

DOCUMENTS

INEP



DECENTRALISATION
ET
COMMUNICATION SOCIALE

INSTITUT NATIONAL D'EDUCATION POPULAIRE

11 RUE WILLY BLUMENTHAL 78160 MARLY LE ROI. TEL (3) 958 49 98

Les Cahiers de l'ANIMATION

Le TEMPS LIBRE, aujourd'hui, on en parle beaucoup. Et la création d'un ministère manifeste ce nouvel intérêt. Mais depuis des années, le TEMPS LIBRE, c'est l'affaire des municipalités, comme des associations, comme des animateurs. Depuis dix ans, le TEMPS LIBRE, c'est aussi l'affaire des CAHIERS DE L'ANIMATION.

Créée il y a aujourd'hui dix ans, la Revue LES CAHIERS DE L'ANIMATION s'adresse aux animateurs, aux responsables d'associations, aux élus, comme aux chercheurs et aux formateurs. A tous ceux pour qui l'animation socio-culturelle et le développement culturel ont un sens, LES CAHIERS DE L'ANIMATION apportent les informations et les réflexions indispensables. En décrivant, en analysant des expériences et en même temps en n'hésitant pas à se livrer à des études plus générales, à éclairer le présent par des réflexions plus approfondies, afin de mieux pouvoir comprendre et de faire autrement.

C'est dans cette perspective que LES CAHIERS DE L'ANIMATION proposent des éléments d'information et de réflexion à tous ceux qui,

- de la maison de quartier au centre culturel,
- de la maison de l'enfance au foyer du III^e âge,
- de la maison des jeunes à la maison de la culture,
- de l'atelier de poterie au terrain d'aventures,
- de la médiathèque à la maison des associations,
- de la boutique de gestion au centre d'information pour les jeunes,

entendent par leur action et par leur travail faire du TEMPS LIBRE autre chose qu'un temps vide, et donner au TEMPS LIBRE ses véritables dimensions d'éducation, de culture et de jeu.

UNE REVUE, QUELLE REVUE ?

Les CAHIERS DE L'ANIMATION sont une revue. Et une revue trimestrielle, c'est un autre regard sur l'actualité : prendre du recul sur ce qui se fait et sur ce qui se dit, donner des informations sélectionnées sur ce qui est important, inviter à mieux pouvoir situer ses problèmes en offrant des indications sur ce que d'autr^e font et disent, c'est la tâche d'une revue. Voilà pourquoi dix années de CAHIERS DE L'ANIMATION sont une longue expérience accumulée : avec trente-quatre numéros, nombreux sont les thèmes que la revue a abordés.

UNE REVUE, COMMENT ?

Parce que les problèmes dans l'action et le travail quotidien échappent aux cloisons instituées entre les chercheurs et les disciplines, parce que les barrières entre ceux qui agissent sont souvent artificielles, LES CAHIERS DE L'ANIMATION multiplie les perspectives. C'est pourquoi à côté des thèmes qui interrogent notre présent se trouvent des réflexions historiques ; à côté des articles de fond sur l'animation, les jeunes, les équipements collectifs, les moyens de communication et d'information ou les problèmes culturels, se trouvent des relations d'expériences et des descriptions d'expérimentations. Ce sont autant de dossiers à côté desquels des informations, des notes documentaires, des indications sur des ouvrages importants apparaissent.



40
C34
DCC

LIGUE FRANCAISE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'EDUCATION PERMANENTE



C O L L O Q U E

Organisé avec le Ministère de la Culture
le Ministère du Temps Libre
le Ministère de la Communication
L'Institut National de la Communication
Audiovisuelle

et avec l'aide de la Mairie de PAU.

DECENTRALISATION
ET
COMMUNICATION SOCIALE

PAU, 17,18,19 Novembre 1982.

DOCUMENT DE L'I.N.E.P. N° XLI

I.N.E.P. MARLY-LE-ROI

LIGUE FRANCAISE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'EDUCATION PERMANENTE

- 3, rue Récamier - 75341 PARIS CEDEX 07
(Tél. 544.38.71)

- Centre National Audiovisuel - 15, rue Erard - 75012 PARIS
(Tél. 344.68.09)

S O M M A I R E

	Pages
<u>INTRODUCTION</u> , par Jean-Louis Rollot	3
 <u>Ière PARTIE : COMMUNICATION SOCIALE ET CADRE LEGISLATIF</u>	
- La loi sur la communication audiovisuelle (29 juillet 1982) par Pierre Rambaud.	7
- La loi sur la décentralisation, par Claude Laks.	19
- Planification et développement local, par Martine Bidegain.	29
- Communication sociale et développement local, par Michel Eimer.	39
- Compte-rendu du débat général.	43
 <u>IIème PARTIE : PRODUIRE ET DIFFUSER L'INFORMATION AU PLAN LOCAL PAR LES AUDIOVISUELS LEGERS.</u>	
- Introduction.	47
- Le C.I.D.E.P.A.R., par Daniel Begard.	49
- Le Studio Mobile Régional d'Albi, par Bernard Wicher.	53
- Les Ateliers Mobiles Audiovisuels : le Vidéo-Bus d'Ile-de-France, par Pierre Tredez.	59
- Produire et diffuser la vidéo en Bourgogne, par François Pommery.	63
- Réseau Sud, par Marcel Desvergne.	71
- Compte-rendu du débat général.	81
 <u>IIIème PARTIE : LES MEDIAS REGIONAUX : TELEVISION ET RADIOS</u>	
- La télévision, pierre angulaire d'une politique régionale	85
. Les partenaires régionaux, ciments de l'édifice audio- visuel, par Jean Suhas.	85
. L'expérience Champagne - Ardennes : Associations - FR3, par Gérard Decq.	89
. Compte-rendu du débat général.	93

	Pages
- Les radios de pays : l'avenir	97
. Eléments d'une problématique générale, par Olivier Gagnier.	97
. Les radios locales de service public de Radio-France, par Daniel Hamelin.	99
. Photographie des radios libres en leur an II. Des radios libres : pourquoi et pour qui ?, par Gérard Milhes.	119
. Une radio locale du Gers : Radio 32, par Jean-Pierre Espiau.	135
. Compte-rendu du débat général.	143

IVème PARTIE : RESEAUX - CABLES ET VIDEOTEX

- Des câbles : quand ? pourquoi ? comment, par Pierre Corset.	147
- L'O.R.E.P. de Pau, par Michel Loubens.	159
- ATLANTEL et le centre serveur TELESUD, par Jean-Pierre Cassagne.	165
- Le système Télémédiathèque, par René Laborderie.	173
- Dysfonctionnement urbain et problématique du Vidéotex, par Jean de Legge.	187
- Culture et nouvelles technologies, par Daniel Populus.	199

Vème PARTIE : LES STRATEGIES DES PARTENAIRES LOCAUX ET DES POUVOIRS PUBLICS

- De nouvelles perspectives, de nouvelles stratégies, par J.L. Rollot.	205
- Contributions au débat.	209
- Compte-rendu du débat général.	211
- Décentralisation et communication sociale, par Pierre Delfaud.	213

INTRODUCTION GENERALE

par M. J.L. ROLLOT, Secrétaire Général Adjoint de la Ligue Française de l'Enseignement et de l'Education Permanente.

Ce colloque sur la "Décentralisation et la Communication sociale" est organisé par la Ligue Française de l'Enseignement et de l'Education Permanente, en coopération avec le Ministère de la Culture, le Ministère du Temps Libre, le Ministère de la Communication et l'Institut National de la Communication Audiovisuelle.

Dans le cadre de la décentralisation, la communication sociale locale, réalité industrielle, économique et culturelle, devient un formidable enjeu.

Les technologies s'imposent : maillage des réseaux de diffusion vidéo, télévision, radio et presse écrite, câbles et vidéotex, bientôt satellites.

C'est le poids des industries de la communication.

Les acteurs du terrain, créateurs, éducateurs, animateurs, formateurs, usagers, aspirent à investir, à participer ou à maîtriser ces réseaux pour de meilleures relations dans le tissu social et la promotion des identités culturelles régionales.

Les professionnels des médias, porteurs de projets, se préparent à utiliser au mieux ces nouveaux supports ou, frileux, retardent de s'y intéresser.

Les ministères, les pouvoirs publics et les élus locaux élaborent un cadre de développement de cette communication sociale. Les lois votées permettent un essor important des moyens de transformation sociale.

Le Colloque a ainsi pour objet d'aider à élaborer, en concertation avec les responsables du service public et les professionnels, les stratégies des partenaires locaux : collectivités locales, associations, créateurs et producteurs, acteurs de l'économie sociale.

Il s'agira, en conséquence, pour les représentants de ces divers secteurs ici présents de partir des pratiques et d'en tirer un premier bilan, d'écouter les propositions des acteurs du terrain, de s'insérer dans les potentialités locales et, par le débat, d'approfondir la réflexion prospective.

Intervention de IÈRE PARTIE, chargé de mission auprès du
Ministre de la Commun

Depuis le 29 Juillet 1982, cent et une années jour pour jour après la
promulgation de la loi de 1881 sur la liberté de la presse, le légis-
lateur s'est prononcé sur la communication audiovisuelle considérée
pour la première fois dans son ensemble et non plus sous l'angle du seul
service public de la radio-télévision.

Le contenu de cette loi est le fait d'un long processus de réflexion
dont

COMMUNICATION SOCIALE ET CADRE LEGISLATIF

au cours de la recherche

Le "rapport BARTICIS"

Au cours des décennies qui ont suivi la libération, l'histoire de
service public de la radio et de la télévision a connu des époques
relativement glorieuses - 0 - alternant avec des difficultés graves
sur fond de scandales. Les propositions de réformes ont été nombreuses,
mais peu suivies d'effets. La crise prit un caractère brutal en 1970 et
s'aggrava en 1974. La loi du 7 Août 1974, dont le vote fut arraché au
Parlement en période de vacances, fit éclater l'Office de la Radio-
diffusion Télévision Française en sept organismes distincts.

En introduisant le principe d'un mode de fonctionnement concurrentiel
entre les chaînes de programmation et en érigeant une fiction de
service public, ce nouveau statut introduisit les réformes les plus impor-
tantes : il brisait un pouvoir de monopole exercé par l'Office de
production, il alignait le régime de la radio et de la télé-
vision sur le modèle de l'entreprise de marché et ouvrait la voie à une
appropriation privée des grands médias audiovisuels nationaux.

A l'expérience, cette réforme comportait d'importants inconvénients
dénoncés en 1978 dans un rapport interne du parti socialiste qui con-

1ÈRE PARTIE

Les pouvoirs publics et les locaux élaboreront
cette loi. Les lois sociales, les lois
sociales

Le Collège a pour objet d'aider à élaborer, en concertation
avec les professionnels, les
associations, les collectivités locales, les
associations d'économie sociale.

Il a pour objet de statuer sur les
questions de droit et de procédure
relatives à la législation
COMMUNICATION SOCIALE ET CADRE LEGISLATIF

LA LOI SUR LA COMMUNICATION AUDIOVISUELLE (29 Juillet 1982)

Intervention de M. Pierre RAMBAUD, chargé de mission auprès du Ministre de la Communication.

Depuis le 29 Juillet 1982, cent et une années jour pour jour après la promulgation de la loi de 1881 sur la liberté de la presse, le législateur s'est prononcé sur la communication audiovisuelle considérée pour la première fois dans son ensemble et non plus sous l'angle du seul service public de la radio-télévision.

Le contenu de cette loi est le fait d'un long processus de maturation dont on peut situer l'origine au sein du gouvernement provisoire d'Alger au temps de la seconde guerre mondiale.

Le "rapport BARTICLE"

Au cours des décennies qui ont suivi la Libération, l'histoire du service public de la radio et de la télévision a connu des époques relativement glorieuses qui ont alterné avec des difficultés parues sur fond de scandales. Les propositions de réformes ont été nombreuses, mais peu suivies d'effets. La crise prit un caractère brutal en 1970 et s'aggrava en 1974. La loi du 7 Août 1974, dont le vote fut arraché au Parlement en période de vacances, fit éclater l'Office de la Radio-diffusion Télévision Française en sept organismes distincts.

En introduisant le principe d'un mode de fonctionnement concurrentiel entre les chaînes de programmation et en maintenant une fiction de service public, ce nouveau statut poursuivait des objectifs plus importants : il brisait un pouvoir jugé excessif du personnel sur l'outil de production, il alignait le régime du secteur de la radio et de la télévision sur le modèle de l'économie de marché et ouvrait la voie à une appropriation privée des grands médias audiovisuels nationaux.

A l'expérience, cette réforme comportait d'importants inconvénients dénoncés en 1978 dans un rapport interne du parti socialiste qui consi-

dérait que "cette réforme constituait même un échec par rapport à ses propres objectifs", citant dans un bilan critique :

"l'appauvrissement des contenus, la stratification sociale de l'audience, l'information toujours contrôlée, une consommation accrue de ressources, une gestion plus onéreuse, une sous-utilisation du potentiel de production",

ouvrant des perspectives de réflexion sur 4 thèmes :

"unité du service public et monopole, développement audiovisuel et environnement économique, régionalisation et dialogue social",

esquissant une doctrine définie comme :

"une économie générale de la communication à élaborer sur le plan politique, social, éducatif et culturel, où une place importante devrait être accordée à une télévision de communication où les citoyens librement associés pourraient se rencontrer, échanger, voire s'affronter. Rendant compte ainsi du réel, la télévision et la radio pourraient plus valablement nourrir l'imaginaire. Dans l'ensemble, une telle doctrine devrait prendre en compte la nécessité de diversifier le réseau des communications (du local au satellite) et d'émanciper les initiatives de création, avec le concours actif des différentes catégories de travailleurs de l'audiovisuel".

Le projet socialiste

Deux ans plus tard, en 1980, le projet socialiste définissait quatre priorités d'action, et rapprochait dans la deuxième de ces priorités, sous le titre "Des hommes et des femmes responsables..." et le sous-titre "La culture, moyen de la responsabilité", trois thèmes dont le voisinage est familier aux membres de la L.F.E.P. (et qui, semblent-ils viennent d'être découverts par l'opposition, si l'on en croit de très récentes déclarations), "l'éducation, l'information et la création (associée à l'expression) développés sous les titres de :

"Une conception offensive de l'éducation. Un service pluraliste de l'information. Pour la liberté de création et d'expression".

La lettre de mission du Premier Ministre à Pierre MOINOT

Enfin, quelques semaines après le 10 Mai 1981, le Premier Ministre mettait en place une Commission de réflexion et d'orientation chargée, aux termes de la lettre de mission donnée à M. Pierre MOINOT, "d'éclairer le choix des pouvoirs publics en formulant des propositions pour l'organisation des systèmes de communication en France.

"Celles-ci devant s'inspirer des trois principes fondamentaux qui doivent, dans un pays démocratique, régir la communication sociale :

- " - la garantie d'une pleine autonomie des organismes chargés du service public de la radio et de la télévision à l'égard tant du pouvoir politique aux niveaux national, régional et local, que des puissances financières.
- " - la décentralisation de l'audiovisuel qui, parallèlement à la réforme régionale, devra permettre le reflet des communautés décentralisées et la pluralité des formes d'expression dans le domaine de la radio et de la télévision.
- " - le développement des missions de culture, d'éducation et d'information des citoyens par les différents médias, dans le souci du pluralisme, de la qualité des programmes et de l'encouragement à la création".

Le "rapport MOINOT"

Le 30 Septembre 1981, M. Pierre MOINOT remettait au Premier Ministre le rapport élaboré par la Commission qu'il présidait, et dont le préambule mérite une large citation. Il définit en effet de la façon la plus claire l'esprit de la loi qui devait être promulguée dix mois plus tard, dans les termes suivants :

"La liberté ne se postule pas. Elle se conquiert à travers les luttes menées par les peuples pour parvenir à des sociétés plus justes où la voix de chacun puisse se faire entendre. Ces luttes ont imposé

depuis la Déclaration des Droits de l'Homme en 1789, la reconnaissance successive de la liberté d'opinion, de la liberté d'expression, de la liberté de la presse, de la liberté de recevoir ou de communiquer par quelque moyen que ce soit, des informations et des idées. Mais l'exercice de la liberté de communiquer s'est longtemps heurté à la rareté des moyens dont elle disposait pour s'affirmer. Favorisée par des progrès qui conduisent à cet égard à une situation d'abondance, elle peut maintenant recourir à une grande variété de techniques de communication à distance des sons et des images, et s'inscrire dans la réalité. Notre pays peut, en même temps, affirmer le droit à la communication et organiser ce droit, pour qu'il puisse démocratiquement trouver ses pleins effets".

Le texte précisait ensuite les raisons techniques, juridiques et culturelles pour lesquelles il n'était

"possible de consacrer le droit à la communication qu'en affirmant dans le même temps la nécessité d'un service public de la communication organisé sous l'inspiration de trois exigences complémentaires : "indépendance à l'égard des pouvoirs - politique ou financier -, exercice des responsabilités de l'Etat, souplesse de l'organisation".

Il définissait la "vocation du service public de l'audiovisuel (comme étant) de faire concourir le droit à la communication au plein exercice par chacun de la citoyenneté ainsi qu'au développement culturel de la collectivité. Autour de cette mission essentielle devant s'articuler les finalités assignées aux systèmes de la communication audiovisuelle :

- " - Favoriser le dialogue des diverses composantes de la Nation
- " - Promouvoir une éducation de la Nation par elle-même
- " - Inciter la Nation à construire son propre changement.

"Les finalités ainsi définies sont celles du service public de l'audiovisuel tout entier, qui découle des conditions d'exercice

du droit à la communication ; elles sont ainsi bien assignées à chacun des éléments composant le service public : le secteur public, regroupant tous les moyens dont l'Etat a la propriété ; le secteur para-public, dans lequel l'Etat intervient indirectement par ses prises de participation, et le secteur privé.

"Ces finalités impliquent que l'organisation générale du service public s'inspire de trois principes généraux : l'autonomie, la décentralisation, l'incitation à la création".

La loi

C'est donc sur cette toile de fond que s'inscrivait le projet de loi préparé par Georges FILLIOUD pour la session d'automne 1981. Différé à plusieurs reprises pour cause de surcharge de calendrier parlementaire, il venait enfin en discussion à la fin du printemps et au début de l'été 1982. Discussion opiniâtre - 30 séances, 100 heures de débat, environ 800 amendements en première lecture à l'Assemblée Nationale - adoption par l'Assemblée, rejet par le Sénat, procédure d'urgence, navette, examen en Conseil d'Etat, le texte était finalement promulgué le 29 Juillet 1982, et paraissait au Journal Officiel du 30 Juillet sous le numéro 82 -652.

Cette loi comprend 110 articles répartis sous 9 titres :

- . Principes généraux
- . Les institutions de la communication audiovisuelle
- . Le service public de la radiodiffusion sonore et de la télévision
- . Les services de communication audiovisuelle soumis à déclaration ou autorisation
- . La diffusion des oeuvres cinématographiques
- . Dispositions diverses
 - . " pénales
 - . " transitoires
 - . " finales

Elle remédie à l'obsolescence antérieure de notre droit en matière de communication audiovisuelle en donnant à la France les moyens de relever les défis culturels, sociaux, technologiques et industriels que lui propose le nouveau monde de la communication.

Le monopole d'Etat de la radiodiffusion et de la télévision, énoncé, dans l'état antérieur de notre droit, par la loi n° 72 - 553 du 3 Juillet 1972, apparaissait plus que jamais comme une notion confuse et archaïque :

- une notion confuse parce qu'y étaient confondus un monopole de programmation et un monopole de diffusion ; lui-même mal distingué du monopole des télécommunications ;
- une notion archaïque, s'agissant du monopole de programmation, parce que, dans l'héritage que nous ont légué ensemble l'Ancien Régime et la Révolution, ce monopole relevait de la tradition colbertienne, bien plutôt que des principes révolutionnaires énoncés par la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen laquelle affirme en son article 11 : "*la libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme*" ;
- mais aussi une notion archaïque, ou appelée à le devenir bientôt, le monopole de diffusion lui-même, car si on a pu le justifier par la rareté des fréquences et le protéger par le contrôle des réseaux terrestres de télédiffusion, ce monopole est aujourd'hui remis en cause par l'émergence de deux techniques, le câble, qui permet de s'affranchir de la rareté, et le satellite qui, dans quelques années, exposera de très larges zones du territoire national à une multiplicité de signaux venus de l'étranger.

Seul en définitive demeure éthiquement justifiable et matériellement réaliste un contrôle technique de l'Etat sur les réseaux de télécommunications, quels qu'en soient la nature et les usages, contrôle qui trouve son fondement dans la domanialité publique.

L'ensemble des fréquences hertziennes utilisables sur le territoire de la République, bien rare dont il emporte de réguler démocratiquement la distribution et l'usage, est ainsi constitué en domaine public de l'Etat, avec tous les caractères d'inaliénabilité qui s'y attachent. Nulle personne publique ou privée ne peut emprunter ce domaine qu'en vertu d'une autorisation délivrée par la puissance publique.

De même, les réseaux de câbles, dès lors qu'ils ne sont pas tout entier inclus dans une enceinte privée, ne peuvent être établis sans emprunter la voirie ou son sous-sol, et par conséquent sans que soit autorisée l'occupation du domaine public.

Dans l'un et l'autre cas, la rareté du domaine, et la coexistence, soit sur un même domaine, soit sur un même réseau, d'usagers multiples et variés, justifie que, par un contrôle, la puissance publique veille à éviter que la liberté des uns ne porte atteinte à celle des autres par l'effet du gaspillage, de l'encombrement ou de la pollution.

C'est pourquoi la loi, par l'effet de ses titres I et IV :

- sans modifier les dispositions du livre II du Code des P. et T. (dont aucun article ne fait explicitement référence à la notion de monopole des télécommunications), jette les bases d'un futur code interministériel des télécommunications, où le concept de domanialité publique se substitue à celui de monopole ;
- abolit le monopole de programmation, et par voie de conséquence organise l'accès aux réseaux de télécommunications des personnes privées ou publiques désireuses d'éditer des messages audiovisuels destinés au public.

Cet accès sera organisé selon deux procédures : la déclaration préalable et l'autorisation.

A terme, le régime de l'autorisation devrait être réservé aux situations dans lesquelles un phénomène de rareté oblige à opérer des arbitrages entre les demandes. L'objectif est en effet d'instaurer un régime de liberté qui trouvera sa pleine expression lorsque chacun pourra avoir accès au câble, et quand un droit éditorial commun à toutes les entreprises de communication placera celles-ci en situation d'égalité les unes par rapport aux autres. Dans l'immédiat, l'autorisation reste le cas le plus général, compte tenu de la nécessité de protéger les équilibres encore fragiles entre les différents secteurs de la communication.

C'est dans cet esprit que le Gouvernement a estimé indispensable de prévoir les dispositions tendant à moduler le recours aux ressources publicitaires des divers services de communication audiovisuelle. Pour l'heure, il met en place un fonds d'aide au développement des radios locales privées.

La fin du monopole de programmation ne signifie pas un abandon des responsabilités de l'Etat en matière de communication audiovisuelle. Au contraire, elle justifie que le service public de la radiodiffusion et de la télévision accède à un nouveau statut qui garantisse son autonomie, sa cohérence et sa décentralisation, ainsi que son dynamisme au plan international. C'est ce statut qu'organisent les titres II et III de la loi.

Autonomie

Autonomie d'abord. Il était temps d'établir la différence entre responsabilités de l'Etat et tutelle du pouvoir exécutif. L'Etat a une responsabilité générale à l'égard des organismes de radio-télévision de service public, qui se situe au plan de l'éthique. Il n'est pas sain que cette responsabilité soit exercée par le pouvoir exécutif. Telle est la raison principale des institutions nouvelles créées par la loi du 29 Juillet :

- Une Haute Autorité, ayant des missions d'orientation et d'arbitrage, composée de 9 membres, 3 désignés par le Président de la République, 3 par le Président de l'Assemblée Nationale, 3 par le Président du Sénat.
- Un Conseil national et des Comités régionaux de la communication audiovisuelle, ayant des missions de proposition et de consultation, et qui, par leur composition s'efforcent de rassembler d'une part les

représentants de toutes les professions qui contribuent à la communication audiovisuelle, d'autre part les représentants des principales forces vives de la Nation, en tant qu'elles sont les plus aptes à exprimer les aspirations des usagers.

Cohérence

Cohérence ensuite. Il s'agit de restaurer le service public dans son unité et sa capacité de production, afin de mieux le préparer à affronter les défis technologiques et culturels des prochaines décennies.

L'unité du service public ne signifie pas la reconstitution d'un lourd appareil, que la consolidation des comptes et la concentration des pouvoirs mettrait à l'abri des réalités économiques et sociales, et qui au demeurant serait incompatible avec la volonté décentralisatrice.

La cohérence a été recherchée principalement par trois moyens :

- unifier les régimes sociaux par le moyen d'une convention collective unique des personnels techniques et administratifs, susceptible d'être étendue au secteur privé. De même, les journalistes de l'audiovisuel se voient enfin reconnaître par la loi la qualité de journaliste, au même titre que leurs confrères de la presse écrite, et les uns et les autres peuvent désormais être couverts par une même convention cadre complétée par des accords de branche ou des accords d'entreprise ;
- renforcer ou créer les solidarités financières entre les différents organismes du service public. Tel est notamment l'objet de l'importante transformation qui affecte la société de production.
- remplacer entre les sociétés de programme de télévision la règle de la concurrence permanente par les principes de complémentarité et d'harmonisation des programmes.

Décentralisation

Décentralisation enfin. L'Etat de sous-développement dont souffre notre pays en ce qui concerne les outils locaux et régionaux de la communication audiovisuelle ne permet pas de créer d'emblée autant de sociétés de radio ou de télévision que de régions. C'est pourquoi la loi organise la création progressive de ces sociétés.

L'entrée des collectivités locales et régionales au capital de ces sociétés régionales, tant de radio que de télévision, se fera non par cession d'actifs de la société-mère, mais par le moyen d'augmentations capital : de la sorte seront dégagées des ressources d'investissement supplémentaires facilitant la montée en puissance des stations décentralisées.

Par ailleurs, l'action internationale du service public devrait recevoir un nouveau dynamisme, attendu de la mise en place de deux organismes spécifiques :

- une société nationale chargée des émissions radiophoniques vers l'étranger, et qui, en raison de sa mission, recevra une part importante de ses financements du budget de l'Etat,
- une société de droit privé, appelée à commercialiser nos programmes audiovisuels dans l'ensemble du monde, et dont le capital sera partagé entre l'Etat, les sociétés nationales de production et de programmes, et la SOFIRAD.

Enfin, en son titre V, le projet de loi organise des procédures destinées à garantir le maintien de la concurrence, et donc du pluralisme, dans la diffusion cinématographique des oeuvres audiovisuelles.

La situation actuelle du cinéma est caractérisée par la concentration du

pouvoir économique ; elle prend essentiellement pour appui les films forts par leur capacité commerciale et les points forts de la diffusion dans les grandes agglomérations. Elle sacrifie les chances des autres films, et limite les possibilités d'accès du public dans les zones les moins bien desservies.

La réforme du cinéma actuellement en préparation comporte un ensemble de mesures ayant pour objet une réorganisation de l'économie du cinéma donnant de meilleures garanties de pluralisme dans la production et la diffusion des films. Au premier rang de ces mesures figurent les dispositions inscrites dans la loi du 29 Juillet, qui soumettent désormais tout groupement de programmation à un agrément préalable du Centre national de la cinématographie, et qui instituent un médiateur du cinéma chargé d'intervenir comme conciliateur dans les litiges entre distributeurs et exploitants et plus particulièrement entre grands circuits et entreprises indépendantes.

La loi ne touche pas au régime juridique des oeuvres audiovisuelles. Celui-ci souffre pourtant d'imprévisions et de lacunes qui nuisent aussi bien à la diffusion des oeuvres qu'à la juste protection à laquelle ont droit les auteurs et les auxiliaires de la création. En raison de son importance, le Gouvernement a estimé qu'il était plus opportun d'organiser un débat particulier sur cette question. Un projet de loi sera donc déposé, touchant à moderniser et unifier le régime des oeuvres audiovisuelles, quelles qu'en soient les destinations, les supports d'origine et les procédés de diffusion.

Sauf à étendre à certaines d'entre elles les règles déjà applicables aux radios locales privées, la loi ne modifie pas non plus le régime juridique des entreprises de communication. Ce régime reste, pour les entreprises de presse écrite, fixé par la loi du 28 Juillet 1881 et par les ordonnances de 1944. Ce corps de règles, même s'il appelle aujourd'hui des précisions et des ajustements, repose sur des principes adaptés

aux finalités d'une société démocratique et pluraliste. Il devra être étendu, sous réserve des adaptations nécessaires, à l'ensemble des entreprises de communication, quels que soient les rapports et les procédés techniques auxquels elles recourent pour s'adresser au public. Ce sera l'objet d'une autre réforme législative que le Gouvernement se propose de mettre bientôt en chantier.

La loi du 29 Juillet 1982 se présente ainsi comme la première étape d'une réforme d'ensemble, qui organisera de façon cohérente et moderne notre droit de la communication et notre droit de l'audiovisuel.

LA LOI SUR LA DECENTRALISATION

Intervention de M. Claude LAKS, Chef du Bureau de la Communication sociale et du développement des techniques audiovisuelles, Ministère du Temps Libre.

-
- 1 - La loi n° 82.213 du 2 Mars 1982 (publiée au Journal Officiel du 3 Mars 1982) est en réalité "relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions", notion plus fondamentalement porteuse de démocratie que le seul terme de décentralisation qui pourrait laisser croire à une simple réorganisation des services de l'Etat, alors qu'il s'agit bien d'un transfert de compétences et de ressources vers les échelons locaux, avec une reconnaissance de leur liberté, par suppression de tutelles étatiques, et de leur responsabilité, par l'élection à chaque niveau.

Il conviendra que d'autres textes viennent compléter cette première loi, textes prévus par la loi elle-même, qui porte essentiellement sur les principes et l'organisation administrative des différents niveaux de pouvoirs. En ce sens, elle fixe un cadre politique pour la France.

Discuté par le Parlement entre le 27 Juillet 1981 et le 28 Janvier 1982, adopté en troisième lecture, soumis au Conseil Constitutionnel, qui a rendu sa décision le 25 Février 1982, promulgué le 2 Mars 1982, ce texte qui ne comporte pas moins de 108 articles, aura donc été longuement débattu, ce qui porte sans doute témoignage de son importance ; c'est en effet l'une des premières lois discutées par l'Assemblée Nationale issue des élections de Juin 1981, c'est le premier texte touchant à l'organisation des pouvoirs publics soumis par le Gouvernement au Parlement.

- 2 - L'évolution actuelle doit être regardée par rapport aux textes antérieurement en vigueur et aux tentatives pour changer notre habitude multi-séculaire de centralisation.

Il faut remonter à près de vingt ans pour voir s'organiser précisément les services de l'Etat dans les départements et les circonscriptions d'action régionale, à l'occasion de la publication des décrets du 14 Mars 1961 relatifs à la déconcentration administrative. Encore ces textes, au contraire, renforçaient-ils les pouvoirs de l'Etat dans les départements en organisant la coordination des services qui recevaient de plus larges délégations de pouvoirs ; en effet, le rapport introductif précisait : "Pour faire face à des tâches croissantes, l'Etat se trouve amené à intervenir sous les formes les plus diverses dans la vie du pays".

Ce fut ensuite le délicat projet de régionalisation et de réforme du Sénat soumis à référendum le 27 Avril 1969, lequel fut repoussé sans doute davantage parce qu'il touchait au principe du bicaméralisme que par refus de l'idée régionale.

Enfin, c'est la loi du 5 Juillet 1972 qui a fixé le cadre administratif organisant les régions tel qu'il fonctionne actuellement, jusqu'à l'application des nouveaux textes, en créant des Etablissements Publics Régionaux (E.P.R.) aux compétences et aux moyens limités, avec un Conseil Régional non élu directement, assisté d'un Comité Economique et Social, ces établissements ayant pour but le développement économique, social et culturel de la circonscription. Il s'agit donc bien d'un changement important dans l'organisation politique et administrative de la France.

3 - Le cadre nouveau fixé par la loi, précisé par six décrets et plusieurs circulaires, repose sur trois principes essentiels :

3.1 : La suppression des tutelles de l'Etat sur les collectivités aussi bien financières qu'administratives et l'allègement de la tutelle technique.

3.2 : Le transfert du pouvoir exécutif local aux élus ; pouvoir précédemment exercé par le Préfet.

3.3 : Un élargissement des pouvoirs économiques des collectivités locales ; l'Etat conservant pour sa part "la responsabilité de la conduite de la politique économique et sociale, ainsi que de la défense de l'emploi".

Parallèlement, bien sûr, les textes prévoient un renforcement de l'organisation décentralisée de l'Etat par un accroissement du pouvoir des Préfets sur les services déconcentrés.

La philosophie d'ensemble et ses modalités d'application figurent dans l'article 1er : "Les communes, les départements et les régions s'administrent librement par des conseils élus. Des lois détermineront la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, ainsi que la répartition des ressources publiques (puisque'il ne saurait y avoir de transfert de compétences sans transfert des moyens nécessaires) résultant des nouvelles règles de la fiscalité locale et des transferts de crédits de l'Etat aux collectivités territoriales, l'organisation des régions(...), le mode d'élection et le statut des élus (...) et le développement de la participation des citoyens à la vie locale".

4 - Les communes, qui ont, comme les autres collectivités, une liberté d'administration légitimée par l'élection, voient leurs décisions exécutoires de plein droit ; le contrôle de l'Etat s'exerçant à posteriori, son représentant dans le département devant être informé dans les 15 jours de ces décisions ; il peut alors saisir le tribunal administratif sans que celui-ci prononce forcément le sursis à exécution, sauf en cas d'atteinte à "l'exercice d'une liberté publique ou individuelle", auquel cas le sursis est prononcé dans les 48 heures.

C'en est donc fini de l'approbation préfectorale préalable, procédure dont les délais, surtout lorsqu'il y avait consultation des services, pouvaient retarder l'exécution d'une délibération, ou qui pouvait aboutir à un refus d'approbation.

En matière économique, la commune peut désormais, dans les conditions prévues par la loi approuvant le plan, accorder des aides directes ou indirectes à des entreprises en difficulté, ou intervenir pour assurer le maintien des services nécessaires à la satisfaction des besoins de la population en milieu rural (si) l'initiative privée est défailante ou absente.

Le budget communal est exécutoire et les recettes peuvent être levées, dans la limite de celles de l'année précédente, même s'il n'est pas adopté au 1er Janvier ; l'intervention de l'Etat n'a lieu qu'au 31 Mars pour saisine de la chambre régionale des comptes, et le règlement du budget par le représentant de l'Etat n'a lieu, en fait, qu'en cas de carence de la part de la commune.

On remarquera que la suppression de la tutelle financière donne d'importants pouvoirs au maire qui peut même adresser un ordre de réquisition au comptable, nommé par le Ministère du Budget, qui exerce le contrôle de la légalité. Là encore, le contrôle de la chambre régionale des comptes a lieu à posteriori. Cette procédure apparaît finalement plus souple que celle en vigueur pour l'exécution du budget de l'Etat.

5 - Les départements changent d'exécutif puisque le Président du Conseil Général remplace le Préfet dans cette fonction et devient par là-même ordonnateur des dépenses, chef des services du département et gestionnaire du domaine départemental.

Les délibérations du Conseil Général ne sont plus préparées par le Préfet. Le département reçoit également des pouvoirs d'intervention en matière économique, dans le même esprit que les communes.

En attendant la loi sur le transfert des compétences et des ressources, une convention entre l'Etat et le département fixe la liste des services préfectoraux et des services extérieurs de l'Etat qui sont mis à la disposition du Conseil Général pour lui permettre d'exercer ses attributions

elle fixe également la participation du département aux tâches de l'Etat dans le département, y compris en personnels, afin que par cet échange de mises à disposition, l'ensemble des services continuent à fonctionner, même s'ils changent d'autorité ; cette situation étant transitoire.

- 6 - Les régions sont désormais instituées en collectivités territoriales administrées par un Conseil Régional élu au suffrage universel direct ayant "compétence pour promouvoir le développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique de la région et l'aménagement de son territoire et pour assurer la préservation de son identité (...)".

Leurs attributions et leurs pouvoirs sont donc bien supérieurs à ceux des E.P.R., leurs décisions sont, comme pour les autres collectivités, exécutoires de plein droit, et dans les mêmes conditions ; elles peuvent intervenir en matière économique. Le Comité Economique et Social est consulté notamment sur les questions de planification.

- 7 - Les Préfets redeviennent Commissaires de la République, appellation qui souligne le renforcement de leur rôle de représentant du pouvoir central dans le département afin d'équilibrer, sur le plan de l'organisation des services, les nouveaux pouvoirs des collectivités. Comme il ne s'agit pas d'affaiblir l'Etat mais bien de définir les compétences de chacun, il importe que le représentant de l'Etat dispose effectivement des moyens propres à sa mission.

Cette appellation, qui fut celle adoptée en 1944-1946 lorsqu'il s'est agi de réorganiser le pays au sortir de la guerre, et qui fut celle évoquée par le Général de Gaulle dans son discours du 30 Juin 1968, confère au Préfet une réelle autorité sur les services de l'Etat que désormais il dirige, alors qu'il les animait et les coordonnait auparavant. Le décret du 10 Mai 1982 en fait l'unique "dépositaire de l'autorité de l'Etat dans le département. Délégué du Gouvernement, il est le représentant direct du Premier Ministre et de chacun des Ministres".

Toutes les correspondances entre les Ministres et les services, ou les collectivités passent par lui. Perdant des pouvoirs sur le département puisqu'il n'instruit plus ses dossiers et n'exécute plus ses décisions, il en gagne sur les services de l'Etat en particulier en devenant unique ordonnateur des dépenses. Il communique avec le département et exerce le contrôle à postériori.

Les domaines d'exception sont les mêmes qu'auparavant (contenu et organisation de l'action éducatrice, inspection du travail, recouvrement de l'impôt et paiement des dépenses).

Il en est de même au niveau régional.

8 - Les Chambres Régionales des Comptes sont créées pour assurer le contrôle financier à postériori ; ce contrôle s'exerce en appel auprès de la Cour des Comptes.

On peut remarquer qu'elles exercent leur contrôle sur l'ensemble des comptes des comptables, et non des ordonnateurs, puisque la tutelle financière est supprimée, sauf en cas de réquisition.

Elles sont composées de magistrats inamovibles.

9 - Le Projet de Loi relatif à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, actuellement soumis au Parlement, est le deuxième volet de la décentralisation, avant la répartition des ressources, et transforme profondément les rapports financiers entre l'Etat et les collectivités locales.

Il comporte 138 articles, repose sur 8 principes fondamentaux et porte sur 9 domaines traditionnels de l'intervention de l'Etat, qui feront l'objet des mesures de transfert selon un plan de 3 ans (1983-1985).

10 - Les principes fondamentaux :

10.1 : Les transferts de compétence ne retirent aucune attribution aux collectivités décentralisées ; ils leur en donnent de nouvelles.

10.2 : Les transferts de compétence ne portent pas atteinte à la prééminence de l'Etat ; ils lui permettent de mieux se consacrer à ses missions fondamentales.

L'Etat reste chargé des tâches de souveraineté : affaires étrangères, défense, justice, sécurité ; il définit et met en oeuvre la politique économique et sociale de la nation ; enfin il dispose seul du pouvoir de réglementation générale.

10.3 : Les transferts de compétence ne créent ni tutelle d'une collectivité sur une autre, ni hiérarchie entre elles.

10.4 : Les transferts de compétence sont définis en fonction de la vocation principale de chaque niveau de collectivité, le plus apte à exercer la compétence :

- à la commune, les attributions relatives à la maîtrise du sol et aux équipements de proximité.

- au département, les aides et les services faisant appel à la solidarité locale.

- à la région, mission de planification, d'impulsion et d'incitation en matière économique, sociale et culturelle.

10.5 : Les transferts de compétence sont accompagnés du transfert des ressources correspondantes, et ne se traduiront pas par une augmentation fiscale.

10.6 : Les transferts de compétence entraînent la mise à disposition au profit des collectivités locales des moyens nécessaires à leur exercice.

10.7 : Les transferts de compétence sont complétés par un effort parallèle de déconcentration des attributions qui continuent à relever de la responsabilité de l'Etat, afin que l'exercice des différents pouvoirs et du contrôle puissent se situer à un même niveau.

10.8 : Les transferts de compétence conduisent à définir, dans l'intérêt général, un certain nombre d'obligations pour les collectivités locales, en particulier en matière de statistiques et de défense nationale.

11 - Les rapports financiers sont également prévus par cette nouvelle loi, avec le double souci de ne pas remettre en cause l'équilibre du budget de l'Etat et de ne pas déséquilibrer le rapport égalitaire entre la part des concours versés par l'Etat et celle du produit de la fiscalité locale (dotation culturelle maintenue durant la période transitoire).

12 - Les secteurs d'intervention de l'Etat faisant l'objet de transferts sont les suivants :

12.1 : Urbanisme; principe : confier à la commune la maîtrise du sol.

12.2 : Logement; principe : associer étroitement les élus locaux à la mise en oeuvre de la politique du logement.

12.3 : Les transports et la mer ; principe : permettre aux trois niveaux d'administration locale de construire et mettre en oeuvre des politiques de transports et d'aménagement du territoire.

12.4 : Education ; principe : clarifier les responsabilités et mieux utiliser les locaux scolaires.

C'est ainsi que si l'Etat conserve la responsabilité exclusive de la pédagogie et de la formation des personnels enseignants, le maire peut utiliser les locaux scolaires pour organiser des activités.

vités à caractère culturel, sportif, social ou socio-éducatif en dehors des heures ou des périodes pendant lesquelles ils servent à des activités scolaires.

De même, les communes, les départements ou les régions peuvent organiser dans les établissements scolaires, des activités éducatives, sportives et culturelles complémentaires pendant les heures d'ouverture.

12.5 : Formation Professionnelle ; principe : donner à la région une compétence de droit commun.

12.6 : Action sociale et santé; principe : faire du département le pivot des politiques de solidarité locale.

12.7 : Aménagement rural, planification et aménagement du territoire ; principe : à la région le développement économique et social, au département l'aide à l'équipement en milieu rural.

12.8 : Environnement, patrimoine et action culturelle ; principe : favoriser l'émergence d'une identité culturelle régionale et renforcer le rôle culturel des collectivités locales, avec la création d'une aide spécifique au développement culturel régional, déjà prévue par la 1ère loi, et la suppression des financements croisés en matière culturelle (responsabilité exclusive vis à vis des bibliothèques, archives, musées, écoles d'art, etc...).

12.9 : Justice et police ; principe : laisser à la charge de l'Etat l'entière responsabilité des attributions de souveraineté. Il s'agit là d'un transfert en sens inverse.

13 - En conclusion, on peut souligner l'importance de la réforme qui, en responsabilisant les élus et en répartissant les compétences et les moyens, leur permet de mieux maîtriser les orientations locales.

Il s'agit d'un rééquilibrage des pouvoirs impliquant un nouvel exercice de la démocratie par le citoyen, dans sa vie quotidienne, dont nous savons combien le secteur associatif peut être formateur ; il nécessite une véritable action d'éducation populaire permettant aux citoyens de mieux se connaître entre eux.

C'est aussi un problème de communication ; il nous appartient, dans ce nouveau cadre institutionnel d'oeuvrer à la mise en place des systèmes de communication permettant un réel exercice de la démocratie ; tel est l'enjeu culturel, économique et politique qui est en cause.

PLANIFICATION ET DEVELOPPEMENT LOCAL

Intervention de Mme Martine BIDEGAIN, Conseiller Technique du Cabinet du Ministre du Plan et de l'Aménagement du Territoire.

Planification et développement local semblent antinomiques car la planification est encore largement perçue comme un processus national, descendant : alors que le développement local est souvent perçu comme l'organisation locale de la résistance aux politiques nationales.

Mais voilà que la planification se décentralise et que le développement local devient une affaire nationale.

Je vais essayer d'explicitier ce double mouvement et examiner avec vous s'il y a place pour une politique nationale du développement local.

I - La Planification se décentralise

La volonté exprimée par la France au printemps 81 de mieux maîtriser son développement, de construire une société solidaire reposait logiquement le problème du Plan.

- Pour assurer la cohésion de notre système productif,
- Pour assurer le développement équilibré du territoire,
- Pour aider l'administration à démêler les priorités des non priorités,

il fallait se donner l'instrument qui :

- . affiche les volontés,
- . mobilise les forces qui les prendront en charge, bref il fallait planifier mais auparavant il fallait rénover et élargir les traditions de la planification française.

Une commission de réforme a travaillé 6 mois.

Une loi fixant l'objet et les méthodes de la planification a été votée en juillet dernier.

Il s'agit maintenant de la mettre à l'épreuve des faits et des volontés puisque le processus d'élaboration du 9^e Plan est engagé.

Nous avons conscience que la rénovation du Plan se jouera sur sa capacité à se décentraliser. Planification et décentralisation sont profondément complémentaires, indissociables dans le modèle du développement plus autonome, plus intégré, que nous voulons promouvoir pour atteindre une croissance plus stable mais aussi plus solide pour l'emploi.

Cette planification décentralisée que la loi décrit et que les régions sont en train de prendre en main n'a, je crois, pas d'équivalent et nous ne pouvons pas nous référer à des expériences étrangères ; il faut bien avoir en tête que le Plan de demain ne sera pas un simple Plan central émanant, pour l'essentiel, de l'Etat, mais un ensemble complexe comportant :

- . un Plan national
- . 26 Plans régionaux
- . un nombre indéfini de Plans d'entreprises, de projets locaux dont l'articulation sera assurée par l'établissement de relations contractuelles.

Je voudrais insister sur une condition de réussite de ce dispositif : la décentralisation ne doit pas s'arrêter aux portes des hôtels des régions et il faudra d'une certaine manière "décentraliser la décentralisation". La région est certes le bon niveau d'articulation entre les politiques nationales, sectorielles, et les projets territoriaux de développement, et à ce titre la loi lui confère des compétences claires en matière de planification. Mais c'est au niveau local, celui des bassins d'emploi, des agglomérations, des vallées, des pays que doit s'engager la planification. Ce choix satisfait une triple exigence :

- une exigence économique : la planification doit être ancrée sur les réalités locales et s'appuyer sur les acteurs les plus directs du développement, les élus, les syndicats et les entrepreneurs, les associations, si l'on veut que le plan ne se limite pas à un discours technique produit par des experts et cautionné par les assemblées régionales.

- une exigence sociale : s'appuyer sur la volonté de "vivre au pays", c'est préserver l'unité des familles et des groupes, leur histoire, leur identité, trop souvent disloquées par un développement économique faisant la part trop belle à la spécialisation internationale du travail.

- une exigence politique : c'est le pari selon lequel la participation du plus grand nombre de personnes à l'élaboration de la planification peut seule créer la mobilisation nécessaire à l'effort de chacun et de tous.

Cette mobilisation ne se limite pas seulement aux grands acteurs institutionnellement reconnus de la vie du pays, mais à tous ceux qui, à des degrés divers, sont concernés par l'édification de notre société. Elle doit les toucher dans le cadre normal de leurs activités et de leurs pouvoirs. On opposera à cette mobilisation que la multiplication des acteurs n'est pas un gage absolu de la démocratisation et qu'elle peut, au contraire, alourdir le processus, conduire à mettre en place des pratiques bureaucratiques et mélanger les genres. Mais la mobilisation des acteurs ne signifie pas l'anarchie, et la volonté de construire un nouveau mode de développement implique que les agents "porteurs" de nouvelles problématiques soient, en tout état de cause, associés au débat.

Le pari de la planification décentralisée repose donc, en grande partie, sur le pari du développement local. L'accompagnement des initiatives locales devient dès lors décisif. Doit-on pour autant en faire une affaire d'Etat ? N'y a-t-il pas contradiction à vouloir, à l'heure de la décentralisation, conduire une politique nationale du développement local ? Et quel pourrait être le contenu d'une telle politique ?

II - Le développement local représente un enjeu majeur pour le développement
national.

Le développement local peut être décrit comme un processus concret d'organisation de l'avenir d'un territoire. Il résulte des efforts conjoints de la population concernée, de ses représentants et aussi de l'Etat pour construire un projet de développement qui intègre toutes les composantes économiques, sociales et culturelles des activités et des ressources locales. L'Etat n'a cessé d'intervenir localement, pour accompagner la croissance et orienter la localisation des activités industrielles, pour mener des actions correctrices dans les régions où la croissance n'était pas au rendez-vous. L'Etat, étroitement associé aux collectivités locales a reconstruit le pays. Chaque Maire se mettait en situation, par des routes, par des zones industrielles, par des zones d'habitat, d'accueillir l'usine qui arriverait "spontanément" tôt ou tard.

Mais dès avant la crise économique, ce mode d'action s'est avéré inopérant dans des zones rurales éloignées des centres urbains et dans certaines régions d'industries vieillissantes. Dans ces zones laissées à l'écart d'un mouvement général de croissance et de prospérité, certains responsables se sont mis à chercher les voies et moyens de l'avenir à partir de leurs problèmes propres, de leurs ressources propres.

L'affirmation de la nécessité d'une approche globale du développement local est peut-être née là, en Bretagne centrale, dans le Forez ou dans le Valenciennois.

Ce mouvement allait à la rencontre des courants idéologiques d'origine variée : socialisme municipal, regain de vigueur du régionalisme et de l'autogestion, naissance de l'écologie, mouvements alternatifs des années 1970. C'est le slogan "vivre, travailler, décider au pays" dont la décentralisation traduit certaines aspirations.

Mais c'est surtout, dès 1974, la crise économique qui introduit des

bouleversements en profondeur. La forme de croissance connue jusqu'alors, son incapacité à prendre en compte toutes les composantes de la vie sociale et à organiser ces composantes au plan local, se trouve d'autant plus vivement interrogée qu'elle n'est plus en mesure d'assurer, en contrepartie, la sécurité économique et la poursuite de la croissance.

Ceci contraint à une révision profonde des modes d'action de l'Etat et ce d'autant plus que les politiques d'assistance aux collectivités, aux entreprises, aux particuliers, conçues dans une période de croissance pour en pallier les disfonctionnements, s'essouffent et semblent de plus en plus inadaptées. Dans un nouveau contexte économique, il paraît plus utile d'aider à l'autonomie et à l'initiative que de développer l'assistance.

Les enjeux politiques et économiques de développement local sont clairs, je n'y reviendrai pas. Il est porteur également d'un enjeu plus prospectif que je voudrais évoquer avant vous puisque vous êtes réunis autour du thème de la communication sociale locale.

Il s'agit de la possibilité de créer entre l'ensemble des acteurs du développement local, entre les différents programmes, des réseaux de communication. L'enjeu est considérable à trois égards : accélérer la vitesse de diffusion du développement local, faire gagner du temps et de l'argent aux acteurs locaux, maîtriser les moyens nouveaux de communication. Sur ce dernier point, une tendance courante consiste à réduire la communication à un ensemble de techniques, d'appareils et de logiciels. Or il n'y a communication que si l'interaction est possible, cette interaction met en jeu des éléments affectifs et des données sociologiques. Les techniques modernes de communication ne produiront un réel désenclavement que si elles sont appropriées par les utilisateurs, réinsérées dans un processus de développement. La création de réseaux entre les acteurs du développement local, avec l'apport de toutes les techniques nouvelles, constitue donc un enjeu, tant pour le développement que pour la socialisation des techniques elles-mêmes.

Autour de cet enjeu de structuration des réseaux de communication régionaux et locaux, de diffusion de l'information et de la formation en

matière de développement, les initiatives foisonnent tant du côté des Administrations Centrales, que du secteur para-public et privé.

Parmi les principaux projets citons le C.I.F.A.R. (Centre d'Information et de Formation sur l'Aménagement rural) du Ministère de l'Agriculture, le projet de création d'un Institut de Coopération pour l'aménagement et le développement local du Ministère de l'Urbanisme et du Logement, les différents projets de Maisons régionales du Temps Libre, de Centres régionaux de ressources du Ministère de la Formation Professionnelle, de Maisons de la Consommation ainsi que les projets de banques de données et de système d'information régionalisé de la revue "Autrement", de la revue "Territoire" et de la Documentation Française.

Autant de raisons qui appellent, au-delà de la nécessaire pluralité des initiatives, un échange d'information en amont des projets, d'éventuels regroupements et une coordination entre les projets émanant de l'Etat lui-même.

Il est clair que l'Etat ne peut se désengager du développement local, il est non moins clair que les orientations d'une politique de l'Etat doivent tenir compte de la décentralisation et s'appuyer sur elle.

Trois orientations seront proposées par le Ministre du Plan et de l'Aménagement du Territoire au prochain comité interministériel d'aménagement du territoire.

- 1) tout en respectant la liberté et l'autonomie du développement, l'Etat favorisera sa bonne articulation avec la politique de développement d'ensemble des régions et de la nation.

C'est là que l'on retrouve la planification. Les initiatives locales devront être prises en compte dans les contrats de plan entre l'Etat et les régions.

De plus, dans le cadre de la politique d'aménagement du territoire l'Etat continuera à appuyer des actions prioritaires dans les zones les plus en

difficulté où il s'agira d'utiliser davantage le développement local comme moyen de restructuration de la société locale et de l'économie.

2) l'Etat facilitera le développement local et son extension, dans ses domaines propres de compétences :

- celui de l'action permanente des fonctionnaires et des services extérieurs de l'Etat qui peuvent être, selon leur attitude, des vecteurs ou des freins puissants. Des opérations de formation seront à prévoir ou à généraliser.

- celui de la coordination sur le terrain des actions lancées par l'Etat lui-même : comités locaux de l'emploi, zones d'éducation prioritaires, missions locales pour l'emploi des jeunes, programmes pour le développement social des quartiers (Commission Dubedout), actions de formation - développement, etc....

- celui des règles et normes d'action des collectivités décentralisées. Une très large avancée est déjà engagée par les différents textes de décentralisation, en particulier au niveau des compétences et des règles d'intervention économique des collectivités locales. Il reste beaucoup à faire au niveau des instruments et méthodes de planification locale. L'expérimentation de chartes intercommunales constitue un premier pas dans ce sens.

- celui des conditions de financement des programmes et des actions de développement local, tant au niveau des crédits budgétaires, dans la mesure où ils ne sont pas transférés, qu'à celui des organismes financiers publics ou nationalisés.

3) l'Etat facilitera la communication entre les différents acteurs du développement local.

Il ne s'agit en aucune manière de constituer un réseau unique, hiérarchisé et centralisé, d'échange d'information, mais d'aider en liaison

avec les régions et les départements à la constitution de réseaux divers et variés d'échange d'information et de savoir-faire.

III - En guise de conclusion : les difficultés de mise en oeuvre.

Je voudrais, en guise de conclusion, redescendre de la sphère des politiques affichées aux réalités de leur mise en oeuvre.

Pour l'instant, la planification décentralisée est un ensemble de procédures, de cadres vides, une démarche proposée aux acteurs de la vie économique et sociale. Pour que le plan prenne vie et devienne la "conscience de notre développement", il doit être l'affaire de tous. Or, la mobilisation ne se décrète pas, vous le savez bien.

Au moment où s'engage la préparation du 9^e Plan, le risque est fort que l'on planifie comme avant. Les difficultés qui se profilent pour le Plan sont en réalité les mêmes que celles rencontrées pour la mise en place de la décentralisation elle-même.

Dans notre société où le centralisme est un mode pluriséculaire de gestion des affaires publiques, on risque de voir surgir des difficultés de 2 ordres : culturelles et institutionnelles.

1) difficultés culturelles : au niveau central, les planificateurs risquent d'être tentés de reproduire vers le bas ce qu'ils savent faire le mieux : des modèles, des projections, introduire l'obsession de la cohérence, alors que la démarche doit être celle de l'animation.

Au niveau régional, l'image du plan nouveau a du mal à s'imposer et certains ont de la peine à imaginer autre chose qu'un plan catalogue de souhaits et d'équipements collectifs. Elus et fonctionnaires s'entendent assez bien pour planifier des équipements. Or ce n'est plus la priorité. Les responsables régionaux ont quelques difficultés à imaginer un plan

COMMUNICATION SOCIALE ET DEVELOPPEMENT LOCAL

qui soit d'abord centré sur les activités productives, et à élargir la concertation à tous les acteurs de la vie économique et sociale, aux nouveaux réseaux d'initiatives.

2) difficultés institutionnelles : au niveau central, les administrations fonctionnent sur le mode sectoriel et risquent, de ce fait même, de briser l'unité des projets locaux qui présentent des visions beaucoup plus intégrées du développement.

Les règles de fonctionnement des administrations obligent la plupart du temps les collectivités décentralisées à inscrire leurs projets dans l'offre des politiques nationales s'ils veulent être financés.

Le "local" a du mal à émerger, à se définir, les découpages institutionnels ne se superposent pas aux découpages des solidarités économiques effectives. Cela conduit souvent au découragement des initiatives. Nous avons tous en tête des exemples de projets locaux qui n'arrivent pas à frayer leur chemin jusqu'au plan régional.

Je ne voudrais cependant pas terminer sur une notation trop pessimiste. En matière de planification, les attitudes et les comportements sont en cause, il faut compter avec le temps. D'ailleurs rien n'est encore joué. Il n'y a certes pas de grande mobilisation mais ici ou là, localement, régionalement, on voit s'amorcer des concertations nouvelles, des vrais débats autour des priorités du développement.

Les militants des associations que vous êtes ont un rôle à jouer pour que vive le plan décentralisé puisqu'après tout le "droit de planifier", c'est à dire d'être informé et de participer à la préparation de l'avenir, est un attribut de la nouvelle citoyenneté.

lauxer de nouvelles initiatives, à travers les secteurs productifs, et à élargir la concentration à tous les secteurs de la vie économique et sociale, aux nouveaux réseaux d'initiatives.

2) difficultés institutionnelles : au niveau central, les administrations fonctionnent sur la mode sectoriel et risquent, de ce fait, de laisser l'unité des projets locaux qui présentent des visions homogènes plus intégrées du développement.

Les réformes de fonctionnement des administrations obligent la plupart des services à se concentrer sur leurs tâches administratives et à laisser dans l'attente les initiatives décentralisées à l'échelle locale. Les politiques nationales s'orientent vers le développement régional.

Le "local" a du mal à émerger, à se définir, les compétences institutionnelles ne se superposent pas aux découpages des collectivités économiques effectives. Cela conduit souvent au développement des initiatives. Nous avons tout au long des exemples de projets locaux qui s'activent par à travers leur chaîne jusqu'au plan régional.

En matière de planification, les actions et les engagements sont en cause, il faut compter avec le temps. D'ailleurs rien n'est encore joué. Il n'y a certes pas de grande mobilisation mais ici on la localise, on voit à travers les échelons administratifs, des vrais débats autour des priorités de développement.

Les initiatives des associations qui vont être mises en œuvre pour vivre le plan décentralisé passent tout le "droit de planification", c'est à dire d'être prises en compte et de participer à la planification. Les initiatives de la nouvelle génération s'orientent vers le développement régional et local.

COMMUNICATION SOCIALE ET DEVELOPPEMENT LOCAL

Intervention de M. Michel EIMER, Délégué Régional INA chargé d'études auprès de la DATAR pour les problèmes de communication.

Cette intervention fait suite à celles, successives, qui présentaient la loi portant réforme de l'audiovisuel, la loi sur les droits et libertés des communes, départements et régions, et la loi portant réforme de la planification.

Elle essaie de percevoir ce en quoi cet ensemble législatif inédit est susceptible de répondre aux attentes, projets, identités des mouvements sociaux, éducatifs et culturels. Mais aussi d'imaginer comment ce cadre peut favoriser le développement des initiatives, des idées. En somme, il s'agit désormais d'opérer une médiation, de faire fonction d'interface active entre une réalité législative et un champ de réalités socio-éducatif.

Il faut d'abord que le mouvement socio-éducatif prenne conscience du fait que les nouveaux outils de communication, comme les "anciens" d'ailleurs, donnent lieu en France à un gigantesque jeu institutionnel. Il est en effet de logique nationale que les institutions et organismes qui ont, au sein du service public, à gérer la communication audiovisuelle auront une tendance naturelle à penser son développement sur la base de l'excroissance de leur identité : il nous faut faire une télévision régionale, il nous faut donc plus d'heures d'antenne, plus d'hommes, plus de moyens techniques.

D'un autre côté, les nouveaux moyens, télématique, câbles, etc... donnent depuis plusieurs années des "envies" aux institutions socio-professionnelles (chambres consulaires, etc...). Celles-ci ont de par leur fonction à entretenir et gérer des services d'information à destination de leurs

usagers. Elles exercent de ce fait un pouvoir important : orientations techniques, régulation sociale, choix idéologique implicite. Les nouvelles technologies sont pour elles la merveilleuse occasion de s'offrir ou plutôt de se voir offrir une sorte de nouvelle virginité : le prétexte technique autorise une nouvelle légitimité dans la gestion des outils d'information. Très souvent d'ailleurs un autre prétexte, celui de "l'expérimentation" d'outils inédits, permet l'implantation de fait définitive de ce nouveau pouvoir.

Une telle attitude, au sein des institutions de service public comme milieux socio-professionnels, est renforcée par la "pureté" technique et industrielle de ceux qui, au coeur même de l'Etat, proposent les machines et disent qu'elles sont belles.

A ce jeu, on oublie bien évidemment très vite la nécessité d'asservir des outils et des services bien définis, la nécessité d'adapter des réseaux à des programmes dont on aura vérifié la pertinence sociale, économique, culturelle. On n'organise plus la communication, on maîtrise seulement le pouvoir de communiquer. Faute d'y réfléchir d'un peu plus près, ce pouvoir est parfois sans autre contenu qu'institutionnel, sans autre légitimité qu'organique ou corporatiste, sans autre avenir que coûteux pour la collectivité.

Le tissu associatif n'est d'ailleurs pas étranger à ce type de comportement : on connaît les projets tracés au carré technique qui sont d'origine associative. Cette tendance nationale est grave ; si elle était univoque, dans la société de demain, le rapport $\frac{\text{signal}}{\text{bruit}}$ serait désastreux. Les enjeux culturels et idéologiques seraient des défaites. De surcroît l'économie des systèmes serait menacée.

Et pourtant le développement local, à ces différents niveaux, suppose une meilleure maîtrise, un développement des services de communication. On peut déceler un certain nombre de besoins prioritaires : tout d'abord le besoin des citoyens qui, face à une société en perpétuelle complexification, ignorent la loi, leurs droits, leurs devoirs ; ensuite et sur

même mode, le besoin des sociétés locales de se doter des traces actives de leurs identités collectives, en milieu rural comme en tissu urbain, traces d'un passé nécessaire mais aussi traces d'un présent à reconquérir ; le besoin ensuite d'opérer sur le milieu local, au sein des secteurs professionnels comme des unités géographiques, une montée en compétences des acteurs sociaux et économiques en matière de réflexion sur le développement économique, sur les stocks d'information alimentés en continu, indispensables aujourd'hui pour une meilleure maîtrise des activités productives ; le besoin encore d'une appropriation rapide de l'ensemble des enjeux et des outils banalisables de l'univers scientifique et technique ; le besoin bien sûr de la création partout et de la diffusion partout d'oeuvres culturelles ; la nécessité enfin, c'est sans doute le plus difficile à gérer, de l'organisation explicite des enjeux et des dialectiques de pouvoir sur les medias.

Le monde associatif, si son identité est bien de traduire l'organisation de l'expression et de la réponse à des besoins sociaux, culturels, éducatifs, etc... sur la base du regroupement volontaire d'individus, doit être à même de participer à la réponse à ces besoins. Il en a sur cette base la légitimité, au moins partielle. Il a de par son histoire, ses choix culturels et idéologiques, la capacité de refuser le tout institutionnel ; il a aussi un sens, appris dans la difficulté de l'économie de gestion ; il est censé avoir le souci concret d'organiser au mieux la communication. Il peut donc à mon sens se porter candidat, sous des formes d'organisation qui peuvent être celle de l'économie sociale, à la gestion résolue des services de communication ou la participation dans la définition, la gestion et l'évolution de ces services.

Le cadre juridique existe désormais, qui organise l'ouverture. La répartition des pouvoirs est telle, aujourd'hui, qu'il est indispensable pour le monde associatif d'organiser rapidement une réflexion commune avec les collectivités locales sur le triple enjeu de cette nouvelle société de communication : quels services, quels programmes pour une société en crise économique et en révolution technologique ? Quels maîtres d'ouvrages adapter ou à créer pour mettre en oeuvre ces services ? Comment organiser l'économie des systèmes de communication au profit d'une réponse raisonnée et dynamique aux difficultés de notre société ?

... l'organisation de la communication, qui est le cœur de la vie sociale. Elle est le lien qui unit les individus et les groupes, et elle est le moyen par lequel ils se comprennent et se réalisent. C'est pourquoi elle est si importante et si délicate. Elle nécessite une attention constante et une adaptation constante aux besoins et aux conditions changeantes de la société.

... la communication est le processus par lequel les individus échangent des informations, des idées et des émotions. Elle est le fondement de toute vie sociale et est essentielle à la survie et au développement de la civilisation. Sans communication, nous serions isolés et incapables de fonctionner en tant qu'espèce.

... la communication est un processus complexe qui implique de nombreux facteurs, tels que le langage, les symboles, les médias et les contextes sociaux. Elle est également influencée par les différences culturelles et les normes sociales. Comprendre la communication, c'est comprendre comment nous nous connectons et comment nous nous construisons en tant que société.

... la communication est le processus par lequel les individus échangent des informations, des idées et des émotions. Elle est le fondement de toute vie sociale et est essentielle à la survie et au développement de la civilisation. Sans communication, nous serions isolés et incapables de fonctionner en tant qu'espèce.

... la communication est un processus complexe qui implique de nombreux facteurs, tels que le langage, les symboles, les médias et les contextes sociaux. Elle est également influencée par les différences culturelles et les normes sociales. Comprendre la communication, c'est comprendre comment nous nous connectons et comment nous nous construisons en tant que société.

COMPTE - RENDU DU DEBAT GENERAL

Au-delà de l'explicitation de certaines interventions, le débat peut se recentrer autour de trois grands thèmes.

- 1 - la nécessité de prendre en charge, sans attendre, les nouvelles technologies et de préparer les modèles, les matrices techniques culturelles et idéologiques, que le public intégrera en même temps que le média, dans 5 ou 10 ans.

Par exemple, la matrice américaine de l'émission de télévision L'Ile aux Enfants a été élaborée il y a près de 25 ans - même si décors, personnages, etc... sont ici français.

- 2 - la problématique oeuvre/flux.

L'audiovisuel ne doit plus se penser en termes d'oeuvres uniques mais par rapport à des oeuvres en séries et à des programmes en flux. Les flux peuvent cependant se voir eux-mêmes constituer en "oeuvres", ainsi une banque de données sera-t-elle d'autant plus utile qu'elle aura été conçue comme une oeuvre cohérente. A la limite, ce n'est même plus la matérialité qui est l'oeuvre, mais la construction du dispositif ; par exemple, le concepteur d'une exposition ou le metteur en scène de théâtre revendiqueront autant la paternité de l'oeuvre ainsi présentée que l'artiste exposé ou l'auteur représenté.

- 3 - la relation mise en place des nouvelles technologies/passage à une planification à l'échelon local, est jugée quelque peu utopique.

Les nouvelles technologies sont peu (ou pas du tout) prises en compte par les conventions Etat-région existantes et peu d'élus semblent vraiment conscients des enjeux. La communication n'est pas encore admise

comme génératrice de produits économiques (les partenaires publics du secteur privé y sont peu nombreux encore : par exemple, l'OREP de Pau ou le C.R.D.P. de Bordeaux autour du projet Atlantel - Télésud).

Quant aux organismes du service public, ils n'ont pas encore véritablement développé de formations spécifiques de ces "nouveaux professionnels" (I.N.A., Universités), après définition de leurs tâches et besoins.

Le secteur associatif n'est ni plus ni moins conscient. Désireux d'acquérir des compétences, de générer des contenus pour les nouveaux médias, il doit contribuer à inventer d'autres types de dispositifs institutionnels et financiers d'intervention. Et ce par le recours à des actions concertées avec les secteurs public, para-public et privé et en particulier le secteur de l'économie sociale.

INTRODUCTION

Pierre COPSWY (Institut National de l'Éducation audiovisuelle) introduit la relation de IIÈME PARTIE expériences concrètes qui permettent d'aborder plusieurs fonctions essentielles :

- la production (comme finalité propre ou comme moyen de production d'information et de mise en place d'un processus de communication locale) ;
- la repérage des produits existants et leur diffusion ;
- l'exploitation de ces produits au niveau d'une communication locale différente de celle des mass médias ;

PRODUIRE ET DIFFUSER L'INFORMATION AU PLAN LOCAL

PAR LES AUDIOVISUELS LEGERS

comme générale de produits et équipements publics
et de l'ONP, l'ensemble des services et des équipements
ou le C.R.P. de l'ONP de l'ONP.

IIÈME PARTIE

Le présent document est le résultat de l'analyse
des besoins et des équipements de l'ONP de l'ONP.
Il est le fruit de l'analyse des besoins et des équipements
de l'ONP de l'ONP.

Le présent document est le résultat de l'analyse
des besoins et des équipements de l'ONP de l'ONP.
Il est le fruit de l'analyse des besoins et des équipements
de l'ONP de l'ONP.

PRODUIRE ET DIFFUSER L'INFORMATION AU PLAN LOCAL

PAR LES AUDIOVISUELS LEGERS

LE C. I. D. E. P. A. R.

I N T R O D U C T I O N

Intervention de M. Daniel BÉGARO, Secrétaire Général.

Pierre CORSET (Institut National de la Communication audiovisuelle) introduit la relation de 4 expériences concrètes qui permettent d'aborder plusieurs fonctions essentielles :

- la production (comme finalité propre ou comme moyen de production d'information et de mise en place d'un processus de communication locale) ;
- le repérage des produits existants et leur diffusion ;
- l'exploitation de ces produits au niveau d'une communication locale différente de celle des mass médias ;
- la structuration des groupes de production (réseaux) et des pratiques audiovisuelles.

Ces trois organismes se sont regroupés au sein du CIDEPAK pour définir en 1979 un programme d'intervention sur les bases suivantes : "Développement de la communication locale dans une perspective de renforcement et de soutien aux actions de formation insérées dans la vie socio-économique". Ce programme a permis d'élaborer une série d'expérimentations de terrain sur les trois régions (Aquitaine, Midi Pyrénées, Languedoc Roussillon) qui ont été financées par le FIC, la DATAR - Mission Sud-Ouest (par l'intermédiaire de FIAT) et les collectivités locales concernées.

Comme toutes expérimentations, les nôtres supposent une série de principes théoriques que l'on peut brièvement résumer ainsi :

- Utiliser les pratiques de communication afin d'analyser les besoins de formations et aider à leur organisation.
- Faciliter l'appropriation des outils de communication par les partenaires "naturels" d'unités géographiques ou socio-économiques, dans le but de dynamiser le développement économique et la formation, et par là, susciter la prise de responsabilité des secteurs sociaux concernés.

INTRODUCTION

Pierre CORSET (Institut National de la Communication audiovisuelle) in-
troduct la relation de 4 expériences concrètes qui permettent d'aborder
plusieurs fonctions essentielles :

- la production (comme élément propre ou comme moyen de production à in-
formation et de mise en place d'un processus de communication locale) ;

- la répartition des produits existants et leur diffusion ;

- l'exploitation de ces produits au niveau d'une communication locale
différente de celle des mass médias ;

- la structuration des groupes de production (côcoeurs) et des pratiques
audiovisuelles.

LE C. I. D. E. P. A. R.

Intervention de M. Daniel BEGARD, Secrétaire Général.

Le CIDEPAR (Comité Interrégional pour le Développement de l'Education Permanente par les Audiovisuels Légers Régionaux) est une association 1901, née en 1979 d'une série d'opportunités : d'une part le plan du Grand Sud-Ouest qui ouvrait des perspectives de propositions d'action de formation allant au delà des mises en place de sessions traditionnelles, d'autre part un certain nombre d'acquis, dans le domaine de l'usage des moyens de communication, issus des pratiques de terrain (et bien entendu de formation permanente) chez trois partenaires institutionnels de vocation différente, mais travaillant tous trois dans ce domaine : le VAL à Montpellier, l'OREP à Pau, le Point R, la cellule audiovisuelle de la DAFCO de Toulouse.

Ces trois organismes se sont regroupés au sein du CIDEPAR pour définir en 1979 un programme d'intervention sur les bases suivantes : "Développement de la communication locale dans une perspective de renforcement et de soutien aux actions de formation insérées dans la vie socio-économique". Ce programme a permis d'élaborer une série d'expérimentations de terrain sur les trois régions (Aquitaine, Midi Pyrénées, Languedoc Roussillon) qui ont été financées par le FIC, la DATAR - Mission Sud-Ouest (par l'intermédiaire du FIAT) et les collectivités locales concernées.

Comme toutes expérimentations, les nôtres supposaient une série de principes théoriques que l'on peut brièvement résumer ainsi :

- Utiliser les pratiques de communication afin d'analyser les demandes de formations et aider à leur organisation.
- Faciliter l'appropriation des outils de communication par les partenaires "naturels" d'unités géographiques ou socio-économiques, dans le but de dynamiser le développement économique et la formation, et par là, susciter la prise de responsabilités des secteurs sociaux concernés.

- Susciter et systématiser (et pérenniser) la circulation d'une information économique locale.

D'une certaine façon, on peut dire que le CIDEPAR avait pour objectif "de recherche", de tester en vraie grandeur (et dans des conditions sociologiques, socio-économiques, différentes), une série de méthodologies issues d'une réflexion sur des pratiques ponctuelles menées au VAL ou à l'OREP, ou dans le cadre des activités d'un DAFCO. Nous cherchons donc à confirmer sur le terrain une théorie d'intervention, c'est à dire à légitimer.

Il ne m'appartient pas de dire, en tout cas de façon définitive et péremptoire, que nous avons réussi et que l'ensemble de nos objectifs aient été atteints. La série d'évaluations que nous menons actuellement permettra seule de trancher aussi rigoureusement. On peut néanmoins avancer une série d'observations qui nous paraissent d'ores et déjà positives.

1°) l'impulsion de la solidarité, l'évolution des mentalités.

Sur les 7 ou 8 zones sur l'ensemble des régions où nous sommes intervenus, nous sommes à peu près toujours partis quelles que soient l'opportunité de notre action et la demande initiale, d'un "point zéro", celui de l'initiative locale. Ou plus exactement, il existait une forme d'initiative locale, mais d'une "expérience de vie" réduite. Ce qui était notamment perceptible dans les documents d'analyse, les documents "miroirs" que nous avons été amenés à faire. Et certainement l'une des actions positives du CIDEPAR aura été de "fixer le point zéro" (avec les images et les mots des gens eux-mêmes) c'est à dire en fait de pointer, de forcer à l'analyse des blocages enterrés sous des décennies de laisser faire et d'assistance.

2°) donner les moyens et l'envie d'une information qui permettait de se situer face à un minimum d'enjeux économiques "au quotidien". C'est à dire mettre à disposition d'une série de publics (éloignés, isolés géographiquement ou socialement des informations leur permettant de situer dans leur contexte économique et social, et leur donner les moyens d'acquérir une capacité réelle d'insertion dans la vie active

Cette "stratégie de communication" suppose que, le plus rapidement possible, les moyens de cette information soient appropriés par une partie importante de la collectivité et gérées par elle.

3°) Repérer et faire connaître des initiatives. Les montrer, les faire débattre, révéler ce qui est "pilote" en ailes et modélisable. Globalement, pour résumer nos interventions, nous pensons pouvoir dire que les actions proposées par le CIDEPAR procèdent d'un parcours logique qui va de la responsabilisation individuelle (la "conscientisation") à une décision réfléchie et critique dans et pour une dynamique collective. Dans ce cadre, nous pensons pouvoir juger dès aujourd'hui une série de mutations quant aux actions de communication dans une perspective de développement local :

- passer de l'idée de développement de la communication locale à l'idée de la communication comme l'une des stratégies - nécessaire - du développement local.
- partant de l'expérimentation sociale à une socialisation des expériences, c'est à dire une appropriation des moyens et méthodes de production de la communication locale et à son contrôle démocratique,
- partant d'une théorie d'intervention, lancer sur le terrain une série de confrontations en termes réels, c'est à dire une série de "moments dialectiques" dans le quotidien :

- . création/information audiovisuelle ou si l'on veut "oeuvre et flux"
 - . développement local/insertion de ce développement dans des perspectives de développement plus vastes
 - . parole des uns/écoute des autres
 - . volonté locale/compréhension des arbitrages
 - . évolution des mentalités/évolution des processus de décision
 - . économie de la communication/choix économiques globaux
- économie sociale

Nous sommes donc aujourd'hui pour un ensemble de questionnements et de "changements à faire". Il nous semble que cela peut être assumé, du fait notamment du croisement qui commence à se jouer sur le terrain entre la réforme de l'audiovisuel et la loi portant décentralisation. C'est en tout cas dans cette perspective que nous avons proposé à la DATAR de mettre en oeuvre sur une dizaine de zones réparties sur trois régions et peut-être quatre (avec Provence Côte d'Azur), des systèmes de communication nées à tous les niveaux ouverts par la réforme du Plan et particulièrement celui du développement local.

LE STUDIO MOBILE REGIONAL D'ALBI

Intervention de M. Bernard WICHER, Animateur.

Le Studio Mobile Régional est né en 1978 de la volonté du Ministère de la Jeunesse et des Sports. La gestion en a été confiée à une association départementale ayant déjà vocation audio-visuelle.

L'objectif de cette association était la promotion de l'Audio-Visuel, en particulier la vidéo, auprès des associations d'Education Populaire.

Depuis 1980, une nouvelle association existe dont le Conseil d'Administration est composé de représentants de l'Etat et de 10 Fédérations régionales à vocation socio-culturelle qui souhaitent gérer leur accession à la vidéo.

Jusqu'à présent, l'activité du Studio Mobile Régional se répartissait environ de la façon suivante :

. Animation	60%
. Formation	30%
. Aide à la création	10%

L'essentiel de la réussite de notre action est dû à la notion de mobilité. En effet, chaque intervention se fait chez le demandeur.

En 1981-1982, nous avons participé activement à la concertation régionale visant à mettre en place une politique régionale de l'Audio-Visuel.

Cela nous a amené à proposer la création d'unités départementales dont le fonctionnement serait proche de celui du Studio Mobile.

Cette demande ayant été prise en considération, les objectifs du Studio Mobile se sont donc modifiés. Le nouveau rôle qui nous a été confié est plus axé sur l'aide à la création, la formation du 2ème degré et, bien sûr, la coordination des unités départementales que nous avons souhaité indépendantes.

STUDIO MOBILE MULTIMEDIA

Le Studio Mobile MULTIMEDIA a pour mission de promouvoir la pratique de l'audiovisuel par des jeunes et des groupes dans le cadre du loisir éducatif et de l'action associative avec l'aide du ministère de la Jeunesse et des Sports.

AIDE technique et pédagogique à la création de vidéogrammes par des groupes de jeunes et des associations d'éducation populaire dans le cadre d'activités d'animation socio-culturelle.

PRET de matériel de tournage et de montage en vidéo légère et photo.

STAGES de formation et de perfectionnement à l'utilisation de la vidéo légère, de la photo dans un programme d'animation (réalisation, programmation, technologie et entretien).

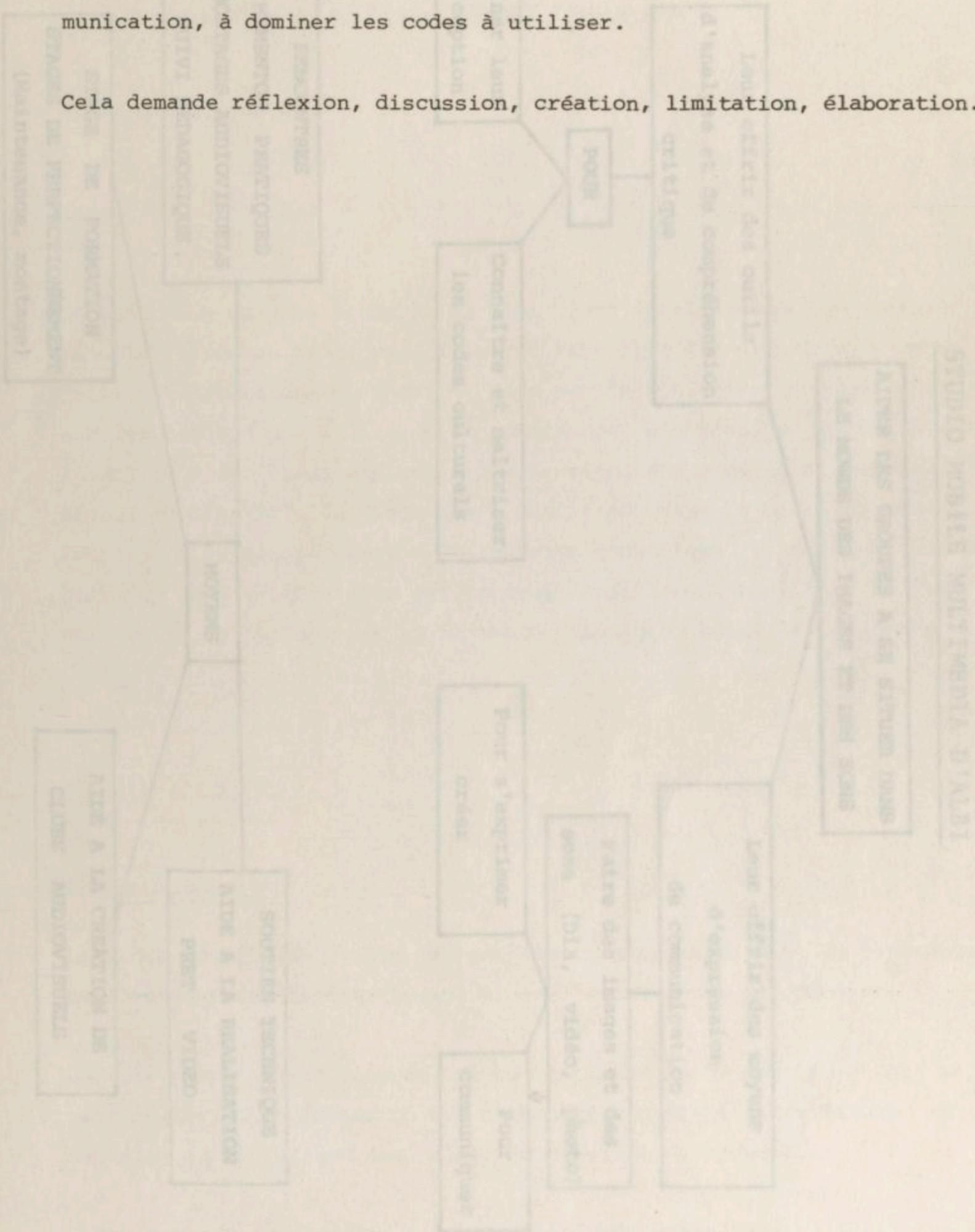
SUIVI PEDAGOGIQUE auprès de groupes ayant des actions soutenues.

VIDEO

Le plus souvent les expériences pratiquées ne dépassent pas, d'un point de vue méthodologique, l'initiation à un matériel de production audiovisuelle et une pratique "expressive" des moyens.

Ainsi, la seule situation enrichissante dans une formation aux mass-média est d'amener, au travers d'une mise en situation réelle de communication, à dominer les codes à utiliser.

Cela demande réflexion, discussion, création, limitation, élaboration.



Cela demande réflexion, discussion, création, imitation, élaboration.
Cela demande à donner les codes à utiliser
Cela demande à donner les codes à utiliser
Cela demande à donner les codes à utiliser

ALPHABET MOBILE MULTIMEDIA

Le Studio mobile MULTIMEDIA a pour mission de promouvoir la pratique de
l'individu par des jeunes et des groupes dans le cadre de l'école
et des sports.

Elle contribue à la création de
vidéogrammes par des groupes de jeunes et des
associations d'éducation populaire dans le cadre
d'activités socio-culturelles.

Elle dispose de matériel de tournage et de montage en
vidéo légère et photo.

Elle propose des stages de formation et de perfectionnement à
l'utilisation de la vidéo légère, de la photo
dans un programme d'animation (réalisation,
programmation, technique et entretien).

Elle suit pédagogiquement des groupes ayant des
actions associatives.

VIDEO

Le plus souvent les expériences pratiques ne dépassant pas, d'un point
de vue méthodologique, l'initiation à la production audiovisuelle
visuelle et une pratique "expressive" des moyens.

STUDIO MOBILE MULTIMEDIA D'ALBI

AIDER LES GROUPES A SE SITUER DANS LE MONDE DES IMAGES ET DES SONS

Leur offrir des outils d'analyse et de compréhension critique

POUR

Affiner leur perception

Connaître et maîtriser les codes culturels

Leur offrir des moyens d'expression de communication

Faire des images et des sons (Dia, vidéo, photo)

Pour s'exprimer créer

Pour communiquer

RENCONTRES
MEMENTOS PRATIQUES
MONTAGES AUDIOVISUELS
SUIVI PEDAGOGIQUE

SOUTIEN TECHNIQUE
AIDE A LA REALISATION
PRET VIDEO

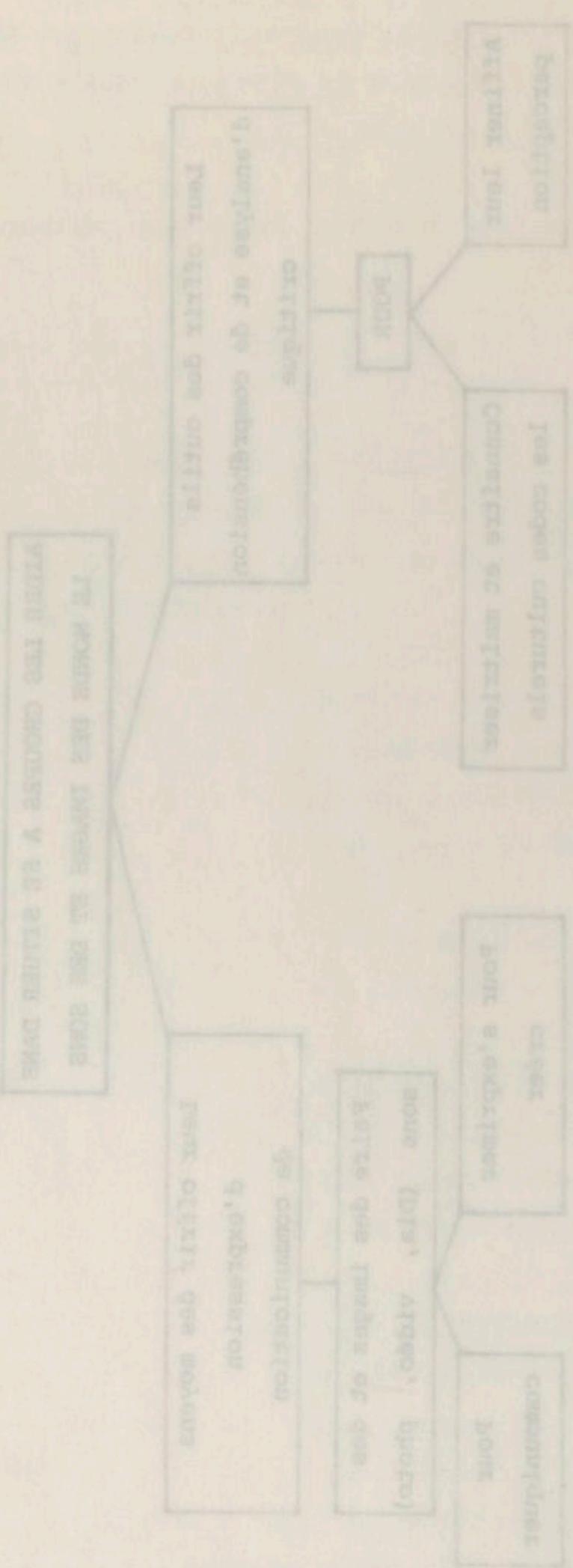
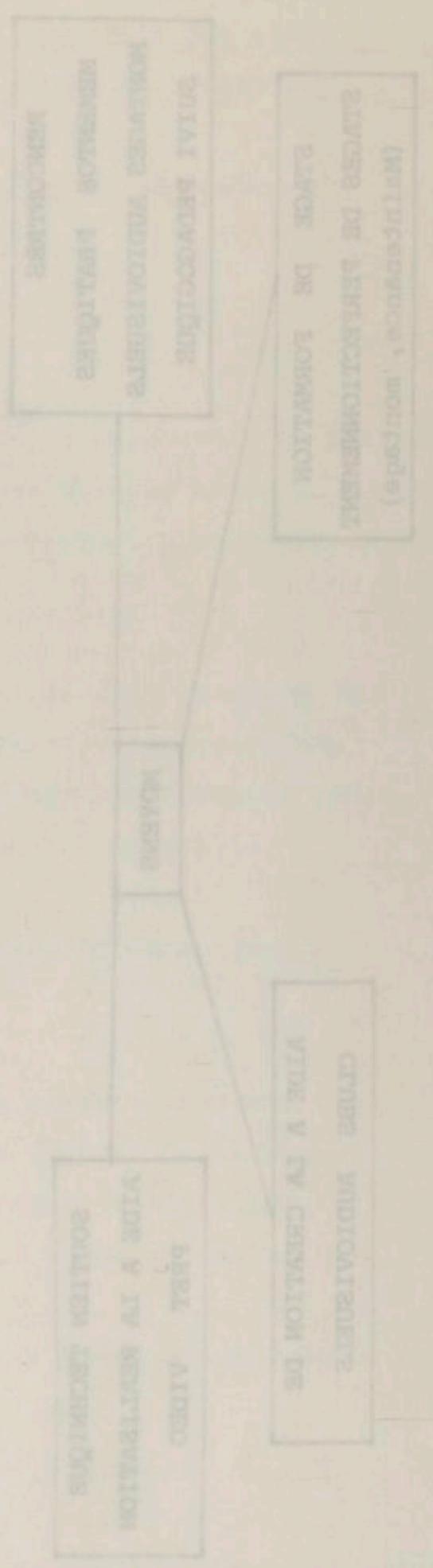
MOYENS

STAGE DE FORMATION
STAGES DE PERFECTIONNEMENT
(Maintenance, montage)

AIDE A LA CREATION DE CLUBS AUDIOVISUELS

Cette action est réalisée avec le concours du Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs qui subventionne les associations de loisirs

Cette action est réalisée avec le concours du Ministère de la Jeunesse,



STUDIO MOBILE MULTIMEDIA D'ALBI

LE MOBILE DES IMAGES ET DES SONS
AIDER LES GROUPES A SE SITUER DANS

LES ATELIERS MOBILES AUDIOVISUELS : LE VIDEO-BUS D'ILE DE FRANCE

Intervention de M. Pierre TREDEZ, Animateur.

HISTORIQUE

Le Vidéo-Bus est une association "loi 1901" (Ateliers Mobiles Audiovisuels) créée en 1973, sur un projet FIC. Il a été aidé depuis cette date, par "Jeunesses et Sports", puis par le Ministère du Temps Libre sur les bases d'une politique d'animation et d'éducation populaire utilisant la vidéo comme support à l'expression des groupes et des associations. Depuis 1973, le Vidéo-Bus a participé, dans le cadre de ses attributions, à la transformation du contexte économique, culturel et politique. Son intervention s'en est trouvée sensiblement modifiée. Il est donc utile de la resituer en termes de situation actuelle et prospective.

LA SITUATION ACTUELLE

I) Actuellement

Le Vidéo-Bus Ile de France est une association se situant au carrefour de l'audiovisuel institutionnel et de l'audiovisuel indépendant.

Dans le cadre institutionnel, il est rattaché au "Temps Libre" et, en particulier, à la Direction Départementale du Temps Libre Essonne avec laquelle il entretient des relations étroites de travail.

Dans le cadre indépendant, il se trouve dans une situation parallèle à différents groupes vidéo (Vidéo-ciné troc, Vidéo OO, Centre Simone de Beauvoir...) qui travaillent à la redéfinition de leurs objectifs et de

leurs modes d'intervention.

II) Son action

Son action est actuellement centrée sur deux axes.

1) La formation-animation

De nombreuses demandes d'interventions ponctuelles, pour filmer telle telle manifestation, sont souvent discutées et remodifiées dans le sens d'une formation. Plutôt que d'intervenir de l'extérieur d'une façon ponctuelle et pointilliste, il semble plus utile de former les utilisateurs à la maîtrise du langage audiovisuel et de ses moyens, d'autant que ceux-ci sont en évolution permanente.

La formation prend donc deux aspects :

- Un aspect formation professionnelle, prioritairement en direction des animateurs socio-éducatifs (DEFA) et en direction des institutions (INEP, CREP, ...)
- Un aspect formation, perfectionnement, ciblé en fonction des publics aussi en fonction des spécialisations techniques (son, régie, ...) et culturelles (vidéo et théâtre, vidéo et arts plastiques, vidéo et cinéma)

2) La réalisation

Deux nécessités l'ont imposée.

- La première nécessité est d'ordre éthique et professionnel. Il est insaisissable de s'intituler "formateur", et mieux "formateur de formateurs" sans être soi-même impliqué dans un phénomène de création impliquant recherche, risque et "sanction" du public.

Le Vidéo-Bus considère donc chacun de ses permanents, en dehors de sa spécificité, comme réalisateur potentiel, devant confronter sa production au secteur professionnel.

- La seconde nécessité est d'ordre politique et culturel. Elle rejoint le problème de la prospective. La prochaine décennie va être déterminée, en matière de communication, par la mise en place de réseaux (satellite et télédistribution) et la réalisation de programmes pour remplir ces réseaux.

Il est donc urgent d'offrir une alternative crédible au réseau commercial, pour mettre en oeuvre une politique de programme audiovisuel, décentralisé, local (et non localiste) ciblé et s'appuyant sur le tissu associatif.

PROSPECTIVE

Le Vidéo-Bus participe donc actuellement à cette alternative.

D'abord par la diffusion des produits qu'il a réalisés et qu'il souhaiterait voir diffuser à l'antenne et dans les futurs réseaux câblés.

Ensuite par la participation aux niveaux des circuits de distribution (villes câblées) en tentant de réaliser de nouveaux programmes qui ne soient pas des copies conformes de la télévision mais qui répondent aux critères et aux impératifs professionnels.

Le Vidéo-Bus se situe donc désormais dans ce champ expérimental tant au niveau de son support vidéo (recherche sur l'image électronique) que dans son support juridique (relation Etat-association, SCOP, G.I.E.etc...)

Il compte participer à la nouvelle définition de l'éducation populaire et de l'économie sociale dans le cadre de l'audiovisuel.

Les Ateliers Mobiles Audiovisuels, 523, Terrasse de l'Agora, 91004 EVRY CEDEX.

la seconde nécessité est d'ordre politique et culturel. Elle rejoint le problème de la prospective. Les problèmes déontologiques et éthiques, en matière de communication, par la mise en place de réseaux (satellites et télédiffusion) et la réalisation de programmes pour remplir ces réseaux.

Il est donc urgent d'offrir une alternative crédible au réseau central, pour mettre en œuvre une politique de programmes audiovisuels, décentralisés, locaux (et non localistes) afin et s'appuyant sur la classe

PROSPECTIVE

D'abord par la diffusion des produits audiovisuels et de la recherche-formation à l'intérieur de l'antenne et dans les autres réseaux existants.

(villes côtières) en tenant de réaliser de nouveaux programmes qui ne soient pas des copies conformes de la télévision mais qui répondent aux

niveau de son support vidéo (recherche aux l'usage éducatif) que dans son support juridique (relation Etat-association, SCOP, S.I.E.etc...)

Il convient de participer à la nouvelle définition de l'économie audiovisuelle et de l'économie sociale dans le cadre de l'audiovisuel.

Les Ateliers Médias Audiovisuels, 523, Terrasse de l'Apote, 91004 EVRY
CEREX

PRODUIRE ET DIFFUSER LA VIDEO EN BOURGOGNE

Intervention de M. François POMMERY, Délégué Régional audiovisuel de la Ligue de l'Enseignement en Bourgogne.

POURQUOI PRODUIRE

Militant pour favoriser la mise en place d'une politique d'éducation permanente, nous avons l'ambition de participer aux transformations collectives de notre société avec nos moyens et dans les domaines qui nous concernent.

Il est évident qu'à un moment donné nos différentes démarches nous amènent à nous confronter au système complexe de la communication. Deux solutions:

- 1) s'en désintéresser, et très rapidement nous tomberions en contradiction avec notre discours.
- 2) investir la communication pour avoir la possibilité d'y participer, c'est là la solution que nous avons choisie. Mais encore faut-il pouvoir s'impliquer et c'est tout le problème de la démocratisation de la communication. Nous avons un double rôle à jouer : participer à la communication en tant que producteur et faire en sorte que le plus grand nombre puisse y participer.

Actuellement, émergent des besoins et des problèmes nouveaux, nés des évolutions simultanées, mais hélas non convergentes, des mentalités et des technologies.

La Ligue de l'Enseignement et de l'Education Permanente, mouvement culturel de masse, consciente de l'importance et de la gravité des enjeux de

communication pour le devenir de la société, veut s'impliquer directement dans les transformations en cours.

Notre objectif est de développer les moyens de la responsabilité et de la liberté des personnes ou des groupes par l'usage des instruments de communication au service de tous.

Le stade de la production est une étape indispensable dans ce processus. Mais d'emblée, j'ajouterai que la production est indissociable de la diffusion.

UNE POLITIQUE DE PRODUCTION

Afin de compléter notre action dans le domaine de l'audiovisuel, il nous a fallu développer un secteur production qui était jusqu'alors réservé aux seuls professionnels, coupant ainsi le monde associatif de la création et de la production de son information.

L'apparition de nouveaux matériels fait que la technique vidéo offre de nouvelles possibilités de production (non professionnelle) nouvelles à la portée d'un plus grand nombre, et devient ainsi un outil privilégié de production.

Cette technique permet :

- une rapidité d'intervention ;
- des équipes légères de production ;
- un faible coût de réalisation ;
- une diffusion pratique à la portée de tous.

Nos objectifs :

- apporter une structure de production aux différents groupes sociaux pour leur donner la possibilité d'être les producteurs de leurs propres informations ;

- satisfaire les besoins des associations sur le plan de la création ;
- constituer un patrimoine audio-visuel départemental et régional ;
- donner de nouveaux outils à la formation.

Nos moyens :

Afin d'allier le discours à la pratique, et dans le cadre de notre politique régionale audio-visuelle, nous avons déposé auprès de l'E.P.R. un dossier d'équipement des 4 Fédérations d'Oeuvres Laïques de la région Bourgogne qui a abouti en 1981 et a permis l'équipement suivant :

- chaque département est doté de :
 - . 2 unités portables 3/4 de pouce ;
 - . un banc de montage ;
 - . le matériel nécessaire pour le transfert du 3/4 pouce en VHS ou en Bétamax pour la diffusion des produits ;
 - . du matériel son ;
 - . du matériel d'éclairage ;
 - . un ou des véhicules.

Il faut savoir que cette politique s'inscrivait déjà à l'époque dans le projet de création d'une médiathèque régionale.

Avant d'entrer dans le détail de ce que représente la production vidéo en ce qui concerne nos méthodes, il me semble important de revenir un peu plus en détail à nos objectifs :

- 1) Apporter une structure de production au mouvement associatif, aux collectivités publiques, au milieu scolaire, pour qu'ils puissent être les producteurs de leurs propres informations.

Attention, il ne s'agit pas pour nous de vouloir remplacer le service public que nous défendons par ailleurs. Encore en aurions-nous la volonté il serait complètement utopique de penser pouvoir le faire. Par contre, il n'est pas interdit de penser à d'éventuelles co-productions.

D'ailleurs quelques rencontres récentes avec FR3 me font penser que désormais l'ouverture risque de se concrétiser. Il s'agit de donner les moyens techniques au groupe qui a une information à donner : localement dans le cadre du département, d'une commune, d'une entreprise, d'une association, à tout ou partie d'une tranche de population, d'une certaine catégorie sociale, etc...

IL FAUT SAVOIR QUE L'INFORMATION DES MEDIAS EST BASEE SUR LA CRISE OU/ET SUR L'EVENEMENTIEL. SEULS QUELQUES GRANDS REPORTAGES TRAITENT DES PROBLEMES D'ACTUALITE (ON POURRAIT DIRE DE SOCIETE) DONT LA COMPLEXITE FAIT QU'ILS SERONT LOIN D'ETRE RESOLUS DE SITOT. (Exemple : drogue, pollution, énergie, sécurité, jeunesse, chômage, etc...).

Notre propos est de dire qu'il y a de l'information sous forme de reportage à faire, et surtout au niveau local. Par exemple, le problème de L'URBANISATION dans telle ou telle localité, le point sur les ressources économiques d'une commune, la politique socio-culturelle, etc... On pourrait en citer une longue liste.

Attention, il ne s'agit pas de véhiculer une information événementielle vidéo qui doit toucher tout le monde à tout moment.

C'est un autre problème. Pour l'instant, il s'agit de donner des outils de réflexion avec pour support le vidéogramme.

Il me semble que des élus, pour présenter un plan de développement économique d'un département, auraient peut-être plus de possibilités pour expliquer leurs actions s'ils avaient à leur disposition un document vidéo exposant la situation et développant leurs thèses.

Mais encore faut-il savoir et pouvoir organiser la diffusion.

Voilà, en ce qui concerne l'information, ce vers quoi nous nous orientons.

Toujours à propos de l'information, il ne faut pas oublier les réseaux câblés.

En Bourgogne, deux villes disposent de réseaux câblés. Talant, en Côte d'Or, et un quartier de Nevers dans la Nièvre. Actuellement, ces réseaux ne permettent de diffuser (sauf pour Talant) que les programmes nationaux et régionaux. Pourtant, tout est là pour qu'un programme réalisé localement soit diffusé... Une requête est actuellement à l'étude pour que, avec d'autres partenaires, notamment des associations représentatives des usagers, nous puissions participer à l'élaboration de contenus (programmes). Cette mise en place sera certainement plus longue, car il faut tendre vers une mission de service public avec le service public.

2) Satisfaire les besoins des associations sur le plan de la création

On sait que de nombreux groupes aspirent à la mise en image, à la mise en scène.

Tout simplement, on veut raconter... que ce soit pour les troupes de théâtre non professionnelles qui veulent tenter la mise en scène filmique, ou pour les "scolaires" qui veulent mettre en scène une petite fiction qu'ils ont créée, la vidéo me semble l'outil le plus approprié, lorsque l'on connaît les investissements nécessaires en cinéma.

3) Conserver un patrimoine audio-visuel.

Dans le domaine historique, tout ce qui peut permettre la recherche et l'analyse est essentiel. Le document vidéo peut certainement y contribuer. C'est conserver un document filmé sur le quartier qui va être détruit, sur la foire traditionnelle qui va disparaître, sur les dernières techniques artisanales, sur les derniers musiciens traditionnels locaux, sur un mouvement de grève, etc...

4) Donner de nouveaux outils à la formation

Nous connaissons toutes les différentes possibilités qu'offre la vidéo dans le cadre de la formation : que ce soit l'outil de production pour l'analyse d'une pratique (procédé miroir), ou que ce soit le document (vidéo ou non) qui viendra étayer une réflexion.

Par contre, la systématisation de l'outil n'est pas prise en compte. Deux raisons essentielles : le coût important, et le manque de formation des formateurs aux pratiques audio-visuelles. Là encore, nous considérons qu'un mouvement comme le nôtre a un rôle important à jouer, surtout au niveau du bouleversement des pratiques.

COMMENT PRODUIRE

Pour répondre à nos objectifs, il faut passer du stade du bricolage au stade de la production quasi professionnelle.

C'est pourquoi nous installons dans chaque département des équipes de production à même de pouvoir répondre aux différentes préoccupations citées auparavant.

Sur le plan départemental, ces équipes sont constituées de 2 à 3 personnes selon les cas, qui sont complétées ponctuellement par des bénévoles.

Une équipe régionale constituée par les équipes départementales interviendra sur une réalisation plus régionale que départementale. Une équipe répond à une commande précise et réalise de A à Z, en fonction d'un cahier des charges, ou se situe dans certains cas en exécutante à la disposition d'un groupe qui a un projet précis de réalisation.

Sur un plan général, passer à la production n'est pas sans poser quelques problèmes, car il faut de la compétence. L'image vidéo n'est pas nouvelle.

chaque individu est habitué à voir une image de qualité technique et est confronté quotidiennement à un modèle. Il nous faut donc penser à une formation efficace.

- Il faut également de la disponibilité. C'est peut-être le problème le plus délicat à résoudre car il faut passer du bénévolat aux techniciens permanents, vu l'importance de la demande.

- Il faudra résoudre les problèmes de coût, car les moyens des associations n'ont pas suivi l'évolution des mentalités.

En ce qui concerne les moyens humains, pour notre part, nous pensons que la création d'une coopérative de service, nous matérialisant en réelle entreprise d'économie sociale, peut résoudre le problème. En ce qui concerne les moyens financiers, bien sûr toutes les idées sont à étudier, mais la création de fonds régionaux, départementaux et municipaux pour l'expression audio-visuelle reste à faire.

LA PRODUCTION SANS DIFFUSION EST VOUEE A L'ECHEC . . .

Je l'ai dit en préalable, il est impensable de parler de production vidéo sans parler de diffusion. En clair, il faut assurer la diffusion de nos produits.

Le réseau associatif qui est à la base de notre mouvement est un atout majeur.

L'infrastructure existe, il s'agit de l'OROLEIS actuel dont l'action est sans cesse relayée au niveau départemental. La récente création d'une médiathèque dont le rôle est d'assurer la conservation du patrimoine audio-visuel non professionnel et de diffuser la vidéo institutionnelle devrait nous permettre de jouer un rôle non négligeable.

Reste le problème du matériel de diffusion. L'équipement en magnétoscope des associations n'est pas évident. On sait d'ailleurs que la conjoncture actuelle ne favorise pas ces investissements. Sur le plan de notre région ce sont les F.O.L. qui s'équiperont afin de pouvoir offrir cette nouvelle prestation.

CONCLUSION

En observant et analysant le vécu du monde associatif sur le plan local, on s'aperçoit qu'il est indispensable de pouvoir lui donner de véritables moyens pour une expression populaire.

Il serait fâcheux de laisser aux seules lois du profit le souci d'organiser ces différents moyens d'expression et, très rapidement, le risque serait de se contenter de consommer des produits tout faits et inadaptés à chaque auditoire.

Il semble au contraire indispensable de créer ces structures de production et de diffusion reliant l'enseignement, les divers organismes culturels et économiques, tous partenaires fréquents et nécessairement complémentaires. Si la laïcité, c'est finalement la défense des libertés individuelles et collectives par une éducation dégagée de toute tentative de conditionnement ou de confrontation des esprits, alors il nous faut démystifier pour maîtriser.

Passer au stade de la production y contribuera.....

RESEAU SUD

(CENTRE INTER-REGIONAL DE DIFFUSION DES AUDIOVISUELS POUR L'EDUCATION ET LA CULTURE)

Intervention de M. Marcel DESVERGNES, Secrétaire Général.

On assiste depuis quelques années à un accroissement important des pratiques d'audiovisuels légers, notamment Vidéo et Super 8.

Malheureusement, ce développement, s'il est notable en ce qui concerne les productions, ne s'accompagne pas de mise en place de réelles structures de diffusion. De façon assez générale, ce sont les groupes producteurs eux-mêmes qui se chargent de la diffusion de leurs documents. Aucun essai notable d'organisation n'a été entrepris à l'heure actuelle.

Cependant, la multiplicité des rencontres inter-régionales a permis la prise de conscience de la nécessité d'une structuration de la diffusion et des échanges. Echanges de documents, mais aussi confrontation des pratiques, des orientations de travail, des projets de chacun.

C'est pour répondre à ces besoins, nettement exprimés, que Réseau Sud a vu le jour, à l'initiative d'une dizaine d'organismes producteurs et diffuseurs du Sud de la France.

Association Loi 1901, créé début 1981, après plusieurs mois de négociations entre les divers partenaires, Réseau Sud s'est donné deux objectifs principaux :

- Rassembler et conserver un fonds médiathèque constitué des productions, que leurs producteurs souhaitent voir diffuser largement.

Ces documents seront disponibles en tout standard et figureront dans un catalogue qui sera édité à destination des publics potentiels

(Associations - Education - Formation continue - Animation culturelle) ;

- Impulser le développement des structures de diffusion, c'est à dire mettre en place des lieux fixes de diffusion (gérés ou non par des membres du Réseau), aider à l'équipement en matériel des lieux collectifs et veiller à la cohérence technique (standards) et géographique (répartition régionale) de ces équipements ;

L'efficacité du Réseau est subordonnée à la mise en place de moyens techniques et de fonctionnement permettant une harmonisation des standards vidéo de diffusion.

D'où le projet d'un "Centre de Transfert" inter-régional, qui pourrait être implanté à Toulouse, et qui pourrait représenter une première concrétisation du Réseau.

Des demandes de financements ont été déposées auprès des collectivités locales concernées, et par ailleurs, des négociations sont en cours pour concourir aux investissements nécessaires au Réseau.

A N N E X E :

RESEAU SUD - OBJECTIFS POUR UNE ORGANISATION DES AUDIOVISUELS LEGERS

DANS LE MIDI DE LA FRANCE (Document RESEAU SUD)

I - RAPPEL DU CONTEXTE ACTUEL DE LA DIFFUSION

Depuis plusieurs années le développement des pratiques d'audiovisuels légers, notamment en Vidéo et Super 8 s'est un peu partout accéléré, et particulièrement dans les 4 régions programme du Sud de la France : Aquitaine - Midi Pyrénées - Languedoc-Roussillon - Provence Côte d'Azur.

Les origines de cette accélération, et partant les conceptions institutionnelles, les pratiques des groupes de production sont diverses. L'initiative a pu appartenir tout aussi bien :

- 1). aux collectivités locales (le V.A.L., l'Atelier Images et Sons du C.I.R.C.A. en Languedoc-Roussillon, l'O.R.E.P. en Aquitaine) ;
- 2). à l'Education (le POINT R (DAFCO) Toulouse ou les C.R.D.P. régionaux, le LASIC à l'Université de Bordeaux) ;
- 3). au secteur "Sanitaire et Social" : les C.R.E.A.I., l'I.P.P.M.S. (Vidéotrame) à Montpellier ;
- 4). aux institutions de l'Etat en charge de ces problèmes. (Rôle et Assistance des Antennes INA SUD-EST et INA SUD-OUEST, Jeunesse et Sports (Vidéo Bus d'Albi) ;
- 5). à des institutions spécialisées d'Education Populaire (OROLEIS), de Recherches agronomiques internationales (Institut Agronomique Méditerranéen à Montpellier), du mutualisme (COLIMASON) à Marseille ;

- 6). à l'initiative associative et militante : Vidéo 13 à Marseille, Vidéo 31 à Toulouse, CINOC (Languedoc-Roussillon), TECIMEOC (Languedoc-Roussillon/Provence Côte d'Azur), MJC Corbela à Nice, etc... ;
- 7). à l'initiative privée : (OREA Toulouse).

Il reste qu'au total, aujourd'hui, alors que la quasi totalité de ces groupes de production d'audiovisuels légers ont entre 2 et 5 ans d'expérience, on se trouve devant un "maillage" de fait très serré qui, s'il aborde (du point de vue de la production) à peu près tous les aspects de la vie et de la dynamique des régions, n'a pas encore intégré la nécessité de la structuration de la diffusion.

Pour l'essentiel, cette diffusion se faisant sur des catalogues et des réseaux locaux (en général associatifs), comme celui du V.A.L. Languedoc-Roussillon, ou par l'insertion dans des réseaux spécialisés (Education "Handicaps", Formation Continue), ou des réseaux militants dits "parallèles" regroupés nationalement (Vidéo CINE TROC, MON OEIL, etc...) ou régionalement (TECIMEOC).

Enfin, la diffusion localisée même régionalement se caractérise par la gestion par un groupe quasi exclusivement de ses propres produits, et demeure pour les niveaux d'organisation, de transfert, de circulation, dominée par l'empirisme.

Toutefois, la multiplicité des rencontres inter-régionales à des fins diverses, surtout depuis deux ans (Journées VAL/INA de Montpellier ; Rencontre de la Chartreuse (CIRCA) ; Séminaires du LASIC (Bordeaux/Pau) ; Festival Occitan de Montauban ; etc...), comme divers échanges de recherches ou la constitution de regroupements, de mise en commun (CIDEPAR : V.A.L. / O.R.E.P. POINT R) ont permis la prise de conscience de la nécessité d'une organisation structurelle de la diffusion et des échanges (techniques, pratiques, moyens) basée sur l'aire géographique, mais aussi sur le respect des spécificités (orientations de travail, modes institutionnels de chacun) et sur les complémentarités (moyens et connexions).

avec d'autres réseaux spécifiques).

II - L'INITIATIVE DE RESEAU SUD

C'est pour répondre à cet état de fait, que ses fondateurs ont créé "Réseau Sud". Regroupés en son sein sous forme d'une association 1901, ils ont organisé le réseau sur 3 fonctions principales :

1). Les activités de réseau de diffusion proprement dits

Les adhérents au réseau mettent en commun un fonds de médiathèque constitué des productions qu'ils souhaitent voir diffuser largement.

Ces documents doivent être copiés en tout standard vidéo nécessaire et figureront dans le catalogue général du réseau qui sera édité par celui-ci à destination des publics potentiels (Associations, Education, Formation Continue, Animation Culturelle).

Ils seront disponibles à tout membre du réseau (à des conditions de location préférentielles) et à tout usager du catalogue qui s'adressera, pour les réservations ou les achats, directement au réseau.

Les adhérents peuvent, par ailleurs, faire figurer, sous forme d'un répertoire organisé autour d'un système de "mots clés", les documents qu'ils affectent à une diffusion plus restreinte (locale ou spécifique).

Dans cette optique, les usagers de Réseau Sud traitent directement avec le membre du réseau concerné.

2). L'impulsion de la diffusion des produits du réseau

Deux actions principales portent sur l'organisation de lieux fixes de diffusion (gérés ou non par des membres du réseau) :

- . Des lieux de diffusion ouverts au public organisant notamment des diffusions régulières "previews" de documents produits par les membres du réseau. Diffusion destinée au public des usagers potentiels, et à tous les publics (Vidéo Clubs réguliers).
- . Des lieux de diffusion spécifiques organisés dans des institutions de recherche, Universités, organismes techniques spécialisés où étudiants, chercheurs, spécialistes peuvent consulter des documents intéressant leurs disciplines.

- Les lieux de diffusion ouverts sont alimentés par des "vases" contenant les derniers documents produits par le réseau et mis en diffusion large, et circulant d'un point à l'autre du réseau ;

- Les lieux de diffusion spécifiques sont alimentés par les documents spécifiques du réseau dans le domaine considéré
 - . soit qu'ils soient en dépôt dans le lieu de diffusion
 - . soit qu'ils soient "commandés" au réseau ponctuellement

3). Les relais

Les membres du réseau, appartenant souvent à un circuit plus ou moins organisé de circulation de documents, assurent une information à double sens : (diffusion de catalogue, circulation de vidéogrammes), permettant une inter-information large entre Réseau Sud et les autres réseaux.

Ils peuvent proposer la mise en réseau de tels ou tels documents susceptibles d'être pris en compte dans celui-ci ; les négociations nécessaires (droits de cession, conditions de location, droits d'entrées, etc...) étant négociés par Réseau Sud avec le partenaire pressenti.

III - LA MISE EN PLACE D'UN CENTRE DE TRANSFERT

Il est rapidement apparu, pour que le réseau vive, qu'il importait de le voir doter de moyens techniques et de fonctionnement permettant une harmonisation des standards vidéo de diffusion. La vidéo (et la gamme des supports qu'elle offre) permettant de résoudre les problèmes posés notamment par une circulation large des documents mis au réseau quel que soit leur support d'origine.

Une rapide étude préalable effectuée auprès des organismes promoteurs de Réseau Sud, et à travers ceux-ci auprès des partenaires potentiels "de terrain" existant dans les 3 régions du Grand Sud-Ouest, a permis de définir les objectifs d'un Centre de Transfert inter-régional qui pourrait être implanté à Toulouse dans les locaux mis à la disposition du réseau par POINT R ou au moins prioritairement dans des locaux prêtés (sous réserves de convention précise) par l'un des membres fondateurs :

- traitement de tous problèmes de transfert entre supports vidéo ;
- traitement de tout transfert Cinéma/Vidéo pour les produits cinématographiques légers (16mm ou Super 8) ;

Ces services gérés par Réseau Sud seraient offerts tout à la fois aux membres du réseau (fondateurs et adhérents) et à des tiers payants ;

. Le budget de fonctionnement d'un tel Centre peut-être alimenté :

- . par une aide des collectivités locales ;
- . par les cotisations des membres du réseau ;
- . par la participation financière exigée pour chaque copie (tiers payants et membres du réseau bénéficiant de conditions préférentielles).

IV - STRUCTURE ET MEMBRES FONDATEURS

La recherche des conditions de mise en place de Réseau Sud et les discussions et négociations y afférentes ont eu lieu entre septembre 1980 et août 1981.

Elles ont été organisées autour de réunions régionales (Aquitaine, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon) et de réunions plénières inter-régionales rassemblant les intéressés potentiels qui ont ultérieurement constitué les membres fondateurs du Réseau. Par ailleurs, l'élargissement du réseau à des structures travaillant en Provence Côte d'Azur est actuellement à l'étude.

L'Association 1901 - Réseau Sud - Centre Inter-régional de Diffusion Audiovisuels pour l'Éducation et la Culture a été constituée le 22 mai 1981.

Les Membres Fondateurs de l'Association sont :

REGION AQUITAINE

- . LASIC - Laboratoire associé au C.N.R.S./Université de BORDEAUX
- . C.R.E.P.A.C. - Centre Régional d'Éducation Permanente et d'Activité Culturelle (Médiathèque O.R.O.L.E.I.S.) BORDEAUX
- . O.R.E.P. (Office Régional d'Éducation Permanente) PAU
- . CENTRE CULTUREL SYGMA-BORDEAUX
- . C.R.D.P. (Centre Régional de Documentation Pédagogique) BORDEAUX

REGION MIDI - PYRENEES

- . C.R.E.D.E.C. (Ligue Française de l'Enseignement et de l'Education Permanente) TOULOUSE

- . STUDIO MOBILE D'ALBI

- . SERVICE AUDIOVISUEL DE CASTRES

- . TECIMEOC

- . Université TOULOUSE "LE MIRAIL"

- . CENTRE CULTUREL TOULOUSE

- . A.T.A.C. - "ARIEGE"

LANGUEDOC - ROUSSILLON

- . V.A.L. (Vidéo Animation Languedoc)

- . C.I.R.C.A.

- . CINOC - Béziers (Atelier Super 8)

- . I.A.M. (Institut Agronomique Méditerranéen)

- . OCIN - Narbonne

Des négociations sont en cours pour renforcer la cohésion et la représentativité des intervenants en région, et de nouveaux membres "co-fondateurs" pourront être cooptés notamment pour ce qui concerne la Région Provence Côte d'Azur.

IV - LE SERVICE REGIONAL DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'EDUCATION

(Annexes) FOURURE

La loi de 1961 sur l'enseignement supérieur a entraîné une restructuration importante de l'enseignement supérieur et de l'éducation. Cette loi a permis de créer des universités nouvelles et de réorganiser les universités existantes. Elle a également permis de créer des établissements d'enseignement supérieur de type universitaire et de réorganiser les établissements existants de ce type.

SERVICE REGIONAL DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'EDUCATION

Le service régional de l'enseignement et de l'éducation a pour mission de coordonner et de contrôler l'application de la loi de 1961 dans la région. Il est chargé de l'élaboration des programmes d'enseignement supérieur et de l'éducation, de la répartition des crédits et de la gestion des établissements d'enseignement supérieur et de l'éducation. Il est également chargé de l'élaboration des programmes d'enseignement supérieur et de l'éducation, de la répartition des crédits et de la gestion des établissements d'enseignement supérieur et de l'éducation.

Le service régional de l'enseignement et de l'éducation a pour mission de coordonner et de contrôler l'application de la loi de 1961 dans la région. Il est chargé de l'élaboration des programmes d'enseignement supérieur et de l'éducation, de la répartition des crédits et de la gestion des établissements d'enseignement supérieur et de l'éducation.

Le service régional de l'enseignement et de l'éducation a pour mission de coordonner et de contrôler l'application de la loi de 1961 dans la région. Il est chargé de l'élaboration des programmes d'enseignement supérieur et de l'éducation, de la répartition des crédits et de la gestion des établissements d'enseignement supérieur et de l'éducation.

ANNEXE

C.I.R.C.A.

Le service régional de l'enseignement et de l'éducation a pour mission de coordonner et de contrôler l'application de la loi de 1961 dans la région. Il est chargé de l'élaboration des programmes d'enseignement supérieur et de l'éducation, de la répartition des crédits et de la gestion des établissements d'enseignement supérieur et de l'éducation.

Le service régional de l'enseignement et de l'éducation a pour mission de coordonner et de contrôler l'application de la loi de 1961 dans la région. Il est chargé de l'élaboration des programmes d'enseignement supérieur et de l'éducation, de la répartition des crédits et de la gestion des établissements d'enseignement supérieur et de l'éducation.

Le service régional de l'enseignement et de l'éducation a pour mission de coordonner et de contrôler l'application de la loi de 1961 dans la région. Il est chargé de l'élaboration des programmes d'enseignement supérieur et de l'éducation, de la répartition des crédits et de la gestion des établissements d'enseignement supérieur et de l'éducation.

Des négociations sont en cours pour renforcer la coopération et la représentation des établissements d'enseignement supérieur et de l'éducation en région, et de nouveaux centres "co-fondés" pourront être créés notamment pour ce qui concerne la Région Provence Côte d'Azur.

COMPTE - RENDU DU DEBAT GENERAL

Le débat qui suit les interventions se structure autour de deux grandes questions :

1 - le statut des acteurs de la production :

- . les personnels du service public de la communication ; ils revendiquent leur professionnalisme (teinté d'un certain protectionnisme corporatiste ?) ;
- . les réalisateurs bénévoles des secteurs associatif, syndical ;
- . les salariés d'associations.

Les revendications des deux dernières catégories par rapport à l'accès au service public de diffusion de leurs produits sont sources de conflits avec les professionnels.

Les clivages professionnels/non professionnels sont d'ailleurs nombreux : formation, division sociale du travail, rythmes de travail, gratification sociale et niveaux de salaires, imaginaire social ...

2 - le statut de la diffusion

L'objectif de la diffusion antenne des produits réalisés ou co-produits par le secteur associatif ne doit pas masquer la pertinence et l'efficacité d'une diffusion hors antenne de certains produits liés en particulier au processus de la communication sociale locale (différente de la communication de masse).

COMPTE RENDU DU DEBAT GENERAL

Le choix du lieu du programme et du bon média ne peuvent procéder, en tout état de cause, que d'une observation attentive de la demande sociale et d'une analyse de la pertinence des circuits de communication existants. Pour la formation des citoyens, animateurs, producteurs, etc..., c'est cet aspect qui doit être considéré comme fondamental, et non les formats de type technique. Sans pour autant que le problème de la qualité technique soit négligé : elle reste nécessaire (cf. la médiocrité de très nombreuses productions audiovisuelles présentées au Festival de la communication non-professionnelle de Sarlat).

Les réseaux de type associatif peuvent organiser et moduler une diffusion massive, et le libre accès à l'ensemble des productions régionales (à l'échelle du Sud), en complémentarité du service public, et avec la volonté de faire barrage aux multinationales privées de la communication.

LA TELEVISION, PIERRE ANGULAIRE D'UNE POLITIQUE REGIONALE

Deux expériences nouvelles, mais encore très ponctuelles, visant à modifier la relation de la télévision régionale au tissu social local, ont été menées en Aquitaine et Champagne-Ardenne.

IIIÈME PARTIE

LES PARTENAIRES REGIONAUX, CIMENT DE L'EDIFICE AUDIOVISUEL

Compte-rendu de l'intervention de M. Jean SIBAS, Directeur régional de FR 3 - Aquitaine.

La télévision régionale constitue, malgré son faible temps d'antenne (20 minutes de journal télévisé et 13 minutes de magazine par jour), la

LES MEDIAS REGIONAUX : TELEVISION ET RADIOS

La loi sur l'audiovisuel de 1982 organise un cadre juridique nouveau avec la création de sociétés régionales de télévision, la radio revenant à

Radio -

- La télévision, pierre angulaire d'une politique régionale.

- Les radios de pays : l'avenir.

quotidiens, - indispensable pour promouvoir, en particulier, une politique de plus grande ouverture -, d'autre part à une plus grande décentralisation par l'installation, au niveau départemental, de "bornes audiovisuelles" (ou boîtes - 0 - permettant une transmission instantanée,

par faisceau hertzien, de l'information au chef-lieu de région à partir d'un simple magnétoscope (Bordeaux est en effet une capitale régionale

géographiquement très excentrée). Ce projet devrait être concrétisé fin 1981 ; les assemblées locales élues en seront un partenaire financier

indispensable, compte tenu de la lourdeur des investissements, ce qui

pose le problème du risque de tentation d'établissement d'un contrôle politique sur la radio-télévision régionale.

Une véritable décentralisation impose une ouverture de l'antenne aux

Le choix du lieu de programmation des médias ne peut procéder, cependant, que d'une observation attentive de la situation sociale, économique et culturelle existante. L'analyse de la position des médias doit tenir compte de la formation des citoyens, de la culture, de la langue, de l'aspect qui doit être donné à la programmation, et des formes de type technique. Sans pour autant négliger la qualité technique soit sélective, elle reste nécessaire. La sélection de nombreuses productions audiovisuelles présentées au festival de la télévision professionnelle de Paris.

Les réseaux de télévision sont en cours de développement dans les pays en voie de développement. La télévision est un moyen de communication qui permet de transmettre des messages à grande échelle. Elle est un moyen de diffusion de l'information et de l'éducation. Elle est un moyen de divertissement et de culture. Elle est un moyen de communication qui permet de transmettre des messages à grande échelle.

LES MEDIAS REGIONAUX : TELEVISION ET RADIOS

- La télévision, pierre angulaire d'une politique régionale.

- Les radios de pays : l'avenir.

LA TELEVISION, PIERRE ANGULAIRE D'UNE POLITIQUE REGIONALE

Deux expériences nouvelles, mais encore très ponctuelles, visant à modifier la relation de la télévision régionale au tissu social local, ont été menées en Aquitaine et Champagne-Ardennes.

LES PARTENAIRES REGIONAUX, CIMENT DE L'EDIFICE AUDIOVISUEL

Compte-rendu de l'intervention de M. Jean SUHAS, Directeur régional de FR 3 - Aquitaine.

La télévision régionale constitue, malgré son faible temps d'antenne (20 minutes de journal télévisé et 13 minutes de magazine par jour), la première entreprise de presse française, avec 23 journaux quotidiens.

La loi sur l'audiovisuel de 1982 organise un cadre juridique nouveau avec la création de sociétés régionales de télévision, la radio revenant à Radio - France et à ses radios locales. Ainsi devrait encore être accentuée la "différence" séparant FR3 des autres chaînes et facilités les contacts avec les réalités régionales. Des projets en cours visent d'une part à une augmentation du temps d'antenne (l'objectif est de 3 heures quotidiennes), - indispensable pour promouvoir, en particulier, une politique de plus grande ouverture -, d'autre part à une plus grande décentralisation par l'installation, au niveau départemental, de "bornes audiovisuelles" (ou boîtes noires) permettant une transmission instantanée, par faisceau hertzien, de l'information au chef-lieu de région à partir d'un simple magnétoscope (Bordeaux est en effet une capitale régionale géographiquement très excentrée). Ce projet devrait être concrétisé fin 1983 ; les assemblées locales élues en seront un partenaire financier indispensable, compte tenu de la lourdeur des investissements, ce qui pose le problème du risque de tentations d'établissement d'un contrôle politique sur la radio-télévision régionale.

Une véritable décentralisation impose une ouverture de l'antenne aux

préoccupations des institutions, associations, populations, et ce à un niveau local. Cette "nouvelle" (?) télévision ne devrait pas plaquer un autre niveau géographique les "bonnes" recettes (pour l'indice de coute !) des chaînes nationales, mais au contraire s'attacher à faire vivre à l'antenne, par l'information et par la production, "un territoire".

La recherche et l'association aux programmes de partenaires extérieurs ne saurait toutefois affecter en rien le statut de service public de la télévision régionale. Cette ouverture est déjà réalisée en Aquitaine le cadre d'une émission quotidienne d'une heure, le "Magazine 12 H" qui vient compléter le temps d'antenne du soir.

La maîtrise des émissions reste cependant aux personnels du service public, d'autant que de nombreux problèmes se posent à une participation plus directe des associations ou individus à la production :

- le statut et la compétence des personnels, chevaux de bataille syndicats des professionnels de l'audiovisuel ;
- le respect des normes techniques : certaines sont impératives, une qualité de diffusion correcte des produits, d'autres relatives plutôt d'habitudes mais auxquelles T.D.F. est très sensible. Il faut cependant reconnaître que ce problème des normes constitue souvent un alibi commode - même s'il peut être justifié - à l'égard d'un refus de diffusion de produits réalisés hors du service public ;
- le rôle seulement incitatif des comités de lecture régionaux (composés de personnes extérieures à la télévision qui lisent le projet, scénario, proposé) et la faiblesse des moyens de production en aval.

La production "lourde" d'oeuvres de fiction (52 minutes) représentatives de la région et destinées à une diffusion nationale ne bénéficie pas encore de budgets appropriés (si 13 minutes d'information coûtent environ 30.000 F - en ne prenant en compte que les frais directs et non les amortissements, frais administratifs etc... -, la même durée en production - magazine ou fiction

revient entre 100 et 120.000 F ; or le budget annuel actuel de FR3 Aquitaine est de 30 millions de francs pour environ 400 heures de télévision).

Compte-rendu de l'intervention de M. Gérard DECO, Chef du Bureau
Les émissions spécifiques du service public, par exemple l'information en langue régionale (basque et occitan) posent aussi le problème d'une formation professionnelle spécifique de l'ensemble des personnels impliqués ; il ne suffit pas en effet de parler basque pour accomplir un travail de journaliste, et certains techniciens doivent également parler la langue. Actuellement, 2 magazines de 13 minutes sont diffusés mensuellement en basque (puis rediffusés avec sous-titrage français) ; l'objectif à court terme est d'un journal hebdomadaire pour le basque, et d'un magazine et d'un journal en occitan.

Comment, dans ces conditions, le secteur associatif peut-il devenir partenaire du service public ?

Il ne doit surtout pas céder au mythe du temps d'antenne concédé, mais rechercher - avec d'autres partenaires institutionnels - des lieux, structures, moments, où la liaison entre FR 3 et des projets extérieurs pourra se réaliser. Il ne devrait pas non plus manquer de s'interroger sur la spécificité des images qu'il devrait produire ou encourager. Des pratiques de co-production, d'autre part, ne sont guère envisageables - compte tenu des moyens financiers des stations régionales - que si la participation demandée à ces dernières demeure au stade d'une mise à disposition de moyens techniques.

Mais la collaboration devrait aussi s'instaurer en amont, et en aval de la phase production - diffusion. En amont, par exemple pour étudier la compatibilité d'équipements sportifs ou culturels avec l'outil télévisuel, et ce dès leur construction. En aval, par exemple par la diffusion hors antenne des magazines, fictions, produits par la télévision (cette forme de collaboration vient d'être mise en place avec l'OROLEIS d'Aquitaine).

revient entre 100 et 130.000 F ; or le budget annuel actuel de l'Etat est de 30 millions de francs pour environ 400 heures de travail. L'Etat ne peut donc pas financer l'ensemble de ces émissions. Il faut donc chercher à financer ces émissions par d'autres moyens. On peut envisager deux possibilités : soit par l'intermédiaire de la télévision, soit par l'intermédiaire de la presse écrite. La télévision est un moyen de diffusion très puissant, mais elle est très coûteuse. La presse écrite est un moyen de diffusion moins puissant, mais elle est moins coûteuse. On peut donc envisager de financer ces émissions par l'intermédiaire de la télévision et de la presse écrite.

Il est donc possible de financer ces émissions par d'autres moyens que l'Etat. On peut envisager de financer ces émissions par l'intermédiaire de la télévision et de la presse écrite. La télévision est un moyen de diffusion très puissant, mais elle est très coûteuse. La presse écrite est un moyen de diffusion moins puissant, mais elle est moins coûteuse. On peut donc envisager de financer ces émissions par l'intermédiaire de la télévision et de la presse écrite.

Il est donc possible de financer ces émissions par d'autres moyens que l'Etat. On peut envisager de financer ces émissions par l'intermédiaire de la télévision et de la presse écrite. La télévision est un moyen de diffusion très puissant, mais elle est très coûteuse. La presse écrite est un moyen de diffusion moins puissant, mais elle est moins coûteuse. On peut donc envisager de financer ces émissions par l'intermédiaire de la télévision et de la presse écrite.

L'EXPERIENCE CHAMPAGNE - ARDENNES : ASSOCIATIONS - FR3

Compte-rendu de l'intervention de M. Gérard DECQ, Chef du Bureau régional de l'Information FR3 Champagne - Ardennes à Reims.

L'émission régionale est le seul lien qui regroupe 4 départements seulement juxtaposés. Une entité nouvelle vient d'être créée (novembre 1982) sous forme d'une émission quotidienne de 19 H 20 à 19 H 55 qui tente de faire cesser la rupture traditionnelle journal - magazine, en rassemblant la partie information et la partie production (en l'occurrence 1 dessin animé très caustique d'une minute, réalisé à Nancy ; et 2 à 3 minutes consacrées à un thème particulier).

A côté de cela est menée, depuis Janvier 1982, une expérience régionale unique de télévision participative, diffusée chaque samedi, en direct de l'extérieur et en liaison avec le mouvement associatif : Le Nouvel Hebdo. Sa fabrication a paru indispensable et a démontré aux journalistes qu'ils ne sont pas les seuls à pouvoir collecter, diffuser et analyser l'information, tandis qu'elle permettait aux "autres", traditionnellement écartés d'une véritable expression sur l'antenne, de s'exprimer dans le cadre de l'information. Ouvrir l'antenne, rapprocher la télévision des téléspectateurs, afin que ceux-ci ne s'expriment pas seulement sur leurs activités, mais qu'il leur soit permis d'avoir d'autres horizons, au travers des associations existantes, composantes du tissu social local, et qui témoignent d'un engagement dans leur domaine propre (culturel, sportif, etc...) et sont donc susceptibles de regards particuliers, différents, sur l'actualité, le monde...

L'EXPERIENCE DE ROMILLY - SUR - SEINE (Janvier 1982)

L'exemple de Romilly-sur-Seine va prouver au travers de sa dynamique de préparation (concertation), de sa pratique de réalisation (participation), des intérêts exprimés (groupe santé, cinéma local, etc...), du souci

d'une réelle qualité du produit, qu'une telle expérience est à poursuivre en décision concertée. Elle a établi, notamment par le style du direct, une relation de confiance entre journalistes et partenaires.

Romilly-sur-Seine est une petite ville de 17.000 habitants qui n'est guère fréquentée par la télévision. La présence concurrente de 3 quotidiens départementaux - qui accepteront de collaborer à l'émission - a cependant donné aux habitants certaines habitudes de lecture critique.

Des contacts avec l'ensemble du mouvement associatif local et une information par la presse écrite, permettent de réunir, dans un premier temps, 70 à 80 personnes intéressées. Un schéma d'émission leur est proposé autour de 5 grands thèmes qui vont donner naissance à autant d'ateliers de réflexion libres de leur composition (avec ou sans journalistes professionnels). En début de semaine, le lundi, l'équipe de production et son matériel (camionnette avec deux caméras et banc de montage) vient arriver sur place et se met à la disposition des ateliers pour illustrer leurs propos. Certains reportages avaient une grande force, tel celui consacré aux problèmes de santé, à travers une enquête sur un vieil hôpital "mouroir" (où la télévision n'avait encore jamais pu accéder) et une interview du Ministre Jack Ralite en visite le samedi pour poser la première pierre d'un nouvel hôpital. D'autres reportages posaient des problèmes de la démocratie ou celui de l'opportunité de la création d'une salle municipale de cinéma. La démocratie fut toujours respectée et la connaissance qu'avaient les participants du "terrain" précieux durant toute cette phase préparatoire.

Le samedi après-midi, les groupes furent réunis dans une salle, le journaliste servant de lien et garantissant la qualité à l'antenne (dans un souci d'écoute essentiel). Chaque groupe avait droit au même temps d'antenne (9 minutes). La présentation de l'émission en direct a favorisé une relation de confiance entre le journaliste et des partenaires toujours méfiants envers un montage souvent ressenti comme une censure. Le montage des reportages avait été effectué au préalable en leur présence après leur accord ; ce qui avait d'ailleurs permis de constater, par

de leur part, une volonté de censure supérieure à celle des professionnels, amenant de fructueuses discussions sur le respect du pluralisme d'opinions).

Après le succès de cette opération, deux autres numéros furent réalisés à Reims et Langres ; la réflexion ensuite menée déboucha sur la décision de continuer cette expérience de télévision décentralisée et immergée dans la vie sociale locale (Mai 1982).

UNE APPROCHE NOUVELLE

Ces expériences ont permis la découverte d'une nouvelle pratique collective d'information. Elles constituent à chaque fois un évènement local qui sert de point de référence et, de surcroît, facilite la relation des associations entre elles.

La sélection des partenaires se fait sans aucun a priori. Mais des problèmes de commodité de fonctionnement ont amené à modifier, selon un rythme mensuel, les bases de départ : deux samedis consécutifs, l'émission s'appuie sur un ensemble de population (ville, village ; communauté, par exemple des immigrés), les deux autres samedis sur une association ou un groupe plus restreint, ou autour de thèmes précis (théâtre, motards, handicapés...). Une seule exclusive : ce sont les partenaires qui décident des thèmes ou des personnes à inviter (par exemple, le personnel politique ou syndical est refoulé s'il prétend imposer sa présence).

La qualité des émissions est variable, dépendant à la fois des partenaires et des journalistes et techniciens, et parfois surprenante : ainsi, une émission réalisée depuis un lycée où existait un "club presse" s'est-elle révélée très conformiste, dans sa prétention à "reproduire" les émissions des professionnels.

Elles ont aussi amené les journalistes à se poser des questions qui ont pu susciter quelques difficultés : travail ressenti comme seulement de

"porte-micros", problème des heures supplémentaires, peur des dif-
tés du "terrain", etc... Une légère majorité reste cependant favo-
rable à une expérience qui suscite un intérêt certain, même à l'étranger.
L'extension à d'autres régions n'est toutefois pas acquise, et il faut
encore au moins un an d'expérimentation.

DEBAT :

Les échanges, au cours du débat général, se sont articulés autour de 4 points émergents.

1) Des réflexions sur les expériences proposées :

- Ces expériences restent ponctuelles, et des blocages se manifestent même en certaines régions de France.

M. Hervé GUERIN (FR 3 Paris) considère par ailleurs qu'une modélisation à partir d'expériences dites "exemplaires" n'est pas souhaitable, l'échelon national ne devant pas se substituer aux réalités du terrain. Ces expériences restent encore, qui plus est, largement expérimentales. Une politique d'ouverture est, par contre, encouragée.

- Le passage d'une station régionale au "tout vidéo" (Reims) pose également quelques problèmes, étrangers à la technique. La suppression du support film entraîne des questions d'emploi et la disparition des correspondants locaux non professionnels, du moins tant que la réalisation vidéo ne sera pas encore entrée dans les moeurs ; cela risque d'amener une modification du traitement des sujets locaux, quelque peu contraire aux orientations vers la décentralisation.

2) Les effets sur le professionnalisme.

- Les orientations proposées amènent à un certain nombre de constats :

- . l'importance de la question des talents individuels dans de telles entreprises ;
- . la différenciation entre le journaliste et le journaliste-animateur, qui ne remet pas en cause pour autant la qualité de la fonction journalistique ;
- . la grande diversité des terrains d'application.

Cela débouche sur un effet double :

- un questionnement du journaliste sur sa place dans l'émission, en rapport avec un ensemble réel d'attitudes de type corporatiste et de

craintes de savoir-faire ;

- des positions nouvelles au sein des professionnels face au média télévision, à la population, et plus généralement aux non-professionnels ; avec aussi, en toile de fond, le problème des facteurs d'initiatives : qui les prend, quand, où, pourquoi ?

Ces interrogations rejoignent très directement les problèmes de formation des intervenants professionnels, faisant apparaître la nécessité d'une formation minimale sur les comportements sociaux, et la division du travail.

3) Les effets produits, ou induits, sur le public et les participants extérieurs.

- La relation sociale public - professionnels se transforme et s'améliore ;
- Les expériences évoquées bénéficient d'un taux d'écoute très fort : par exemple, un sondage réalisé à la mi-1982 donne un taux d'audience de 17,6% au magazine "12 - 13" diffusé pourtant sur le seul canal FR 3 Aquitaine ;
- Le téléspectateur, en participant à la conception et à la réalisation d'une émission, prend conscience du problème difficile de la liberté de création et d'expression. Les expériences de Champagne - Ardennes ont par exemple modifié les représentations courantes de l'idée de censure, amenant souvent des participants à motiver celle-ci jusqu'à vouloir la pratiquer ;
- La réflexion sur la nature de l'information locale a été enrichie : la production en un lieu précis ne doit pas inciter au "localisme" et l'information ne doit pas être limitée à l'évocation de sujets "brûlants" par le journaliste ou les participants. Ainsi, en Champagne Ardennes, l'un des sujets traités devait obligatoirement être de nature internationale, sans liaison directe avec une actualité immédiate.

4) Vers le futur.....

- Les relations FR 3 - associations doivent passer par une qualité et une normalité technologique, cette dernière pouvant évoluer avec les matériels. Les produits doivent être compatibles avec les outils.
- Ces relations ne doivent pas s'établir ponctuellement, un peu au hasard, mais participer d'une politique commune mise en place dans un cadre évolutif.
- Il est nécessaire d'élargir et de diversifier ces expériences de la diffusion vers la production; ainsi FR 3 Aquitaine envisage-t-elle une émission 18 H - 19 H du type "Caméra pour le plaisir" ou "Caméra des autres".

Au niveau national FR 3 tente un élargissement de l'expression dans le cadre d'une émission réalisée tout à fait hors des normes traditionnelles : "Parole donnée" à un groupe social, ou professionnel, ou..... Le tournage, qui peut durer plusieurs semaines, est précédé d'une longue phase de préparation avec les intéressés qui participeront ensuite au montage. Se posent alors de nombreux problèmes ; des pans de réel ont pu ne pas être maîtrisés par les participants qui opèrent alors de fortes pressions sur les professionnels ; d'autre part, la responsabilité des diffuseurs est engagée par rapport au fonctionnement social de l'émission (surtout si celle-ci aborde des problèmes difficiles ou scabreux).

- La télévision régionale n'a pas la possibilité (et serait-ce souhaitable ?) de faire véritablement de l'information locale, au contraire de la presse. Pour ce type d'information, une solution est peut-être la mise sur pied d'un dispositif régional de type ANTIOPE.

FR 3 - Aquitaine va d'ailleurs être doté d'un terminal de la banque de données informatique des manifestations culturelles de cette région, à partir de SYGMA à Bordeaux.

- Il convient enfin de se diriger vers la mise en place de stratégies pour une politique d'action durable à partir d'accords généraux définis lors d'assises régionales. Une entente est nécessaire pour trouver le

"sas" entre FR 3 et ses partenaires institutionnels, associati
etc... (lieux, structures, partenaires, proposition d'actions)
Tous doivent émettre des propositions, en fonction de leurs dy
ques diverses.

FR 3 n'est peut-être pas d'ailleurs le seul partenaire possibl
selon les régions, d'autres entreprises de communication sont
ceptibles de se mettre en place et de concurrencer la chaîne d
qu'elles seront autorisées. C'est avec l'ensemble de ces parte
que le secteur associatif doit composer dans le cadre d'une cc
tation non corporatiste.

LES RADIOS LOCALES DE SERVICE PUBLIC DE RADIO-FRANCE

LES RADIOS DE PAYS : L'AVENIR

ELEMENTS D'UNE PROBLEMATIQUE GENERALE

M. Olivier GAGNIER (Responsable du Département des Etudes, de la Recherche et de la Documentation, à l'I.N.E.P. de Marly-le-Roi) pose en introduction quelques éléments d'une problématique générale :

- Les radios locales témoignent d'un grand empirisme dans leurs pratiques de la communication sociale, ce qui permet une intéressante diversité d'approches.
- Une esquisse de typologie des radios locales privées, selon leurs rapports au tissu associatif local, et leurs volontés politiques, permet de repérer :
 - les radios secrétées par les structures représentatives d'une fraction du tissu social local, d'un micro-milieu (immigrés, jeunes, etc...);
 - celles constituées par une simple juxtaposition d'associations et où des comités d'usagers jouent un rôle de programmation ;
 - celles qui se limitent à la délégation d'une plage d'antenne au tissu associatif local ;
 - enfin celles qui se réservent la possibilité d'octroyer ou non des "tribunes libres" aux associations.
- Le problème - non spécifique - des rapports entre professionnels et néo/ou non-professionnels reste central.
- L'interrogation est nécessaire sur la forme des émissions, des programmes (notion de durée), et sur les dispositifs de production (par exemple, quels types de modifications apporteront les technologies nouvelles, telles la connexion informatique - téléphone ?).

LES RADIOS DE PAYS : L'AVENIR

... de la communication sociale, ce qui permet une interaction diversifiée d'approches.

ELEMENTS D'UNE PROBLEMATIQUE GENERALE

M. Olivier CAZIER (Responsable du Département des Etudes, de la Recherche et de la Documentation, A.I.N.E.P. de Marly-le-Roi) pose en introduction quelques éléments d'une problématique générale :

- Les radios locales témoignent d'un grand empirisme dans leurs pratiques de la communication sociale, ce qui permet une interaction diversifiée d'approches.

- Une espèce de typologie des radios locales privées, selon leurs rapports au tissu associatif local, et leurs volontés politiques, permet de repérer :

- les radios structurées par les structures représentatives d'une fraction du tissu social local, d'un micro-milieu (limitées, jeunes, etc...)

- celles constituées par une simple juxtaposition d'associations et où des comités d'usagers jouent un rôle de programmation ;

- celles qui se limitent à la diffusion d'une phrase d'antenne au tissu associatif local ;

- enfin celles qui se réservent la possibilité d'écouter ou non des "tribunes libres" aux associations.

- Le problème - non médiatique - des rapports entre professionnels et non-professionnels reste central.

- L'interrogation est nécessaire sur la forme des émissions, des programmes (notion de durée), et sur les dispositifs de production (par exemple, quels types de modifications apportent les technologies nouvelles, telles la connexion informatique - téléphone ?).

LES RADIOS LOCALES DE SERVICE PUBLIC DE RADIO - FRANCE

Compte-rendu de l'intervention de M. Daniel HAMELIN, chargé de mission à la Direction du Développement et de la Prospective de Radio-France.

La nouvelle loi sur l'audio-visuel confie la gestion des radios régionales à Radio-France seule (et non plus à F.R. 3) et confirme une volonté de décentralisation des radios de service public.

- . Les 3 premières expériences (Fréquence-Nord, Radio-Mayenne, Melun FM) avaient été montées pour faire pièce aux radios "pirates", leur implantation étant guidée à la fois par des volontés politiques locales et par un critère de diversité expérimentale des terrains.

Avec les moyens (très conséquents) du service public, elles ont gagné une audience appréciable par une politique d'ouverture assez large à l'expression des partenaires institutionnels ou associatifs et à l'information locale.

- . Le plan de développement 1982-85

Les choix politiques du nouveau pouvoir privilégient les formules de radio départementale ou de radio de pays, en principe garantes d'une meilleure expression des tissus locaux.

Dans un premier temps, à côté des 19 radios de région (qui vont quitter le giron de F.R. 3), 12 radios vont être créées, livrées "clefs en main" sur le modèle de Radio-Mayenne. Elles émettront sur France-Inter (MF1) avant d'être dotées de leur propre réseau (MF 4). Les critères d'implantation sont de divers ordres :

- non concurrence des centres régionaux F.R. 3
- bonne couverture de l'ensemble du territoire concerné par un émetteur MF 1
- acceptation d'une politique d'investissements financés par les conseils généraux concernés.

Mais la détermination des politiques locales relèvera des sociétés régionales de radiodiffusion dès qu'elles seront implantées.

A N N E X E 1 :

RADIOS LOCALES DE SERVICE PUBLIC

Extraits d'un document publié par Radio-France (Janvier 1982, 35 p. dactylographiées).

POUR QUOI FAIRE ?

INFORMER SUR LA VIE LOCALE

Par sa rapidité de réaction, par son volume de programme, qui lui permet d'être présente toute la journée, la radio correspond à une nouvelle dimension de l'information locale, naturellement complémentaire de la presse écrite.

Le choix du département, retenu comme aire de couverture des radios locales de service public, permet de réaliser un type d'information différent de celui des chaînes nationales, avec des sujets variés, plus proches des préoccupations immédiates des auditeurs, traitant des problèmes qui vont interférer directement sur la vie quotidienne de chacun.

Les événements nationaux peuvent dans le même esprit être éclairés à travers leurs conséquences spécifiques locales (...)

L'observation dans ce domaine, de ce qui s'est passé dans les radios locales existantes, montre que les nouvelles locales y sont abondantes, précises, concrètes et parfaitement honnêtes. D'ailleurs l'ouverture de l'antenne aux auditeurs, donc aux éventuels contradicteurs, est une garantie contre toute tentation de tricherie.

Dans les radios existantes, une tranche horaire a été mise à la disposition des tribunes d'expression locales, selon les modalités d'accès de fonctionnement, telles qu'elles ont été définies par l'arrêté du 2 Mai 1980 (...)

FACILITER LA VIE DE TOUS LES JOURS

(...) Les habitants des villes, ainsi que ceux des villages dans la campagne, ont souvent besoin, dans des circonstances dramatique ou exceptionnelles mais aussi, plus simplement dans celles de la vie courante, d'avoir une information rapide, actualisée en permanence, indépendante des aléas de transmission ou de transport, accessible directement chez soi ou en voiture (...)

C'est là le rôle naturel d'une radio de service public. Mais il est possible d'aller plus loin en répondant plus directement aux interrogations du public, en favorisant son dialogue avec les services. Ce qui permettra parfois de désamorcer des malentendus et de faire mieux mesurer la différence qui sépare des circulaires administratives de la réalité, telle qu'elle est perçue par les administrés (...)

FAVORISER L'EXPRESSION CULTURELLE

(...) Une radio locale, c'est un moyen d'élargir soudain à la dimension d'un département l'audience possible d'une oeuvre originale, de donner une chance à des talents débutants, qui trouveront peut-être un encouragement décisif, et à des talents chevronnés, l'audience et l'écho qu'ils méritent auprès d'un public où ils ont souvent pris leur inspiration.

La radio locale peut sur ce plan avoir un rôle double : par l'information qu'elle donne sur les initiatives, les projets, les préparations ; à travers l'annonce, la description, voire la retransmission de spectacles. Mais elle peut aussi jouer un rôle plus direct en suscitant des expériences originales à travers l'appel à des talents spécifiques pour la production d'émissions, ou en s'associant à des opérations (...)

DISTRAIRE

Même si l'on peut considérer, à juste titre que la culture est un moyen de distraction à part entière, il paraît nécessaire de réserver une place distincte à la présence amicale qu'assure la radio à travers une animation faite de variétés et de jeux. Support pratique d'apports informatifs divers, compagnon discret des artisans et des isolés au long de la journée comme le montrent les sondages (...)

Les radios locales en cernant leur public de plus près, grâce au dialogue qu'elles instaurent avec lui, peuvent sortir des sentiers battus, donner leur chance, bien sûr aux artistes régionaux, mais aussi peut-être à ceux qui ne passent jamais à Bobino ou à l'Olympia et dont le talent, les recherches, n'en mériteraient pas moins d'être connus du public.

Quant aux jeux, ils trouvent dans les radios locales, avec une participation plus directe des auditeurs, avec des choix liés aux activités et à l'environnement locaux, un ton différent, plus proche des réalités culturelles locales, conservant un tour sympathique et décontracté sans rapport avec l'âpreté d'une compétition dure.

COMMENT ?

UNE RADIO INTERACTIVE

Le speaker cher aux années 50, qui annonçait avec componction des émissions immuables, a été remplacé voilà quelques 20 ans, par l'animateur volubile déversant des anecdotes et des jeux. Mais voilà qu'apparaît désormais au micro un personnage plus attentif, au service de radios souples, amicales, évolutives.

Ces radios interactives ne se contentent pas de donner la parole épisodiquement à des participants extérieurs, des rapports différents s'y établissent avec le public, qui va non seulement répondre aux questions mais provoquer celles-ci, non seulement suivre des émissions, mais faire évoluer.

(...) Dans de telles radios, le programme est le résultat complexe de l'action conjuguée des professionnels qui gardent leurs pouvoirs de proposition et de mise en forme, mais aussi des auditeurs partenaires part entière, dont les réactions, le concours, les suggestions peuvent transformer l'idée initiale, l'enrichir, la métamorphoser.

Cela implique une permanence des contacts et une disponibilité nouvelles.

LE LIEU

Une radio de type interactif se doit, par principe, d'être facilement accessible, y entrer doit même être tentant pour le public.

D'où la nécessité d'une implantation près du coeur de la ville, dans un endroit que les habitudes des habitants rendent fréquenté. (zone piétonne, rue commerçante ; installation en rez-de-chaussée avec vitrine, etc...) (...)

LE PERSONNEL

L'effectif d'une radio locale est certes modeste : de l'ordre d'une trentaine de personnes, mais il est néanmoins créateur d'emplois au profit : soit de personnes travaillant déjà dans l'audiovisuel à Paris, généralement provinciaux d'origine, pour qui ce sera souvent une occasion de retour aux sources, soit de demandeurs d'emploi locaux.

(...) La détermination de cet effectif, les qualifications exigées ont été débattues au fond avec des professionnels de l'audiovisuel et leurs organisations syndicales, dans le double souci d'une organisation légère, mais efficace et cohérente et du respect des qualifications professionnelles.

EFFECTIFS THEORIQUES D'UNE RADIO LOCALE

<u>Responsable de station</u>	:	1
Agent d'administration	:	1
<u>Responsable des programmes</u>	:	1
Collaborateurs de production	:	8 à 10
<u>Responsable de l'information</u>	:	1
Journalistes	:	6 + 1 stagiaire
<u>Responsable technique</u>	:	1
Techniciens	:	7 + 1/2 emploi de maintenance

LES MOYENS TECHNIQUES

Ils ont été étudiés pour permettre une souplesse de fonctionnement propre à une radio à structure légère, tout en assurant des moyens de production professionnels de qualité.

C'est ainsi que les installations sont prévues pour l'enregistrement et la diffusion stéréophoniques.

Le dispositif technique comporte : des moyens fixes (deux studios et de cabines d'écoute de disques et de montage de bandes). Des moyens de reportage (magnétophones portatifs et voiture de reportage émettrice).(...)

LE FINANCEMENT

Pour le financement des radios locales, deux approches ont été prévues

- . Pour le premier équipement, il est fait appel aux collectivités locales qui témoignent ainsi de l'intérêt qu'elles portent à l'installation d'une radio locale dans leur région.

Plusieurs solutions ont été adoptées suivant les possibilités des collectivités intéressées : prise en charge immédiate et totale par un seul partenaire, montage financier à plusieurs, remboursement par étapes à RADIO FRANCE des frais engagés au titre de ce premier équipement.

- . Pour le fonctionnement annuel, le financement est assuré par RADIO FRANCE qui prend à sa charge la totalité des frais, y compris l'amortissement du matériel.

EVALUATION DES CHARGES DE PREMIER EQUIPEMENT D'UNE RADIO LOCALE DE SERVICE PUBLIC (francs 1981)

EQUIPEMENT DES LOCAUX

- . Comprenant les structures des deux studios, leur traitement acoustique, le gros oeuvre et les travaux d'aménagement 1.100.000

EQUIPEMENTS TECHNIQUES

- . Matériel du studio de diffusion 260.000
- . Matériel du studio de production 510.000
- . Matériel hors emprises techniques 150.000
- . Matériel de reportage 430.000
- . Véhicules, mobilier, téléphone, équipement informatique 550.000

FRAIS DE FONCTIONNEMENT (devis type - 1982)

- . ACHATS 135.000
- . FRAIS DE PERSONNEL 4.865.000
- . IMPOTS ET TAXES 71.000
- . TRAVAUX, FOURNITURES ET SERVICES EXTERIEURS 808.000
- . TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS 100.000
- . FRAIS DIVERS DE GESTION 617.000
- . AMORTISSEMENTS 490.000
- . FRAIS DE DIFFUSION 280.000

TOTAL 7.366.000 F.

CHAPITRE II - Périodicité et répartition des émissions

Article 4

Les émissions d'expression locale peuvent avoir lieu tous les jours pendant une heure, à un moment de la journée déterminé en tenant compte des considérations propres à chaque zone d'émission.

EVALUATION DES CHARGES DE PREMIER EQUIPEMENT D'UNE RADIO LOCALE DE SERVICE PUBLIC (1981/1982)

Il est prévu que les travaux de premier équipement de la radio locale de service public seront effectués au cours de l'année 1981/1982. Les travaux sont divisés en deux catégories : les travaux de construction et les travaux d'équipement. Les travaux de construction comprennent la construction des locaux, la construction des studios, la construction des antennes, etc. Les travaux d'équipement comprennent l'achat des matériels, l'achat des véhicules, etc.

EQUIPEMENT TECHNIQUE	
Matériel de reportage	430.000
Véhicules, mobilier, téléphone, équipement informatique	250.000
TOTAL	680.000

PREMIER FRAIS DE FONCTIONNEMENT (1981 - 1982)

Salaires et traitements	1.200.000
Indemnités	1.200.000
Travaux, fournitures et services extérieurs	808.000
Impôts et taxes	1.200.000
Matériel	1.200.000
Autres	1.200.000
TOTAL	6.808.000

TOTAL 7.388.000 F.
Pour le financement de la première année de fonctionnement de la radio locale de service public, il est prévu de recourir à un emprunt de 6.808.000 F. qui sera remboursé au cours de la deuxième année de fonctionnement.

ANNEXE 2 :

ANNEXE DE L'ARRETE Fixant l'article 23-1

REGLEMENT DES EMISSIONS D'EXPRESSION
LOCALE DANS LES PROGRAMMES DES STATIONS
DE RADIO EXPERIMENTALES

Article 1 :

Le présent règlement a pour objet de fixer les règles générales relatives aux émissions d'expression locale prévues à l'article 23-1 du cahier des charges de la société nationale de radiodiffusion.

Article 2 :

L'organisation des émissions d'expression locale est placée sous la responsabilité de la commission créée conformément aux dispositions de l'article 9 ci dessous, dans la zone d'écoute de chacune des stations de radio expérimentales.

CHAPITRE I - Accès aux émissions

Article 3 :

La zone d'écoute de chaque station de radio expérimentale est déterminée par l'autorisation prévue à l'article 23-1 du cahier des charges.

Article 4 :

Ont accès aux émissions d'expression locale, s'ils en font la demande :

- 1 - Les députés, sénateurs, ainsi que les conseillers généraux, élus dans la zone d'écoute;
Les représentants des conseils municipaux des communes situées dans la zone d'écoute;
- 2 - Les responsables locaux des unions et fédérations régionales d'employeurs et de salariés affiliées à des organisations ou confédérations reconnues comme représentatives à l'échelon national.
- 3 - Les responsables des chambres de commerce et d'industrie, des métiers et d'agriculture, dans le ressort desquelles fonctionne la station de radio.

Article 5 :

Les responsables locaux des groupements et associations représentatifs, dans la zone d'écoute, de familles de croyance et de pensée et des associations et groupements d'intérêt local peuvent avoir accès aux émissions par décision de la commission mentionnée à l'article 9 ci-dessous, lorsqu'il existe un ou plusieurs groupements organisés suffisamment représentatifs et sur demande présentée par des organes compétents de ces groupements.

CHAPITRE II - Périodicité et répartition des émissions

Article 6 :

Les émissions d'expression locale peuvent avoir lieu tous les jours pendant une heure, à un moment de la journée déterminé en tenant compte des considérations propres à chaque zone d'écoute.

Article 7 :

Un temps d'antenne équivalent est ouvert par la commission aux catégories suivantes, mentionnées aux articles 4 et 5 ci dessus:

- 1 - Parlementaires, conseillers généraux, représentants des conseils municipaux;
- 2 - Organisations et syndicats professionnels;
- 3 - Chambres consulaires;
- 4 - Associations, groupes de croyance et de pensée.

Article 8 :

Les émissions sont programmées avec le souci de respecter la diversité des familles de croyance de pensée et d'opinion.

Article 9 :

Après de chaque station de radio expérimentale est créée une commission des émissions d'expression locale.

Cette commission est composée de deux magistrats de l'ordre judiciaire et d'un magistrat de l'ordre administratif désignés pour trois ans au plus, respectivement par le Premier président de la Cour d'Appel et le Président du Tribunal Administratif.

Pour LILLE: un conseiller à la Cour d'Appel de Douai
un conseiller à la Cour d'Appel d'Amiens
un conseiller au Tribunal Administratif de Lille.

Pour la Mayenne :
deux conseillers à la Cour d'Appel d'Angers;
un conseiller au Tribunal Administratif de Nantes

Pour MÉLUN: deux conseillers à la Cour d'Appel de Paris;
un conseiller au Tribunal Administratif de Versailles.

Les premiers Présidents des cours d'appel pourront désigner, aux lieux et place des magistrats de l'ordre judiciaire ci dessus mentionnés, des magistrats du siège honoraires appartenant au moins au premier grade et résidant dans le ressort de la Cour d'Appel.

Les Présidents des tribunaux administratifs pourront désigner au lieux et place des magistrats de l'ordre administratif ci dessus mentionnés, des conseillers de tribunaux administratifs honoraires résidant dans le ressort du tribunal administratif.

Les membres de la commission peuvent être suppléés, en cas d'absence ou d'empêchement, par un magistrat désigné ainsi qu'il est indiqué ci-dessus.

La commission est présidée par le conseiller à la Cour d'Appel le plus ancien ou à défaut, par le magistrat de l'ordre judiciaire honoraire le plus agé.

La commission détermine les organismes ou personnalités pouvant avoir accès aux émissions d'expression locale, fixe les modalités de cet accès et répartit les temps d'antenne conformément aux dispositions ci-dessus.

CHAPITRE III - Réalisation des émissions

Article 10 :

Les intervenants produisent les émissions.

Article 11 :

Les enregistrements des émissions sont remis au responsable de la station au moins trois jours francs avant la date prévue pour la diffusion de l'émission.

CHAPITRE IV - Contenu des émissions

Article 12 :

L'organisation ou la personnalité responsable de l'émission en détermine librement le contenu sous la seule réserve de l'article 13 ci-après.

Article 13 :

Le responsable de la station ne peut s'opposer à la diffusion de l'émission que lorsque la durée excède celle impartie par la commission à l'intervenant ou que si les propos qui y sont tenus sont de nature à entraîner des poursuites judiciaires.

Quand le responsable de la station relève des propos qui lui semblent présenter ce caractère, il appelle l'attention des participants sur les dispositions du présent article.

Il peut donner le choix à l'organisation ou à la personnalité responsable de l'émission: entre la programmation de celle-ci avec les coupures ou modifications nécessaires si elles sont techniquement possibles et le report de l'émission.

Article 14 :

L'organisation ou la personnalité responsable de l'enregistrement peut, dans les trois jours, faire appel de la décision du responsable de la station devant le président de la société Radio France; cet appel fera obligatoirement l'objet d'une correspondance écrite avec accusé de réception.

Le Président de Radio-France se prononce sur la requête dans un délai de huit jours, après avoir recueilli l'avis d'une commission consultative nationale dont la composition et le fonctionnement sont déterminés par arrêté du Premier Ministre ou du Ministre délégué par lui à cet effet.

Article 15 :

La participation à l'une des émissions implique l'acceptation sans réserve des dispositions du présent règlement.

Article 16 :

Ces émissions sont supprimées pendant la durée des campagnes électorales à caractère politique, nationales et locales.

Pendant la durée des campagnes pour des élections professionnelles, les organisations concernées n'ont pas accès aux émissions d'expression locale.

Article 7 :

1 - L'organisation est responsable de la diffusion de l'information en matière de santé publique.
2 - L'organisation est responsable de l'élaboration de l'information en matière de santé publique.
3 - L'organisation est responsable de l'élaboration de l'information en matière de santé publique.
4 - L'organisation est responsable de l'élaboration de l'information en matière de santé publique.

Article 8 :

Le responsable de la station ne peut s'opposer à la diffusion de l'information en matière de santé publique.
Lorsque l'information en matière de santé publique est diffusée par la station, le responsable de la station ne peut s'opposer à la diffusion de l'information en matière de santé publique.
Lorsque l'information en matière de santé publique est diffusée par la station, le responsable de la station ne peut s'opposer à la diffusion de l'information en matière de santé publique.
Lorsque l'information en matière de santé publique est diffusée par la station, le responsable de la station ne peut s'opposer à la diffusion de l'information en matière de santé publique.

Article 9 :

L'organisation est responsable de la diffusion de l'information en matière de santé publique.
Lorsque l'information en matière de santé publique est diffusée par la station, le responsable de la station ne peut s'opposer à la diffusion de l'information en matière de santé publique.
Lorsque l'information en matière de santé publique est diffusée par la station, le responsable de la station ne peut s'opposer à la diffusion de l'information en matière de santé publique.
Lorsque l'information en matière de santé publique est diffusée par la station, le responsable de la station ne peut s'opposer à la diffusion de l'information en matière de santé publique.

Article 10 :

La participation à l'élaboration de l'information en matière de santé publique est ouverte à tous.
Lorsque l'information en matière de santé publique est diffusée par la station, le responsable de la station ne peut s'opposer à la diffusion de l'information en matière de santé publique.
Lorsque l'information en matière de santé publique est diffusée par la station, le responsable de la station ne peut s'opposer à la diffusion de l'information en matière de santé publique.
Lorsque l'information en matière de santé publique est diffusée par la station, le responsable de la station ne peut s'opposer à la diffusion de l'information en matière de santé publique.

Article 11 :

Les élections sont organisées par l'organisation.
Lorsque l'information en matière de santé publique est diffusée par la station, le responsable de la station ne peut s'opposer à la diffusion de l'information en matière de santé publique.
Lorsque l'information en matière de santé publique est diffusée par la station, le responsable de la station ne peut s'opposer à la diffusion de l'information en matière de santé publique.
Lorsque l'information en matière de santé publique est diffusée par la station, le responsable de la station ne peut s'opposer à la diffusion de l'information en matière de santé publique.

CHARTER DES MÉDECINS - 1971

Article 12 :

L'organisation est responsable de la diffusion de l'information en matière de santé publique.
Lorsque l'information en matière de santé publique est diffusée par la station, le responsable de la station ne peut s'opposer à la diffusion de l'information en matière de santé publique.
Lorsque l'information en matière de santé publique est diffusée par la station, le responsable de la station ne peut s'opposer à la diffusion de l'information en matière de santé publique.

A N N E X E 3 :

CHARTRE DES RADIOS DECENTRALISEES

CHARTRE DES RADIOS DECENTRALISEES DU SECTEUR PUBLIC PRESENTEE
PAR LES PROFESSIONNELS DES STATIONS LOCALES DE RADIO - FRANCE

(adoptée à l'unanimité les 21.22/7/1981 par les professionnels de
Fréquence Nord, Radio Mayenne et Melun FM).

Les équipes de professionnels qui ont créé et fait fonctionner les stations décentralisées de RADIO FRANCE - FREQUENCE NORD, RADIO MAYENNE, MELUN FM, compte tenu des résultats qu'elles ont obtenus auprès de leurs publics, tiennent à émettre des propositions fondées tant sur leur expérience, sans équivalent dans notre pays, que sur un certain nombre de principes qui leur paraissent fondamentaux.

Le secteur public de la Radiodiffusion a fait la démonstration qu'il pouvait dans les meilleures conditions d'efficacité et de rentabilité, répondre aux aspirations qui se sont fait jour pour un droit à la communication locale - information, expression, dialogue, culture - basé sur l'égalité des citoyens et le respect du pluralisme des idées et des opinions.

Echappant aux intérêts financiers et ayant démontré qu'ils pouvaient être indépendants des groupes de pression, les professionnels du secteur public affirment leur vocation à mettre en oeuvre un plan cohérent d'implantation de radios décentralisées sur l'ensemble du territoire, desservant équitablement les villes et les zones rurales.

Les propositions ci dessous se réfèrent à des besoins qui apparaissent prioritaires dans notre pays, mais n'excluent pas d'autres initiatives.

LES PROGRAMMES

- 1) Les programmes de radios décentralisées du secteur public doivent être conçus, élaborés, animés avec les auditeurs qui peuvent intervenir à tous

moments sur l'antenne, le rôle des professionnels étant de provoquer d'organiser et de valoriser cette participation.

2) A la lumière des expériences et compte tenu d'un contexte radiophonique fortement concurrentiel, il apparaît que de telles radios ne peuvent pleinement remplir leur mission que si elles disposent des moyens

- humains, techniques, financiers - leur permettant :

- . d'accompagner les auditeurs tout au long de leur vie quotidienne
- . de rechercher et de traiter l'information locale
- . d'organiser le dialogue de façon permanente
- . de susciter les initiatives et les créations
- . de révéler et de promouvoir les talents locaux.

3) L'expérience a prouvé que la fidélisation des auditeurs suppose la continuité du programme qui exclut la pratique des tranches horaires affectées de façon régulière à des communautés ou groupes d'intérêt. L'accès au micro de toutes les tendances de l'opinion peut être assuré comme cela a été prouvé, dans le cadre des émissions d'information et d'animation.

Toutefois, une garantie supplémentaire de libre expression pourrait être institutionnalisée par la programmation de tribunes libres, pour lesquelles les professionnels peuvent apporter une assistance d'ordre purement technique.

4) Le fait régional doit être pris en compte dans les programmes de radio locale, non pas par la diffusion de productions réalisées dans la ville métropole, mais par des systèmes inter-actifs d'échanges et de multiplex.

5) Les informations nationales et internationales ne peuvent être diffusées que des programmes des stations nationales de service public, et de respecter des règles déontologiques strictes.

6) Dans ses relations avec les autres médias - dont les nouvelles

d'initiative privée, le secteur public vise à une politique de complémentarité basée sur une concurrence loyale. C'est sur ces bases que se sont instaurées ses relations avec la presse écrite, relations qui ont donné satisfaction aux parties.

LES ZONES

7) L'expérience a prouvé que le découpage des zones de service doit être décidé à partir de plusieurs critères :

- . l'homogénéité humaine, l'identité, le "pays", une certaine volonté de vivre ensemble et de se bâtir un avenir commun.
- . la démographie
- . le relief et les voies de communication
- . les options d'aménagement du territoire.

8) Les besoins de communication manifestés lors des expérimentations de radio décentralisée conduisent à proposer la création, en priorité, de stations de rayonnement moyen couvrant des superficies comparables à celles d'un département, sans qu'il y ait forcément concordance avec des découpages administratifs.

L'auditoire potentiel doit être suffisamment abondant pour garantir un renouvellement constant des programmes, soit un minimum de 200 à 250.000 habitants, mais ne pas excéder un seuil au delà duquel les émissions d'information locale et de participation de la population perdent leur impact, soit un maximum de 700.000 habitants, mis à part le cas des grandes métropoles.

LES STRUCTURES ET LES MOYENS

9) Chaque station décentralisée du secteur public doit bénéficier, dès sa création, d'une large autonomie lui permettant de définir et de mettre en oeuvre sa politique de programme comme de prendre toutes les décisions de gestion nécessaires à son fonctionnement quotidien.

10) Chaque station doit disposer de ses moyens d'émission, propres ou affectés à titre exclusif.

11) L'efficacité et le rendement des équipes des radios décentralisées tiennent à leur légèreté et à leur mobilisation quasi-totale sur les tâches de production.

Compte tenu des possibilités ouvertes par l'informatique, elles doivent chercher à se décharger de l'essentiel des tâches logistiques en créant des organismes communs de sous-traitance interne.

12) L'expérience prouve que l'indépendance des stations décentralisées par rapport aux pouvoirs locaux, départementaux et régionaux ne peut être garantie que par leur appartenance à une société ou un établissement investi de missions à l'échelle nationale.

Les personnels voient aussi dans cette structure nationale l'indispensable garantie de leur avenir professionnel.

LES EQUIPES

13) La responsabilité des missions de service public de la radiodiffusion ne peut être durablement assurée que par des professionnels, recrutés des critères de compétence et relevant d'une convention collective leur garantissant notamment la sécurité d'emploi, l'accès à une formation professionnelle continue et l'usage des droits syndicaux.

14) Une des missions principales du secteur public est de faciliter le recrutement, la formation et la promotion des personnels d'origine locale.

15) La convention collective qui s'appliquera aux personnels des radios décentralisées devra tenir compte des spécificités des fonctions assurées.

16) L'expérience acquise dans une station décentralisée doit être le premier critère pour l'affectation et la promotion du personnel.

17) La radiodiffusion du secteur public, maître d'oeuvre du plan pluri-annuel d'implantation des stations décentralisées, s'engage à faire appel à la totalité des personnels qui ont en charge les actuels décrochages régionaux.

18) La hiérarchie et les organismes de concertation se font une règle de rejeter sans examen le dossier d'un candidat qui ferait jouer un groupe de pression.

19) Quelque soit le cadre juridique qui sera retenu pour les différents organismes de l'audiovisuel public, il importe que la mobilité du personnel soit préservée entre tous ces organismes.

Ces 50 mois de guérilla des ondes, menés par un petit millier de radioteux n'auraient certes pas porté de tels fruits si le terrain n'avait été prêt. En dehors de toute explication politicienne, si le succès a souri à la revendication, c'est bien parce que trop de voix étaient assourdis, que trop de bouches restaient muettes.

Un tout petit nombre de spécialistes de la parole, journalistes et politiciens essentiellement, se partageait les antennes du service public. Service public de la radio et de la télévision qui n'admettait que dans des proportions dérisoires le citoyen de base. Le changement de morale de la société française, majoritaire dans les consciences et les comportements, n'avait encore représentation dans l'audiovisuel et fort peu dans la presse écrite.

Les changements d'attitude de la jeunesse par rapport au travail, la déchristianisation quasi totale, le divorce politique avec le gaullisme, l'irruption des femmes comme sujet de l'histoire, la continuation de la désertification des campagnes, l'américanisation des modes de vie, le trop

17) La radiodiffusion du secteur public, autre qu'œuvre de plein droit-
 annuel d'implantation des stations décentralisées, s'engage à faire appel
 à la totalité des personnels qui ont en charge les activités décentralisées
 régionales.

18) La hiérarchie et les organismes de concertation se font une règle de
 ne jamais refuser sans examen le dossier d'un candidat qui ferait jouer un groupe
 de pression.

19) Quelque soit le cadre juridique qui sera retenu pour les différents
 organismes de l'audiovisuel public, il importe que la mobilité du person-
 nel soit préservée entre tous ces organismes.

20) Les candidats au recrutement ont à leur disposition un service de
 sélection et de recrutement à caractère national.

21) Les personnels recrutés dans les unités décentralisées ont
 la garantie de leur emploi.

LES EQUIPES

13) La responsabilité des équipes de service public est déléguée au
 directeur décentralisé qui est responsable de leur recrutement, recrutement
 collectif ou individuel, et de leur maintien dans les conditions de travail
 prévues par la convention collective de travail applicable aux équipes
 décentralisées.

14) Une des missions principales du directeur décentralisé est de faciliter
 le recrutement, la formation et la promotion des personnels d'origine
 décentralisée.

15) La convention collective qui s'applique aux équipes de service public
 décentralisées est celle qui est applicable aux équipes de service public
 décentralisées.

16) L'expérience acquise dans les unités décentralisées est le
 premier critère pour l'affectation et la promotion personnelle.

PHOTOGRAPHIE DES RADIOS LIBRES EN LEUR AN II - DES RADIOS LIBRES :

POURQUOI ET POUR QUI ?

Intervention de M. Gérard MILHES, Radio Canal de Sud Toulouse.

A LA CONQUETE DU DROIT A L'EXPRESSION

D'avril 1977 à juillet 1981, il aura fallu un peu plus de 4 ans pour que les radios "pirates" conquièrent droit de cité. Quatre années de poursuites policières, d'escalades de toits glissants, de brouillage, d'explosion d'émetteurs artisanaux qui se couronnent par la conquête d'une liberté, celle d'émettre sur la bande FM. Quatre années de cache-cache tragicomique pour en finir avec un bien désuet monopole d'Etat.

Ces 50 mois de guérilla des ondes, menés par un petit millier de radioteux n'auraient certes pas porté de tels fruits si le terrain n'avait été prêt. En dehors de toute explication politicienne, si le succès a souri à la revendication, c'est bien parce que trop de voix étaient muselées, que trop de bouches restaient muettes.

Un fort petit nombre de spécialistes de la parole, journalistes et politiciens essentiellement, se partageait les antennes dites du service public. Service public de la radio et de la télévision qui n'admettait que dans des proportions dérisoires le citoyen de base. Le changement de morale de la société française, majoritaire dans les consciences et les comportements, n'avait aucune représentation dans l'audiovisuel et fort peu dans la presse écrite.

Les changements d'attitude de la jeunesse par rapport au travail, la déchristianisation quasi totale, le divorce politique avec le gaullisme, l'irruption des femmes comme sujet de l'histoire, la continuation de la désertification des campagnes, l'américanisation des modes de vie, la trop

timide prise en compte des nouveaux courants culturels, essentiellement de la musique ; tous ces phénomènes, d'autres encore et leurs effets, présents sur les ondes périphériques et d'Etat, ignoraient beaucoup de monde. Bout à bout, c'est plus de la moitié de la société française qui ne pouvait plus se suffire de zitronnades trop sucrées.

A cette évolution sociale et idéologique se superpose le ras-le-bol des vieilles féodalités de la presse régionale. Ras-le-bol illustré par les très nombreuses tentatives de mise sur pied de nouveaux journaux locaux

Les dinosaures de la presse régionale sont encore vivants. Sans concurrence, ils sont devenus paresseux, ne prennent plus parti sur rien, n'imaginent qu'à dose homéopathique...

Pour passer dans le journal, si vous n'étiez pas maire d'une commune, ancien, actuel ou futur international de rugby ou pilote d'essai, il ne vous restait plus que la solution de trancher la gorge de votre voisine surtout si vous aviez des relations adultères avec elle.

Non, ni la télévision et la radio nationale ni la presse locale ne répondaient aux besoins d'expressions, aux envies de savoir, à la nécessité d'échange et de communication.

Voilà pourquoi les radios libres se sont rendu, en un rien de temps, sympathiques à la majorité du pays.

Depuis juillet 1981, date de la réelle cessation du brouillage, il suffit si l'on habite une agglomération de quelque importance, de passer quelques soirées à suivre "la" fréquence modulée pour se rendre compte que c'est la société toute entière qui s'est mise sur les ondes, avec ses scories et ses inventions, ses mots d'amour et ses sectarismes, sa bêtise et sa malchanceté, son humour et ses espoirs.

Il y a une extrême diversité, une fantastique pagaille hertzienne. Ce n'est pas l'anarchie des ondes que nous promettait l'enseignant économiste

Raymond Barre, mais les radios libres sont quand même les puits d'aération de la société.

Toutes les communautés, tous les hobbies se sont mis sur les rangs : les partis politiques, les syndicats, les églises et parfois les sectes, les municipalités apolitiques...

Complétez le tableau avec les radios de minorités ethniques, celles des homos, de l'immigration, celles des patrons de discothèque...

Il est vrai que l'écoute de certaines de ces fréquences pourrait vous rendre antidémocratiques.

Continuez à traîner dans les innombrables clubs et factions de l'An I des radios. Toute la France y campe : la gauche et la droite, les pauvres et les riches, les prolétaires et les néo-bourgeois, les artistes et les artisans, les autogestionnaires et les nouveaux entrepreneurs.

Cela ressemble à une ruée sur l'onde. Profitons de la cacophonie, elle ne durera pas. Peu de radios survivront à l'exercice de cette liberté.

UNE ESQUISSE DE TYPOLOGIE

Prenons le risque de la prédiction. Quelles sont les radios qui dureront ?

On en peut distinguer au moins, dans un premier temps, 3 catégories :

- . Les héritiers de la C.B. qui copient les périphériques. Ce sont les radios de pseudo communication.

Le succès des nouvelles périphériques est (malheureusement) assuré pour les années à venir. D'un côté, elles sont aisément repérables par les hits parades, la mélasse disco-rock-reggae qui est la nouvelle uniformité musicale, les émissions dédicace.

D'un autre côté, plutôt que de parler du Moto Club de la banlieue parisienne, elles vous entretiendront de celui, plus proche, riverain du

Canal du Midi ; et puis les mots de notre environnement, rugby, aéronautique, Place du Capitole, Arnaud Bernard, Mirail, Baudis, etc... nous berceront de l'illusoire solidarité du feu de tribu qui tentera de réchauffer les solitudes toulousaines ou celles des nouveaux sites de pêche et de chasse de Laliège et Saint Ouen. Ce sont des espèces de radiobistrot, où la communication un peu profonde sera dévoyée par l'illusion du contact procuré par le coup de téléphone à la station lors d'un minable jeu radiophonique.

. Les radios portées par des forces politiques ou syndicales ou municipales.

Aucun parti n'a déposé cent demandes de dérogation pour quadriller le pays de ses hertz. Il n'y a pas à proprement parler de main-mise par les grands partis sur la bande F.M. Dans les radios dérogées, elles sont à ce jour minoritaires. Mais elles sont sur les rangs. Radios liées au RPF à l'UDF, au PS, au MRG, au PC ou à la CGT, aux diverses sortes de municipalités, aux quotidiens régionaux, aux chambres économiques, aux syndicats, à tout ce qui fait poids dans le pays.

A la différence de la plupart des autres, elles n'ont pas le souci financier qui tourne à l'obsession dans les radios locales. Non pas que les radios sponsorisées par les partis roulent en Mercedes. Mais les coups de pouce qui permettent de disposer d'emblée d'un matériel de qualité, du minimum d'infrastructure administrative et de quelques permanents ne sont pas négligeable dans le succès ou l'insuccès.

Autre chose. Il y a une telle béance de la loi Fillioud sur le financement des radios locales, que les collectivités locales et territoriales (de quelque obédience qu'elles soient) attendent les radios au tournant du dollar. La subvention se mérite. On ne peut que rarement employer le terme de radios achetées. Mais pour assurer leur survie, l'autocensure et la complaisance prévaudront dans nombre de radios ex-libres, puisqu'une municipalité, un conseil général ou un conseil régional peuvent leur donner jusqu'à 25% de leurs ressources.

Tant pis pour elles, les radios de clientèle ne seront pas intéressantes à écouter. Comme à ce jour, nous ne connaissons pas d'exemple de presse financée par un parti qui en soit indépendante, gageons sans risque qu'elles deviendront de plus ou moins subtiles radios de propagande.

. Les radios à tendance professionnelle

Là se concentre le projet des classes moyennes relativement jeunes et instruites. Des courses parallèles font la jonction de techniciens compétents, de nouveaux entrepreneurs, de mordus du journalisme. L'attrait vers la compétence (réelle ou supposée) l'effort vers le professionnalisme, les déviations un tantinet élitistes permettent de cerner un peu leur portrait. Elles abordent la question de l'information, celle de la construction de la programmation avec sérieux, parfois avec imagination. La contrepartie en sera sans doute, qu'agacées par l'amateurisme, elles restreindront leur ouverture et tendront à éliminer la participation spontanée populaire.

L'INDISPENSABLE COMPETENCE ET LES ECUEILS DU PROFESSIONNALISME

Les radios libres risquent aussi de mourir par incompétence. La radio s'improvise pas. Vouloir faire de l'information, aller la chercher, essayer de la mieux traiter que La Dépêche (ce qui n'est pas encore tous les jours le cas), ne pas rater la ou les choses importantes de la journée se demander comment on couvre une élection en sortant des traditionnelles conférences de presse où il faut être malgré tout, savoir que la radio impose 50% de musique au minimum et vouloir en faire des émissions musicales, bâtir une programmation, monter une bande, réparer un micro, trouver de l'argent. La somme des problèmes techniques, financiers, d'information, de programmation détermine un métier et même plusieurs.

C'est l'apprentissage, le savoir mettre en ondes qui est le premier obstacle à franchir maintenant. La radio doit être en même temps marrante, informative, tendre ou méchante, aguicheuse, ironique, vivante.

Il faut trouver notre "la" sans rentrer dans la commune mesure des médiocres. Changer un "couac" en "la" requiert l'acquisition de la compétence.

Les auditeurs méritent plus notre "la" que notre "couac". D'ailleurs, les "couacs" claqueront. Il ne restera de la ruée des radios libres (un million aujourd'hui) que de 200 à 400 radios et 20 à 50 radios novatrices. Fort peu de radios indépendantes, aussi. Combien pourront être novatrices tout en restant indépendantes ?

Pas de doute, les radios qui n'auront pas fait la différence dans l'attente qui suit l'obtention des dérogations sombreront corps et ondes.

Ce métier, ces métiers que nous croyions faciles, l'est, le sont moins qu'il n'y paraît de prime abord.

Nous avons buté, nous butons sans conteste sur la technique, le savoir-faire et le savoir-comprendre qui font que la radio n'est pas plus un

porte-plume, un téléphone, un appareil de C.B. qu'elle n'est un porte-voix. Radio, information, programmation ont des règles. Nous nous heurtons au mur du son. Conséquence, il faut devenir supersoniques.

Nous aimerions garantir que le numéro auquel nous vous convions se déroulera sans filet et accessoires de sécurité traditionnels qui sont, par exemple :

- mélasse musicale disco - iglésienne
- résultats du loto
- empilage de disques sur l'onde comme s'enfilent les paroles sur le fil, en ponctuant du nom de l'artiste, qui suivant le look de l'animateur sera sympa, terrible, déménagera un max, va vous défoncer les oreilles
- le couple d'animateurs où l'un sert de faire valoir, de clown, voire de souffre-douleur à l'autre
- les mensonges délibérés
- la soumission à la mode..... et de très nombreuses autres grossièretés, comme émissions dédicace, hideuses parades, etc.....

Faisons des radios compétentes, soit, mais méfions-nous de "l'esprit de compétence". La compétence c'est, comme la langue, la meilleure ou la pire des choses. Il faudrait que les langues électroniques de la FM électrisent vos oreilles, y pénètrent comme caresse de velours ; disons-le, nous voudrions vous procurer des orgasmes radiophoniques, comme parfois des fessées, des indigestions de bonnes informations et quelques pieds de nez à la lune.

Mais il est des langues électroniques comme de celles des animaux. Certaines sont baveuses, d'autres roses ou pointues, le lézard l'a fourchue et pourtant il ne ment pas, celle de la chèvre de Monsieur Seguin est râpeuse et parfumée de Provence

Il faut faire de la radio propre, soit. Mais il est bien inutile de désinfecter son micro.

Il est dommage que trop d'animateurs de radios libres aient pour ambition première de devenir des journalistes, des professionnels. Avoir compris qu'il faut être des radioteux compétents, s'attacher à la plus grande maîtrise de l'outil radio, voilà de bonnes choses. Mais science technicienne sans conscience politique n'est que ruine de l'âme.

Et le développement du professionnalisme s'accompagne le plus souvent de sa soeur empoisonnée, l'élitisme, qui permet l'élimination précoce de ceux qui ne parlent pas spontanément bien, qui n'écrivent pas spontanément bien, qui n'ont pas voix flûtée ou style coulant.

L'élimination de ceux-ci, c'est à dire ceux d'en bas, se fera sur des critères techniques qui les détermineront incompetents.

En se séparant de ceux-là, les radios libres se sépareront d'une visio du monde et d'une sensibilité qui, pour n'être pas toujours bien dite n'en sont pas moins fortes.

Certains, à "radios libres" avaient rajouté "populaires". Non pas tant pour se faire les héraults ou les héros du peuple, non pas tant par re de gauchisme ou de populisme, mais parce qu'il leur semblait bon que la liberté radio, dont nous pressentions la conquête, ne tombe pas pour l'essentiel dans les mains des classes moyennes cultivées.

Ceci dit, pour que les radios libres soient accessibles au plus grand nombre d'individus d'extraction populaire, il faut mettre en place une formation adaptée. Ce qui n'est pas encore le cas.

Après avoir fait l'éloge de la compétence, j'en ai fini d'essayer d'exorciser la peur que j'ai que les radios ne soient une nouvelle occasion pour les compétents de nous rendre encore plus incompetents pendant qu'ils deviennent de plus en plus compétitifs.

COMMUNICATION, INFORMATION, EXPRESSION ET CREATION SERONT-ELLES LES

QUATRE MAMELLES DE LA DEMOCRATISATION DES MEDIAS ?

Nous parlons de démocratisation des médias et non pas de démocratisation du service public. Non pas que nous méprisions la télévision et les radios nationales qui offrent un bon septième de choses intéressantes, que la plupart des radios libres ne savent pas encore produire.

Mais, à vrai dire, l'utilisation du mot "démocratisation du service public" s'est quelque peu dévaluée à nos yeux, tellement on a tenté de nous faire croire que la démocratie c'était de voir autant Marchais que Chirac, autant Giscard que Jospin. C'est un peu comme si une émission sur le french rock and roll ne dépassait pas Eddy et Johnny !

La conception restreinte qui consiste à penser que l'objectivité dans les moyens de communication s'arrête à un absurde chronomètre qui décompte les minutes de l'opposition et de la majorité à l'antenne, donne depuis longtemps des boutons de colère à ceux qui s'intéressent à la presse.

Mais essayons de savoir quel est l'intérêt social potentiel des radios libres.

Si tout se passe pour le mieux dans les meilleures des ondes, de nombreux gains sont à prévoir.

Mille radios en France, cela signifie au bas mot 30.000 personnes qui ont appris à faire la régie d'une émission, 50 à 60.000 qui parlent régulièrement au poste avec la ou les pratiques du reportage, de l'interview, du direct ou du montage, de la mise en forme des messages. Quelques milliers d'individus qui commencent à se rompre à la quête, l'écriture, la lecture et le commentaire de l'information.

Soient entre 50 et 100.000 personnes qui, quotidiennement ou chaque semaine, parlent à leurs concitoyens de ce qu'ils connaissent, de ce qu'ils aiment ou de ce qu'ils croient important.

Il est inutile de chercher à connaître avec précision le nombre de ceux qui, punks ou accordéonnistes, alcooliques repentis ou en exercice, ouvriers ou cadres, gauche et droite, ont parlé pour la première fois à la radio grâce aux radios libres, en tout cas pour la première fois aussi massivement. Ils sont déjà plusieurs millions.

Un Italien qui se livrait à l'analyse de l'impact social des radios natives chez notre soeur latine, écrivait qu'il s'agissait, par le nombre d'accessions au micro, par le foisonnement de tant de différentes voix, d'une révolution culturelle. L'enthousiasme peut faire enfler les mots. Je ne suis pas qualifié pour savoir si les effets des radios locales s'apparentent à une révolution culturelle. Ce que je sais par contre, c'est qu'en 18 mois, sur le seul plan de l'acquisition des connaissances, c'est autour de 100.000 personnes qui se sont autoformées et qui pourraient recevoir le diplôme d'initiation à la radio. On ne compte pas beaucoup d'écoles qui connaissent un taux de réussite similaire. Et pourtant la formation dans les radios locales n'en est qu'à ses débuts.

Il y a donc un gain social de formation considérable et qui ne fera que se développer.

Les radios libres chantent. (Parfois, elles ne font que ça, et quand l'hiver sera venu ...). L'absolue nécessité de se faire imprimer sur vynile noir signé de préférence Pathé, CBS ou Polydor, continue à être l'indispensable passeport pour vivre de la chanson ou de la musique.

Il y a des musiciens que l'on met 10 ans à découvrir. Il y a des chanteurs qu'on ne découvre jamais. Pourtant, ils sont au point. Les radios libres écument toutes les régions, tous les pays de France. Je suis convaincu que le monopole des ondes nous empêchait de voir et d'entendre un paquet de poètes, de musiciens et de conteurs d'histoires. Les

peintres ou les écrivains du dimanche sont plus nombreux qu'on ne le croit. Leurs productions sont en vérité inégales. Pour les bons et pour les moins bons, les radios locales permettront la découverte.

Là aussi il y a un gain : fragile encore, mais au puissant potentiel. Gain poétique, littéraire, musical qu'on ne peut estimer encore mais dont la promesse est l'enrichissement de la culture moyenne de ce pays.

Et l'information ! Les radios libres locales ne sont en partie constituées sur la revendication du local : sa ville ou sa petite zone rurale. Il faut qu'elles s'y attachent. Non pas qu'il faille donner écho à la moindre porte qui grince sous prétexte qu'elle est toulousaine. Mais il faut savoir et savoir rendre compte de ce qui tisse la quotidienne vie d'ici. Réapprendre l'histoire récente de cette ville, montrer les forces qui la composent, suivre ses transformations.

Il n'y a rien là que de banal quand on parle d'information.

N'empêche, de larges pans de cette réalité, sont encore, malgré les récents efforts du service public, mal traités quand ils ne sont pas maltraités.

Il est symptomatique que les medias s'intéressent en fin de compte peu aux quartiers les plus populaires de cette ville, et qu'il ne transparaissent pas une compréhension de Toulouse qui chausserait les lunettes de Bagatelle, de Papus ou du Mirail.

La jeunesse, les gens de 12 à 18 ans, ne sont pas concernés par l'information qui garde, au mieux, un caractère adulte et responsable ; au pire, un caractère vieillissant et timoré. Le problème demeure. Pourquoi les jeunes boudent-ils l'info ? Et comment peut-on relever ce défi ? Questions sans réponses !

De toute façon, une société démocratique devrait se soucier plus qu'elle ne le fait, de proposer sans démagogie, à sa jeunesse, une place à la table informative.

Ce sont les pouvoirs et les puissances que favorisent les medias. Pas uniquement par manipulation. Par attirance, par aimantation presque. Les "responsables" sont à l'honneur. Il est vrai qu'ils font un peu l'actualité et qu'ils détiennent des nouvelles qu'il ne faut pas négliger.

Mais pourquoi, à tant les privilégier, nous privons-nous du regard sur le monde de tant d'individus qui en ont aussi une connaissance. Il faut être sélectif, c'est d'évidence ; mais la quête de l'information devrait être plus empathique, plus chaleureuse ; savoir choisir et savoir éliminer certes, mais ne pas pêcher toujours au même endroit.

L'information est la base de la compréhension du monde, des choses et des hommes. Attachons-nous en conséquence à ne pas donner, comme cela se fait trop souvent, le monde en spectacle (où le bulletin d'information terminé, les spectateurs peuvent rentrer chez eux), mais plutôt à en fournir les clefs.

Le travail principal de celui ou celle qui vient raconter l'information c'est bien sûr de la décrire, mais aussi, comme on parlerait à quelqu'un que l'on estime, de la situer dans le temps, dans l'environnement politique, social ou économique..... Essayer de faire comprendre. En tout cas retransmettre ce que l'on a compris, soi, de la nouvelle qu'on crachouille au micro.

Ne jamais plaquer les analyses qu'on trouve dans les livres ou dans les programmes électoraux, mais n'avoir jamais peur du commentaire ou de l'opinion quand ils sont bâtis sur la connaissance la plus complète, la plus sincère et la plus pertinente possible.

L'actualité commande, dit-on, dans les salles de rédaction. Le Ministre vient visiter un salon, les ouvriers sont en grève, les commerçants barrent les routes, une canalisation de gaz s'est rompue dans le quartier 105, un peintre vient de mourir ...

Contraints par l'actualité, nous le sommes. Mais d'où vient cette certitude qu'informer c'est tous les jours donner au lecteur, à l'auditeur,

l'immédiat, l'évènementiel, le nouveau plus nouveau qu'hier et tellement plus ancien que demain.

Il convient de revaloriser le sens de l'information, plus que donner les signes du monde en pâture aux écouteurs d'information. D'où l'urgence d'une presse d'opinion (s). Rien de neuf sans doute. Simplement des choix plus affirmés pour comprendre, proposer (et seulement proposer) une interprétation des évènements, tenter d'avoir des interlocuteurs plutôt que des spectateurs.

On peut également penser qu'il y aura un gain purement radiophonique. L'élargissement numérique considérable des artisans de la radio, va, une fois les apprentissages de base intégrés, enrichir l'écriture radiophonique, produire de nouvelles phrases sur la modulation et innover dans le domaine du média - radio.

La cause en est la démocratisation du moyen. Notons néanmoins que cette démocratisation reste relative, parce que socialement c'est principalement la petite bourgeoisie intellectuelle qui en est bénéficiaire et qui risque de le demeurer.

Quand on écoute un peu vibrer ses tympans, et si l'on est de naturel optimiste, on peut même supposer que l'irruption de sons de toutes origines dans nos tuyaux auditifs, cette coexistence renforcée avec de plus en plus de bruits, de sons, de voix et de musiques, va nous ouvrir les oreilles. Paradoxalement les bruits risquent de nous désassourdir, de développer la capacité plaisamment sensuelle à comprendre et interpréter le monde par les oreilles.

Démocratiser les médias, c'est peut-être la formulation la plus courte pour rendre compte de la volonté ou du rêve des radios libres. Ça tient en deux mots et les voilà déjà qui se heurtent. La volonté de démocratie à ne pas oublier et le projet médiatique à qui il faut faire tenir la route.

Le réel problème c'est bien l'articulation harmonieuse du projet politique

et de la construction d'une radio.

Remplir les 15 heures quotidiennes de programmation, améliorer l'information, intéresser l'auditeur, rire et réfléchir avec lui, ce n'est pas si facile. Ni gagné.

Si en plus il faut amener tout ou partie du mouvement associatif à s'intéresser à la communication, s'il faut composer avec lui, avoir coeur de comprendre le mouvement social, ça devient franchement inconfortable. Surtout quand, indépendance oblige, cela se passe sur fond de crise totale, technique et financière.

Alors devant la double difficulté de faire une radio et de démocratiser la communication pour donner au public desservi une forme ou une autre de contrôle sur les processus de décision et de production en radiodiffusion, la tentation est grande d'oublier d'installer les jalons de cette démocratisation pour ne mettre en place qu'un outil médiatique classique, autonomisé de la réalité sociale, un instrument qui ne vise qu'à sa reproduction de radio, de journalistes, ou d'émissions.

D'un autre côté il faut bien avouer que nous balbutions sur la démocratie - radio. On ne peut désirer vraiment que les radios et ceux qui font aient pieds et poings liés par les divers mouvements et associations.

Il ne faut pas que les radios soient réduites à un simple reflet radiophonique des luttes et des groupes. On ne peut non plus faire absolument confiance à ceux qui font ces radios et à leur bonne volonté démocratique.

Alors, créer une radio reliée. Qui détermine ses programmes, qui fait ses choix ; mais qui se sache entourer de représentants des associations des syndicats, des culturels, etc..., et leur donner des pouvoirs de direction de la station. Une radio qui sache inciter les individus et les groupes porteurs du mouvement social, à s'intéresser à la communication, à produire des émissions. Une radio qui ne néglige pas la formation sans laquelle les instruits seuls accéderont à la liberté d'émettre. Une

capable à tout moment de s'interroger, de débattre de sa production avec les interlocuteurs sociaux, qui sache apprendre du mouvement social, autant qu'elle sache, en libre association, mettre sa technicité et sa compétence au service de ce mouvement.

Travail de Sysiphe. Voué à l'échec prédirent beaucoup. Travail de longue haleine sûrement.

L'ORIGINE DE LA CRÉATION

Mais, dites-moi, connaissez-vous, dans l'aventure médiatique un défi aussi passionnant à relever que celui de sa démocratisation ?

Une association de 7 personnes, un publiciste et un technicien. S'apercevant qu'ils n'avaient aucune compétence avec le monde associatif, ils ont cherché le support d'une fédération d'associations : la Fédération des associations laïques d'éducation populaire du Gers, qui compte 17.000 adhérents regroupés dans quelques 400 associations.

UN CONSTAT DE CARENCE

Le service public est plus ou moins défaillant. FR3 Toulouse ne se déplace que très rarement dans un département rural de 170.000 habitants, le chef lieu en regroupant 25.000, la majorité des villages en comptant de 200 à 400. Le manque de communication est plus qu'évident.

L'éparpillement de l'habitat, la modernisation agricole, la télévision ont fait de ce monde rural un monde qui ne communique pas.

La presse régionale envahie par la publicité ne réserve ses colonnes qu'à ses résultats sportifs suivant des critères qui laissent quelque peu rêveur.

LES NEGOCIATIONS

Les négociations se sont engagées pour la création d'une radio locale sur le Gers.

capable à tout moment de s'interroger, de débattre de sa production
avec les intellectuels sociaux, qui acheminent le mouvement social.
agitant d'ailleurs encore, au lieu d'émancipation, l'absence de liberté et de
compétence au service de ce mouvement, dans le cas

Travail de l'équipe, vous à l'échelle grandissant beaucoup, Travail de longue
durée, mais il faut s'intéresser à la réalisation, à l'essentiel.
Mais, dites-vous, connaissez-vous dans l'entreprise méditerranéenne un défilé aussi
passionnant à relever que celui de la désorganisation ?

Alors devant la tâche de faire un état de l'entreprise et de la traverser
en un sens au service du public, au service de la production et de
de contrôle sur les processus de décision et de production en
fusion, la tentation est grande d'installer les jalons
cette désorganisation pour se mettre en place qu'un outil
classique, autonome de la réalité sociale, un instrument qui se
qu'à sa reproduction de radio, de journalistes, de réalisateurs.

D'un autre côté il faut bien savoir que nous sommes sur le
de - radio. On ne peut pas dire que les radios et leurs
font ainsi pleins et poings liés par les divers mouvements et
tions.

Il ne faut pas que les radios soient réduites à un simple reflet
phonique des luttes et des crises. On ne peut pas faire
confiance à ceux qui font ces radios et à leur bonne volonté

Alors, créer une radio réelle. Qui détermine ses programmes, qui
ses choix ; mais qui se cache entouré de représentants des
des syndicats, des culturels, etc..., et leur donner des pouvoirs
la station. Une radio qui cherche à éveiller les individus et les
porteurs du mouvement social, à s'intéresser à la communication,
suivre des émissions. Une radio qui ne néglige pas la formation
laquelle les instruits seuls accèdent à la liberté d'expression.

UNE RADIO LOCALE DU GERS : RADIO 32.

Intervention de M. Jean Pierre ESPIAU, Secrétaire Général de Radio 32.

L ' ORIGINE DE LA CREATION

Radio 32 créée en Décembre 1981 est à l'origine une association de 2 personnes, un publiciste et un technicien. S'apercevant qu'ils n'avaient aucune compétence avec le monde associatif, ils ont cherché le support d'une fédération d'associations : la fédération des associations laïques d'éducation populaire du Gers, qui compte 17.000 adhérents regroupés dans quelques 400 associations.

UN CONSTAT DE CARENCE

Le service public est plus ou moins défaillant. FR3 Toulouse ne se déplace que très rarement dans un département rural de 170.000 habitants, le chef lieu en regroupant 25.000, la majorité des villages en comptant de 200 à 600. Le manque de communication est plus qu'évident.

L'éparpillement de l'habitat, la modernisation agricole, la télévision ont fait de ce monde rural un monde qui ne communique pas.

La presse régionale envahie par la publicité ne réserve ses colonnes qu'aux résultats sportifs suivant des critères qui laissent quelque peu rêveur.

LES NEGOCIATIONS

Les négociations se sont engagées pour la création d'une radio unique sur le Gers.

Les critères de la radio sont définis dans un opuscule, "émettre la différence", garantissant la pluralité, le libre accès, l'indépendance.

Avec les négociations, nous aboutirons à une association Radio 32 reliant :

- le Conseil Général
- la Mairie d'Auch
- les Chambres Consulaires : du commerce et des métiers
- les banques : Crédit Agricole, Banque Populaire, Caisse d'Epargne
- la société d'encouragement à l'agriculture
- la Falep du Gers
- d'autres associations à caractère associatif se sont inscrites dans la radio.

Tous ces organismes réunis assurent l'existence de la radio (4 salariés)

QUELQUES PROBLEMES TECHNIQUES

Le premier émetteur, de marque italienne, a été abandonné rapidement au profit d'un émetteur Thompson, la liaison BF-HF étant assurée par liaison PTT. Les PTT étant dans l'impossibilité d'assurer une bonne liaison, le problème est résolu actuellement par un réémetteur.

Dans toutes ces péripéties, la firme Thompson n'est pas exempte de reproche.

Le matériel BF est installé dans une caravane, le matériel HF dans un château d'eau.

LES MOYENS HUMAINS

- . 4 salariés, dont un poste négocié avec le Ministère de la Culture
- . 30 bénévoles.

Il existe une commission de programmation et une d'animation - diffusion.

La Falep du Gers est conseillère d'animation de Radio 32.

Le fait d'avoir à attendre la dérogation sollicitée de la Commission Holleaux a permis à Radio 32 de bien se préparer.

LE RESEAU DE COMMUNICATION DE RADIO 32

S'appuyant sur le réseau associatif de la Falep du Gers, soit 700 associations, Radio 32 a recherché dans ses associations toutes les personnes susceptibles d'intervenir, afin d'établir un réseau d'information important :

- chaque association est en liaison directe dans le domaine de l'information, du reportage, de la création d'émissions, de chroniques ; l'association est la pierre de base de l'édification. Elle fournit les informations, les émissions, les animateurs.

C'est là que s'est fait le constat du manque vraiment extraordinaire de communication au niveau d'un département rural comme le nôtre.

Mais toute cette volonté a nécessité, et nécessite encore un besoin important en formation; nous verrons plus loin les moyens mis en oeuvre.

Les émissions, proposées actuellement sont de tous genres, pour tous les âges, pour tous les milieux.

Au départ, les associations, les animateurs d'associations n'étant pas formés ; Radio 32 avait un ou deux disquaires (provenances diverses) qui assuraient, comme l'on dit, un "pousse-disque" relativement correct. L'évolution a été rapide, et même s'ils sont encore là actuellement, ils

ont modifié la conception de leurs émissions.

Il faut tout de même faire attention, car les auditeurs ont été habitués à une certaine forme de radio, et il est difficile de tout changer brutalement.

Pour cela, nous pensons que Radio 32 est une radio en perpétuelle évolution. Elle ne peut rester figée.

Nous sommes conscients de la formation que nous assurons à l'auditeur de la nouvelle dimension que nous donnons à l'éducation populaire.

Notre radio ne repose en fait que sur le monde associatif, tissu déjà existant, mais qui suscite de nouvelles initiatives.

Ce tissu associatif a compris ce que ce nouveau système de communication pouvait lui apporter.

COMMENT EST ORGANISEE LA PARTICIPATION A RADIO 32

Il est tout d'abord important d'assurer à tout individu le libre accès à la radio.

- En matière d'information :

. La majorité des informations se fait sous forme de reportages, avec une participation très active des personnages interrogés.

Les informations nationales sont traitées avec les implications départementales qu'elles entraînent (entretiens avec les personnes intéressées).

. Aucune information départementale n'est rejetée a priori.

Les associations possèdent des créneaux horaires pour donner leurs informations et présenter des émissions.

Une nouvelle grille des programmes leur fera encore une plus large part.

Les animateurs de Radio 32 reçoivent en permanence des responsables d'associations quelles qu'elles soient, pour s'entretenir avec eux.

Nous élargissons notre champ d'actions avec maintenant les auditeurs.

Une association des auditeurs de Radio 32 est en train de se créer avec un pouvoir de programmation.

La pose de plusieurs lignes PTT permet pratiquement à chaque émission l'intervention d'auditeurs.

Les auditeurs, comme les associations, peuvent proposer par écrit des émissions, ou chroniques. Ils sont alors convoqués et les moyens leur sont donnés pour mettre en oeuvre leurs initiatives.

En général, une large part est affectée aux auditeurs, associations, mutuelles, syndicats, administrations.

Les émissions pour les jeunes sont faites par des jeunes, des émissions scolaires sont en préparation.

Le problème important dans l'utilisation de ce nouveau système de communication est la formation. C'est donc une formation à l'utilisation de cet outil que nous avons mise en place, formation confiée à Radio 32 à la Falep du Gers.

- Au niveau de l'école :

Grâce à l'appui important de l'Inspecteur d'Académie du Gers, nous faisons des formations, des émissions, dans les établissements scolaires allant de la classe primaire à la classe de lycée. Nous allons par exemple participer à trois PAE "communication et radios locales" avec des collèves.

Toujours grâce à l'administration, nous avons mis en place, dans le cadre de la formation continue des instituteurs, un stage d'une semaine sur les nouvelles techniques de communication et d'animation. Vidéo-informatique - Radio locale. Et un groupe Radio locale a été formé à l'école normale d'Auch dans le cadre du foyer socio-éducatif.

- Au niveau associatif :

Nous assurons la formation à la technique pure, et aux techniques d'animation et communication à tous ceux qui en font la demande.

La collaboration Radio 32 - Falep propose aussi une diffusion importante de créations départementales (vidéo-cassettes, cassettes-son, sur cassettes, chanteurs, émissions gasconnes, reportages, entretiens, etc...).

Nous avons pu constater, au cours des différents reportages sur les villages du département, l'intérêt suscité par la radio, et la démystification qui est en train de s'opérer.

Le débat s'organise autour de quatre grands thèmes :

La structure régionale de la Ligue française de l'enseignement, le CREDEC Midi-Pyrénées, va mettre en place une formation à l'intention des animateurs de radios locales tournées vers le monde associatif.

Pour que ces radios de "service public" s'implantent réellement au niveau local, RADIO FRANCE pratique une politique de "porte ouverte", de large information, de formation et de concertation permanente.

L'exemple de Radio-Meyenne permet de dire qu'une telle radio peut avoir un impact certain, débouchant sur une augmentation des pratiques culturelles des gens.

Comment RADIO-FRANCE décentralisée va-t-elle intégrer les "minorités" ?

Une radio, même locale, doit se préoccuper des demandes et des attentes des auditeurs. Les "minorités" doivent avoir la parole mais s'adresser à l'ensemble des auditeurs, pas seulement à leurs propres représentants.

RADIO-FRANCE "service public" représente une garantie de stabilité et d'ouverture des discours.

La formation :

Deux types de formations ont été évoqués :

Formation "technique" : apprendre à parler en studio, mettre correctement, fabriquer une bande son...

Formation à la communication radiophonique : rôle d'une radio, son impact, objectifs et résultats...

... nous avons pu constater au cours des différents reportages sur les villages du département, l'intérêt suscité par la radio et la télévision qui est en train de s'opérer.

La structure régionale de la Ligue Française de l'Enseignement, le CREDEC Midi-Pyrénées, va mettre en place une formation à l'intention des enseignants de radios locales tournées vers le monde associatif. Cette formation sera assurée par des spécialistes de la radio et de la télévision. C'est donc une formation à l'initiative de la Ligue Française de l'Enseignement, mais aussi en collaboration avec la Fédération des Enseignants de la Région Midi-Pyrénées.

Au niveau de l'enseignement

Grâce à l'appui important de l'Institut National de la Recherche Pédagogique, nous avons pu organiser des formations, des séminaires, des ateliers de travail, des ateliers de réflexion, des ateliers de recherche, des ateliers de formation, des ateliers de perfectionnement, des ateliers de mise à jour, des ateliers de veille, des ateliers de veille technologique, des ateliers de veille scientifique, des ateliers de veille culturelle, des ateliers de veille sociale, des ateliers de veille économique, des ateliers de veille juridique, des ateliers de veille politique, des ateliers de veille internationale, des ateliers de veille mondiale.

Toujours grâce à l'administration, nous avons pu en place dans les établissements scolaires, un stage d'une semaine sur les nouvelles techniques de communication et d'animation. Vidéo, audio, audiovisuel, multimédia, informatique, télécommunications, etc. Ce stage a été organisé par le Centre National de la Recherche Pédagogique et de l'Éducation.

Au niveau associatif

Nous assurons la formation à la technique pure, et aux techniques de communication et de communication à ceux qui en font la demande.

La collaboration avec le Centre National de la Recherche Pédagogique nous a permis de créer des ateliers de formation, des ateliers de perfectionnement, des ateliers de mise à jour, des ateliers de veille, des ateliers de veille technologique, des ateliers de veille scientifique, des ateliers de veille culturelle, des ateliers de veille sociale, des ateliers de veille économique, des ateliers de veille juridique, des ateliers de veille politique, des ateliers de veille internationale, des ateliers de veille mondiale.

COMPTE - RENDU DU DEBAT GENERAL

Le débat s'organise autour de quatre grands thèmes :

. Les relations entre les radios locales de "service public" et la réalité sociale :

- Pour que ces radios de "service public" s'implantent réellement au niveau local, RADIO FRANCE pratique une politique de "porte ouverte", de large information, de formation et de concertation permanente.
- L'exemple de Radio-Mayenne permet de dire qu'une telle radio peut avoir un impact certain, débouchant sur une augmentation des pratiques culturelles des gens.

. Comment RADIO-FRANCE décentralisée va-t-elle intégrer les "minorités" ?

- Une radio, même locale, doit se préoccuper des demandes et des attentes des auditeurs. Les "minorités" doivent avoir la parole mais s'adresser à l'ensemble des auditeurs, pas seulement à leurs propres représentants.
- RADIO-FRANCE "service public" représente une garantie de stabilité et d'ouverture des discours.

. La formation :

- Deux types de formations ont été évoqués :

- . Formation "technique" : apprendre à parler en studio, émettre correctement, fabriquer une bande son...
- . Formation à la communication radiophonique : rôle d'une radio, son impact, objectifs et résultats...

- Les radios locales ont besoin de formation et souhaitent que les sociétés régionales de RADIO-FRANCE puissent en assurer une partie.

. La "concurrence" entre les radios de "service public" et les radios locales :

- RADIO-FRANCE défend le principe du service public qui doit gagner et fidéliser ses auditeurs, sans pour autant tomber dans le piège de la démagogie. Elle se doit aussi d'occuper le créneau local sous peine de risquer de disparaître.

- Les radios locales, malgré les aides prévues par la loi, regrettent de devoir souvent devenir des "chasseurs de primes". Invoquant elles aussi leur rôle de service public, elles souhaitent être davantage aidées et reconnues pour garantir leur indépendance.

- RADIO-FRANCE, ne reconnaissant pas les radios locales en tant que service public, ces deux types de radios resteront côte à côte, de façon parfois complémentaire. La vraie concurrence viendrait plutôt des radios privées para-commerciales ou/et dotées de moyens importants

Le dialogue engagé au cours de ce colloque doit cependant se poursuivre afin de continuer la réflexion et préciser des notions encore mal définies

DES CABLES : QUAND ? POURQUOI ? COMMENT ?

Intervention de M. Pierre CORSET, chargé d'études à l'Institut National de la Communication audiovisuelle (I.N.A.).

IVÈME PARTIE

Dans le cadre réglementaire mis en place par la loi de Juillet 1982 (1) le Conseil des Ministres du 1 Novembre a approuvé le lancement d'un vaste programme d'équipement de la France en réseaux câblés de télédistribution.

Ce programme a une double dimension par ses retombées technologiques et industrielles et par ses implications sociales et culturelles.

RESEaux - CABLES ET VIDEOTEX

En prenant l'option de la fibre optique et en décidant le développement immédiat, programmé et ordonné du câblage des foyers, l'objectif du Gouvernement est de créer à long terme un réseau unifié dans le cadre du Service Public. Il était à craindre, en effet, de voir se multiplier des liaisons par câbles aux modalités différentes : l'une pour le téléphone, l'autre pour des programmes privés de télévision, une troisième pour les applications télématiques, une quatrième pour les services locaux, etc...

- 0 -

Une triple raison motive ce plan d'équipement :

- le développement propre du réseau téléphonique. En 1986, tous les foyers français seront équipés et il faut prévoir un deuxième câblage pour l'installation d'une deuxième ligne (aux USA, le moyen actuel d'équipement est de 1,3 ligne par foyer).

(1) Titre IV (articles 77 à 87) les Services de communication audiovisuelle soumis à déclaration ou autorisation.

- Les radios locales ont besoin de formation et souhaitent que les sociétés régionales de RADIO-FRANCE puissent en assurer une part.

La "concurrence" entre les radios de "service public" et les radios

locales :

IVÈME PARTIE

- RADIO-FRANCE doit être un service public qui doit être financé par l'État et non par les auditeurs. Elle se doit d'occuper le créneau local sous peine de risque de disparaitre.

- Les radios locales, malgré les restrictions par la loi, restent libres de leur programmation. Elles doivent être reconnues comme des radios de service public.

RÉSEAUX - CABLES ET VIDEOTEX

- RADIO-FRANCE ne doit pas être en concurrence avec les radios locales. À côté de ces radios locales, il y a des radios de service public. La vraie concurrence viendrait plutôt des radios privées par le biais de moyens importants.

- 0 -

Le dialogue engagé au cours de ce colloque doit cependant se poursuivre afin de continuer la réflexion et préciser les actions à mener.

DES CABLES : QUAND ? POURQUOI ? COMMENT ?

Intervention de M. Pierre CORSET, chargé d'études à l'Institut National de la Communication audiovisuelle (I.N.A.).

Dans le cadre réglementaire mis en place par la loi de Juillet 1982 ⁽¹⁾, le Conseil des Ministres du 3 Novembre a approuvé le lancement d'un vaste programme d'équipement de la France en réseaux câblés de télédiffusion.

Ce programme a une double dimension par ses retombées technologiques et industrielles et par ses implications sociales et culturelles.

I - AU PLAN TECHNOLOGIQUE

En prenant l'option de la fibre optique et en décidant le développement immédiat, programmé et ordonné du câblage des foyers, l'objectif du Gouvernement est de créer à long terme un réseau unifié dans le cadre du Service Public. Il était à craindre, en effet, de voir se multiplier des liaisons par câbles aux normes différentes : l'une pour le téléphone, l'autre pour des programmes privés de télévision, une troisième pour les applications télématiques, une quatrième pour les services locaux, etc...

Une triple raison motive ce plan d'équipement :

- le développement propre du réseau téléphonique. En 1986, tous les foyers français seront équipés et il faut prévoir un deuxième câblage pour l'installation d'une deuxième ligne (aux USA, la moyenne actuelle d'équipement est de 1,3 ligne par foyer).

(1) Titre IV (articles 77 à 87) les Services de communication audiovisuelle soumis à déclaration ou autorisation.

- le développement de la télévision directe par satellite. En 1980, une dizaine de satellites couvriront le territoire. Le câblage semble être la seule solution pour assurer à la fois une réception correcte et la protection de l'espace audiovisuel contre les chaînes étrangères et commerciales (le contrôle de la réception permettra en effet la négociation sur les contenus de ces programmes).

- résoudre le dilemme de la solvabilité de la demande. La télédiffusion payante ne peut se rentabiliser qu'en partageant les investissements techniques avec les réseaux de télécommunication. Les services offerts par la télématique à une demande institutionnelle, notamment bureautique, pourraient dégager des ressources pour d'autres applications moins directement rentables dans le secteur collectif.

Le calendrier du plan d'équipement prévoit que, d'ici une vingtaine d'années, la plupart des foyers français seront raccordés à un vaste réseau en fibres optiques.

Dans un premier temps, d'ici à 1985, un million cinq cent mille foyers seront équipés de prises, soit 100.000 en 1983, 300.000 en 1984, 1,5 million en 1985. A ce stade, il sera possible d'évaluer l'opération et de garantir son développement industriel.

Dans un second temps, un câble en fibre optique reliera la prise de chaque foyer à une antenne collective de réception de programmes de télévision par satellites. De plus, des "artères de communication" seront tracées puis entre les villes, à l'image des réseaux électriques et téléphoniques. Ces "artères" seront sans doute, dans un premier temps, réalisées avec des câbles coaxiaux qui permettront de transmettre d'abord des programmes audiovisuels. Très vite, on aura recours à la fibre optique qui permettra, à terme, de transmettre sur le même câble, le téléphone, les programmes audiovisuels par câbles et par satellites, les divers programmes de services télématiques, interactifs ou non ("le multi-service").

réseaux pourront notamment être utilisés pour de multiples applications professionnelles, telles que visio -conférences, fac-similé, télécopies, etc...

Les partenaires de ce plan d'équipement

La réalisation et la maîtrise d'oeuvre technique de l'infrastructure de ce réseau sont confiées aux PTT qui en assumeront ainsi la cohérence à l'intérieur du service public.

En ce qui concerne le financement, les PTT consacreront, d'ici 1985, 7 milliards (6 milliards pour l'équipement, 0,8 pour la recherche, 0,2 pour le lancement de nouveaux services) en ayant recours à l'autofinancement, aux emprunts nationaux et internationaux et aux prêts de sociétés de financements.

La mise en place des réseaux fait appel à d'autres partenaires et, en premier lieu, aux collectivités locales. Si la maîtrise d'ouvrage, l'exploitation technique et la propriété des réseaux reviennent aux PTT, l'initiative du câblage et la gestion des services de télédistribution reviennent aux collectivités locales. Celles-ci sont invitées à investir dans le plan d'équipement à hauteur de 30% (soit une enveloppe globale de 1,5 milliard) avec l'aide des différents investisseurs locaux et de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Le troisième partenaire de ce programme d'équipement est représenté par les industriels. Coordonné par les PTT, ce plan d'équipement pourra assurer à l'industrie un plan de charge régulier qui prendra le relais de l'équipement téléphonique non seulement pour la production des fibres optiques, mais aussi pour de nouveaux matériels, notamment des terminaux pour abonnés et les nouveaux objets techniques, telle la vidéographie interactive. Enfin, ce programme d'équipement fournira une charge de travail importante aux entreprises spécialisées dans la pose des câbles.

Au plan financier, les industriels sont invités à fournir un effort particulier d'environ 1,6 milliard de francs d'investissement en matière de recherche et de développement de la technologie des fibres optiques. Ce développement des fibres optiques rapproché de la commutation numérique ⁽¹⁾ et de la vidéo-communication interactive permettra à l'industrie française des télécommunications d'être davantage concurrentielle à l'exportation et de passer, dans les prochaines années, de 6 à 8-10 milliards de francs d'exportation par an.

Notons que ce plan d'équipement représente déjà en lui-même un terrain d'expérimentation. Il associe en effet, les industries de l'audiovisuel, des télécommunications, de l'informatique et de l'information et va briser des frontières bien établies. Une coopération entre producteurs d'information, utilisateurs et transporteurs est en effet nécessaire pour permettre l'émergence de ces futurs systèmes d'information et de communication.

(1) Par rapport à la transmission analogique qui véhicule le signal électronique tel qu'il est, la transmission numérique consiste à mesurer à intervalles réguliers le signal électronique et à ne transmettre que la succession des valeurs mesurées.

II - AU PLAN SOCIAL ET CULTUREL

L'enjeu des réseaux câblés n'est pas seulement technologique et industriel. Le mariage de la fibre optique, de l'ordinateur et de l'écran de télévision offre des possibilités nouvelles d'information et de communication qui ne concernent pas seulement la "demande institutionnelle". Les réseaux câblés qui vont prochainement innervent le territoire représentent pour le grand public des outils pluri-dimensionnels d'information et de communication qui doivent permettre d'offrir de nouveaux services aux individus et aux groupes sociaux.

Les nouveaux services envisagés : sans prétendre en faire la liste exhaustive, on peut toutefois distinguer deux catégories :

- *la transmission de programmes audiovisuels* :

- . rediffusion rapprochée des chaînes nationales à destination des publics indisponibles pendant la soirée,
- . importation de chaînes étrangères publiques et privées,
- . canaux thématiques nationaux s'adressant à des publics spécialisés,
- . programmation locale notamment dans le domaine de l'information, de la culture et des loisirs.

- *les services interactifs qui utilisent les réseaux en combinaison avec le téléphone et le vidéotex et conduisent à doter les foyers de terminaux complémentaires* :

- . programmes audiovisuels et sonores à la demande,
- . programmes éducatifs interactifs soit avec des écrans de vidéotex soit avec des images fixes et animées,
- . jeux interactifs à un ou plusieurs partenaires,
- . informations commerciales grâce à la possibilité de présenter des images fixes ou animées de façon interactive. Ce type de services peut devenir transactionnel,

- . télésurveillance,
- . visiophone, banques d'images, vidéoconférences, bureautique.

Ainsi, les réseaux câblés vont-ils permettre de démultiplier la nature des services offerts en matière d'information et de communication en ayant recours à la combinaison du son, de l'image et de l'informatique et en permettant à leurs utilisateurs un usage individualisé et interactif.

Une programmation locale.

L'apport essentiel des réseaux câblés susceptibles d'offrir ces nouveaux services est de permettre de décentraliser la fonction de programmation au niveau d'une population locale. Il s'agit de la création d'une fonction nouvelle qui doit correspondre à une pratique sociale chez les téléspectateurs.

A côté de la programmation classique des chaînes de télévision nationales qui sera prochainement démultipliée et complétée par de nouveaux services généraux utilisant la télématique, il s'agit d'inscrire un nouveau type de programmation qui corresponde à l'expression et à la dynamique d'une population territorialement circonscrite. Cette programmation doit se différencier des autres par les services spécifiques qu'elle peut offrir, en matière d'information et de communication, à une population locale donnée.

Ces services doivent normalement répondre à la demande sociale et donc correspondre aux caractéristiques d'une population locale donnée et à sa structure sociale particulière. Ainsi est-il possible de prévoir - ou offrir - un service de rediffusion rapprochée, le lendemain ou le surlendemain, des programmes des chaînes nationales pour ceux qui n'ont pu les voir.

les travailleurs postés, par exemple, - un service d'information sur la vie locale par vidéotex ou autres modalités, et aussi la diffusion en direct ou semi-direct des événements sportifs ou des manifestations culturelles locales qui pourraient ainsi trouver une audience plus large. Enfin, et surtout, une programmation locale peut apporter un service nouveau à une population locale en lui proposant des programmes directement liés aux activités menées par le secteur associatif et socio-culturel local, élargissant ainsi la participation sociale à ce travail d'animation. Il est évident que plusieurs secteurs de cette programmation locale nécessiteront le recours aux services de groupes de production locaux dont les réalisations devront être d'une bonne qualité professionnelle pour pouvoir bénéficier d'une audience effective.

C'est, en bonne part, de la qualité d'adaptation de cette programmation à la réalité de la vie locale que dépend l'appropriation par le grand public de ces nouvelles pratiques sociales et culturelles. C'est pourquoi la réussite de cet enjeu social et culturel nécessite la collaboration et la concertation de l'ensemble des partenaires.

Les structures locales d'exploitations : les partenaires

Le lancement des services de télédistribution ne peut que s'appuyer sur les projets de programmation formulés localement. Les collectivités locales en seront les principaux partenaires. Ce sont elles, en effet, qui décideront de l'infrastructure et supporteront partiellement les coûts d'investissement. C'est, d'autre part, à elles que revient d'organiser la structure de gestion de leur réseau et de sa programmation ainsi que d'établir les modes de participations financières des différents partenaires, y compris des usagers. C'est aussi elles qui se trouvent être en liaison avec les interlocuteurs locaux, régionaux et nationaux susceptibles de fournir des programmes. Enfin, c'est aux collectivités locales qu'il revient d'intégrer le développement de cette télédistribution dans des objectifs plus larges vis-à-vis des usagers et des institutions locales.

Cette structure locale d'exploitation du réseau câblé pourra prendre la forme juridique la mieux appropriée aux différents paramètres locaux : société d'économie mixte, groupe d'intérêt économique, associations, etc... Cette structure, qui aura la charge de la gestion financière et technique des réseaux, regroupera - outre Télédiffusion de France (TDF) responsable de l'équipement et de l'exploitation technique des têtes de réseaux ("régies audiovisuelles de programmation") - les différents acteurs et partenaires locaux responsables de la programmation. C'est cette structure locale qui sera l'interlocuteur principal de la Haute Autorité, chargée, après consultation de la Commission Galabert, de délivrer les autorisations de mise en oeuvre d'un service de communication pour toutes les questions liées aux programmes et à la programmation. (Titre IV de la loi sur la communication audiovisuelle).

Cette structure locale de programmation, "détentricice de l'autorisation sera chargée de coordonner l'ensemble des services et d'affecter des canaux disponibles aux différents prestataires (qui seront responsables de leur programmation) ou de procéder elle-même à la programmation des canaux. Elle sera aussi l'unique interlocuteur des abonnés percevant l'ensemble des recettes qu'elle reventilera ensuite.

III - UN FUTUR PLAN DE LANCEMENT

Pour éclairer un choix en vue d'une organisation définitive des services et programmes de vidéocommunication sur les réseaux câblés, le gouvernement prévoit un plan de lancement dont la gestion sera prochainement confiée à une "mission interministérielle".

Sans préjuger des décisions finales des ministères concernés (notamment les Ministères de la Communication et des PTT, mais aussi les Ministères de la Culture, de la Recherche et de l'Industrie et du Plan), ce plan de lancement comprend les propositions suivantes :

- une douzaine de sites câblés en trois ans :

Il s'agirait de lancer la programmation de services et programmes de télédistribution sur une douzaine de réseaux câblés existants. Ceux-ci disposeront d'au moins 3.000 prises, d'un réseau permettant environ 12 canaux et équipé d'une voie de retour à faible débit. Ainsi pourront être testés un certain nombre de services et programmes.

Les projets bénéficiant du concours de l'Etat s'étendront sur deux ans avec une troisième année de transition leur permettant d'accéder au statut de l'autonomie financière et des activités. Pour 6 d'entre eux, ils devraient pouvoir démarrer en 1983 et les 6 autres en 1984.

Trois des 12 projets inclueront le test de services faisant appel à l'interactivité forte tels que l'enregistrement assisté par ordinateur, les services de consultation d'images ou de séquences d'images en mode conversationnel, les jeux interactifs, le vidéotex sonore interactif.

Pour sa part, l'INA coopérera à ce plan de lancement et aidera notamment à la préparation des projets de programmation locale.

- les objectifs de ce plan de lancement

Ce plan de lancement correspond à plusieurs objectifs :

- . tester en vraie grandeur la fiabilité des services opérationnels les relations des usagers afin d'en tirer des enseignements pour choix à venir,
- . tester les conditions de diffusion du potentiel de programmes et l'adaptation de ces sources à ces nouveaux supports de diffusion,
- . tester les formes de montages institutionnels, économiques et financiers susceptibles de porter le développement de la télédistribution tant du côté des partenaires locaux que du côté de l'Etat et de ses organismes,
- . tester la maîtrise économique des services payants et des modes possibles de rémunération à terme de ces systèmes par les moyens et différents partenaires économiques. Le financement publicitaire devrait être envisagé.

- le développement des industries de programmes

Le communiqué du Conseil des Ministres du 3 Novembre 1982 précise que "développement des réseaux de communication n'aura de sens que s'il s'accompagne d'un effort vigoureux en faveur du développement des industries culturelles françaises susceptibles d'offrir à l'ensemble des utilisateurs des programmes répondant à leurs besoins".

Seules, donc, la relance de la dynamique de la création dans les industries de programmes existantes et la création de nouvelles structures peuvent répondre à ce défi.

La mission interministérielle qui sera prochainement créée, cherchera sa part à dynamiser les flux d'offres et de demandes entre les producteurs des réseaux câblés et les producteurs de programmes et de contenus spécifiques.

Pour ce faire, il est envisagé de créer des régies de programmes divisées selon la nature ou l'origine des productions (cinéma, télévision, éducation, jeux, santé, etc...). Ces régies seront chargées de cent

liser l'information sur les différents stocks de programmes (catalogues ou autres systèmes), de créer les dispositifs d'accès à ces stocks de programmes (système de distribution) et de résoudre les problèmes afférents aux droits d'auteurs.

A l'évidence, ce plan de lancement nécessite un certain nombre d'études auxquelles participera l'INA. Seront menées des études préalables aux lancements des programmes site par site, des études de suivi du déroulement des projets et des recherches autour de ce développement.

Enfin, ce plan d'expérimentation sera l'occasion d'activités de formation, tant pour mener les expériences elles-mêmes que pour en diffuser les expériences et les savoir-faire.

Ce programme poursuit deux objectifs :

- offrir aux organisations agricoles un nouveau moyen technique de traitement et de diffusion de l'information ;
- définir les caractéristiques d'un nouveau service d'information pour les agriculteurs et le milieu agricole. L'agriculteur a en effet besoin d'une importante quantité d'informations disponibles à domicile car il est isolé, éloigné des centres urbains et peu conseillé même s'il est soumis à un environnement évoluant très vite.

L'O.R.E.P. utilise le télétexte ANTIOPS, caractérisé par une diffusion hertzienne. L'information est reçue sur un poste T.V. couleur muni d'un décodeur et d'un clavier de sélection qui permet de questionner une banque de données. Celle-ci fournit une grande variété de services et d'informations rapidement voire quotidiennement renouvelées : conseils techniques à dominante pratique, rappels en fonction d'échéances diverses, informations sur la formation. Les services les plus consultés sont la météo, les cours des marchés (locaux, régionaux, nationaux), les informations phyto-sanitaires, etc... (Cf. sommaire infra).

L'information aux différents stocks de programmes (cataloques ou autres systèmes) de façon à ce que les stocks de programmes (système de distribution) et de résoudre les problèmes liés

rentes aux droits d'auteurs. L'objectif est de permettre un accès plus facile à ces programmes. A l'évidence, ce plan de lancement nécessite un certain nombre d'études

préalables pour définir les besoins des utilisateurs. Les études de faisabilité des programmes, ainsi que les études de suivi de diffusion, sont des projets de recherche dans le domaine de la diffusion.

Enfin, ce plan d'expérimentation sera l'occasion d'acquiescer de formation aux programmes et de leur diffusion pour pouvoir en diffuser les

expériences et les avoir faites. Les études de faisabilité et de suivi de diffusion sont des projets de recherche dans le domaine de la diffusion.

La mission internationale qui sera prochainement créée, chargée de promouvoir les échanges de programmes et de résoudre les problèmes liés à la diffusion de ces programmes, sera l'occasion d'acquiescer de formation aux programmes et de leur diffusion pour pouvoir en diffuser les expériences et les avoir faites.

Seules, dans le cadre de la création de ces structures, les études de faisabilité et de suivi de diffusion sont des projets de recherche dans le domaine de la diffusion.

La mission internationale qui sera prochainement créée, chargée de promouvoir les échanges de programmes et de résoudre les problèmes liés à la diffusion de ces programmes, sera l'occasion d'acquiescer de formation aux programmes et de leur diffusion pour pouvoir en diffuser les expériences et les avoir faites.

Pour ce faire, il est envisagé de créer des régies de programmes (selon la nature ou l'origine des productions (cinéma, télévision, éducation, jeux, santé, etc...)). Ces régies seront chargées de

L ' O. R. E. P. de PAU

Compte-rendu de l'intervention de M. Michel LOUBSENS, Animateur.

L'O.R.E.P. (Office Régional de l'Education Permanente), établissement public à caractère industriel et commercial, implanté à Pau, développe un important programme télématique régional dans le milieu agricole. Depuis Avril 1980, il mène en particulier une expérience de magazine d'information économique vidéo de type ANTIOPE : "Téléchamp".

Ce programme poursuit deux objectifs :

- offrir aux organisations agricoles un nouveau moyen technique de traitement et de diffusion de l'information ;
- définir les caractéristiques d'un nouveau service d'information pour les agriculteurs et le milieu agricole. L'agriculteur a en effet besoin d'une importante quantité d'informations disponibles à domicile car il est isolé, éloigné des centres urbains et peu conseillé même s'il est soumis à un environnement évoluant très vite.

L'O.R.E.P. utilise le télétexte ANTIOPE, caractérisé par une diffusion hertzienne. L'information est reçue sur un poste T.V. couleur muni d'un décodeur et d'un clavier de sélection qui permet de questionner une banque de données. Celle-ci fournit une grande variété de services et d'informations rapidement voire quotidiennement renouvelées : conseils techniques à dominante pratique, rappels en fonction d'échéances diverses, informations sur la formation. Les services les plus consultés sont la météo, les cours des marchés (locaux, régionaux, nationaux), les informations phyto-sanitaires, etc... (Cf. sommaire infra).

L'intégralité du magazine est revue chaque semaine. Les informations communiquées par l'ensemble des partenaires régionaux (ou nationaux) coles spécialisés (Chambre d'Agriculture, Protection des Végétaux ..

Une rubrique "petites annonces" a été ajoutée récemment et une rubrique de résultats d'analyses de lait est à venir.

L'offre de service a précédé la demande, mais la méthode s'appuie constamment sur le terrain, des animateurs de zones, tous ruraux, assurent la promotion et l'évaluation des services proposés et de leurs modes d'utilisation.

L'opération "Téléchamp" est patronnée à trois niveaux : un comité de rédaction qui se réunit une fois par semaine ; un comité d'orientation qui regroupe les organismes fournisseurs d'informations ; enfin un comité de pilotage associant l'ensemble des partenaires nationaux oeuvrant pour le développement de la télématique.

Les utilisateurs sont à 80% des agriculteurs assez jeunes ou des G.A. possédant au moins 20 hectares. Leur chiffre est encore insuffisant, qu'important, pour une rentabilisation économique : 100 abonnés, acquittant un forfait de 100 F. par mois, le matériel de décodage étant fourni. L'objectif pour 1983 est de 200 utilisateurs. Les ressources actuellement couvrent seulement 15% du budget de service (matériel exclu). A la fin de la phase expérimentale (fin 1983), le matériel de décodage devra être acheté ou loué par les utilisateurs (prévisions de prix : 2.500 F). L'équilibre financier nécessiterait (sans y inclure le poste matériel) 600 utilisateurs ; la question du recours à la publicité est alors posée.

Une convention avec la presse locale porte sur la formation des journalistes de l'O.R.E.P., la réalisation de pages d'informations et le service de petites annonces.

12 Novembre 1982

Par ailleurs, et à titre expérimental, un service nouveau est proposé aux producteurs de maïs en France, à l'initiative de l'A.G.P.M. (Institut technique pour la culture du maïs), sous forme d'une banque de données interactive de type TELETEL (liaison par téléphone). La non compatibilité des matériels de décodage et d'interrogation des systèmes ANTIOPE et TELETEL pose toutefois, pour l'avenir, un problème important.

- 06 Sommaire TELECHAMP - Elevéurs
- 07 Sommaire TELECHAMP - Productions végétales
- 08 Sommaire TELECHAMP - Thème de la semaine
- 09 Sommaire TELECHAMP - Spécial Sillon
- 09 Sommaire TELECHAMP - Météo

TELECHAMP METEO

- 10 Prévisions pour le lendemain
- 11-12 Prévisions météo à 5 jours
- 13 Prévisions météo BIAPRITZ
- 14 Prévisions météo MONT-DE-MARSAN
- 15 Données climatologiques

TELECHAMP MERCURIALES

- 18-21 Marchés de la semaine
- 22 Rabastens
- 23 Orthez
- 24 Trie-Sur-Baise
- 25 Saint-Palais
- 25 Montlaan
- 26 Cours et tendances
- 26 Cotation des oeufs
- 27 Cours des porcelets
- 28 Cours du porc
- 29 Marchés bretons - Cours des porcs
- 30 Cotation gros bovins
- 31 Cotation des veaux de 8 jours à 3 semaines
- 32 Cotation des veaux de boucherie
- 33 Cotation des tourteaux
- 34 Cours du maïs consommation
- 35 Bourse aux grains
- 36-38 Tendances de la semaine

TELECHAMP ELEVEURS

- 39-40 Producteurs de bovins
- 39-40 Reproduction bovins lait
- 41-42 Taureaux HOLSTEIN conseillés
- 41-42 Reproduction bovins viandes
- 43-44 Connaissez-vous JIM ?
- 43-44 Taureaux blonds production viande

Par ailleurs, et à titre expérimental, un service nouveau est proposé aux producteurs de maïs en France. A l'initiative de l'I.R.T.A. (Institut Technique pour la Culture du Maïs), sous forme d'une bande de données interactive de type TELETEL (liaison par téléphone). La non compatibilité des matériels de décodage et d'interrogation des systèmes ANTICOM et TELETEL pose toutefois un problème de réalisation.

L'offre de service a précédé la demande, mais la méthode d'appui traditionnel sur le terrain, des animateurs de zones, sous forme de promotion et l'évaluation des services proposés et de leurs modalités d'utilisation.

L'opération "Télécom" est structurée à trois niveaux : un comité directeur, un comité de pilotage, un comité de suivi. Le comité directeur qui regroupe les organismes fournisseurs d'informations ; enfin un comité de pilotage associant l'ensemble des partenaires nationaux travaillant au développement de la télématique.

Les utilisateurs sont à 80% des agriculteurs assez jeunes ou des possédant au moins 20 hectares. Leur chiffre est encore insuffisant qu'important, pour une rentabilisation économique : 100 abonnés, à un forfait de 100 F. par mois, le matériel de décodage étant acheté par l'utilisateur. L'objectif pour 1983 est de 200 utilisateurs. Les ressources actuelles couvrent seulement 15% du budget de service (matériel exclu). A la phase expérimentale (fin 1983), le matériel de décodage devra être acheté ou loué par les utilisateurs (prévisions de prix : 2.500 F). L'équilibre financier nécessiterait sans y inclure le poste matériel 200 utilisateurs ; la question du recours à la publicité est alors

Une convention avec la presse locale porte sur la formation des journalistes de l'I.R.T.A., la réalisation de pages d'informations et la mise de petites annonces.

ANNEXE :

12 Novembre 1982



SOMMAIRE "T E L E C H A M P"

<u>Presseurs</u>	<u>N°</u>	<u>Page</u>	
	01		Votre semaine sur TELECHAMP
	02		Sommaire TELECHAMP - Pages défilantes
	03		Sommaire TELECHAMP - Mercuriales (Marchés de la Semaine)
	04		Sommaire TELECHAMP - Mercuriales (Cours et tendances)
	05		Sommaire TELECHAMP - Eleveurs
	06		Sommaire TELECHAMP - Productions végétales
	07		Sommaire TELECHAMP - Thème de la semaine
	08		Sommaire TELECHAMP - Spécial Sillon
	09		Sommaire TELECHAMP - Météo

TELECHAMP METEO

Météo	10	Prévisions pour le lendemain
	11-12	Prévisions météo à 5 jours
	13	Prévisions météo BIARRITZ
	14	Prévisions météo MONT-DE-MARSAN
	15	Données climatologiques

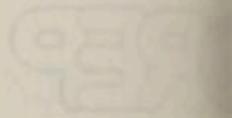
TELECHAMP MERCURIALES

		<u>Marchés de la semaine</u>
	18-21	Rabastens
	22	Orthez
	23	Trie-Sur-Baïse
	24	Saint-Palais
	25	Morlaas
		<u>Cours et tendances</u>
	26	Cotation des oeufs
Porcins	27	Cours des porcelets
	28	Cours du porc
Nelles Marché	29	Marchés bretons - Cours des porcs
EV	30	Cotation gros bovins
	31	Cotation des veaux de 8 jours à 3 semaines
éal Statist	32	Cotation des veaux de boucherie
ore Agriculture	33	Cotation des tourteaux
	34	Cours du maïs consommation
AC	35	Bourse aux grains
Nelles Marché	36-38	Tendances de la semaine

TELECHAMP ELEVEURS

		<u>Producteurs de bovins</u>
		<u>Reproduction bovins lait</u>
	39-40	Taureaux HOLSTEIN conseillés
		Reproduction bovins viandes
	41-42	Connaissez-vous JIM ?
	43-44	Taureaux blonds production viande

12 Novembre 1982



SOMMAIRE "T E L E C H A M P"

	N° Page
01	01
02	02
03	03
04	04
05	05
06	06
07	07
08	08
09	09

TELECHAMP METEO

10	10
11-12	11-12
13	13
14	14
15	15

TELECHAMP MERCURIALES

18-21	18-21
22	22
23	23
24	24
25	25
26	26
27	27
28	28
29	29
30	30
31	31
32	32
33	33
34	34
35	35
36-38	36-38

TELECHAMP ELEVEURS

39-40	39-40
41-42	41-42
43-44	43-44

ATLANTEL ET LE CENTRE SERVEUR TELESUD

Intervention de M. Jean Pierre CASSAGNE, Directeur de TELESUD.

Je m'efforcerai d'être bref et concret et de vous montrer, en quelques minutes, comment la position de la presse sur la télématique a évolué au cours des dernières années.

Lorsque les pouvoirs publics et, plus précisément, la D.G.T. (Direction Générale des Télécommunications) ont présenté, dans le courant de l'année 1979, les projets de développement de la télématique grand public, la presse française a eu une réaction identique à celle de l'huître que l'on touche dans le parc et qui referme immédiatement sa coquille.

Pour certains, cette réaction était motivée par le désir de préserver le monopole qu'exerce la presse régionale ou locale sur son "territoire". Pour d'autres, cette réaction était motivée tout à la fois par un environnement général défavorable et, aussi, par l'aspect quelque peu "impérialiste" du projet présenté par les Télécommunications : imposer la télématique pour des motifs industriels, certes louables, sans se soucier des répercussions de toute nature et, en particulier, sociales.

En fin de compte, la réaction de la presse et les mises en garde des sociologues ont été salutaires puisqu'elles ont permis l'ouverture d'un débat et d'une réflexion.

Les journaux d'Aquitaine, "Sud-Ouest" - "République des Pyrénées" - "Eclair - Pyrénées" - "Charente Libre" ont très tôt voulu participer à ce débat, puisqu'ils décidèrent, en Avril 1980, de s'associer au sein d'un Groupement d'Intérêt Economique dénommé ATLANTEL pour réfléchir ensemble, journalistes et commerciaux mêlés, au développement de la télématique.

Durant 18 mois, ATLANTEL a participé ainsi à différentes expériences :

. un journaliste a été détaché, deux jours par semaine, auprès de l'O.R.E.P. à Pau, pour apporter son savoir-faire au magazine TELECHAMP et à son développement.

. différentes expériences ponctuelles ont été menées, à l'occasion de salons ou de foires : la réalisation du journal vidéotex à l'occasion de la Foire de Bordeaux, par exemple.

Ces expériences et les contacts qu'elles ont amenés, ont permis de mesurer que la télématique pouvait connaître un développement rapide, immédiat même, dans des applications professionnelles.

Elles ont permis aussi de voir que la télématique pouvait être un formidable outil de centralisation si le dynamisme régional ne se manifeste pas rapidement.

La communication télématique utilise un réseau téléphonique particulièrement spécialisé pour la transmission de données, qui porte le nom de Transpac. Sur ce réseau, la tarification est fonction de la durée de la communication et du nombre de données véhiculées, la distance n'entre pas en compte.

Ces règles de tarification pouvaient favoriser le développement de centres serveurs nationaux hypertrophiés et aboutir au transfert à Paris de toute la "mémoire" des régions. Vous avez pu constater, dans l'expérience précédente, que l'application télématique de l'Association régionale des producteurs de maïs, à Pau, était abritée par un centre serveur parisien.

Il nous est apparu qu'il y avait grande urgence à doter la région Aquitaine d'un centre serveur.

C'est la raison pour laquelle ATLANTEL s'est associé à la Société des Services informatiques G. CAM, filiale de la Caisse des Dépôts et Comptes

gnations, pour mettre en place le premier centre serveur régional "TELE-SUD". Ce centre serveur léger, en fonction depuis Septembre 1982 est donc une banque de données consultable par téléphone selon le système TELETEL. Il est ouvert à tous partenaires et prestataires.

QUI EST TELESUD ?

Une S.A.R.L. au capital de 100.000 Frs. (adresse : 32 Allées d'Orléans BORDEAUX).

50 %
ATLANTEL

S.A.R.L. de développement
des journaux "Sud - Ouest"
"Charente - Libre"
"Eclair - Pyrénées"
"La France - La Nouvelle
République"
"République des Pyrénées"

50 %
G. CAM

Société de services
et de Conseils en
Informatique du Groupe
de la Caisse des Dépôts
et Consignations.

O B J E T

Créer et exploiter dans les régions Aquitaine - Midi - Pyrénées, Poitou - Charentes des centres serveurs spécialisés assurant, au moyen des ordinateurs et des logiciels nécessaires :

La collecte, la mise en forme, la saisie, la diffusion
par la télématique de toutes informations et de tous services.

POURQUOI UN SERVEUR REGIONAL ?

1 - Pour lutter contre les risques de centralisation

L'utilisation du réseau Transpac supprime la notion de distance. Avantage incontestable qui présente un risque de centralisation des données à Paris si l'initiative régionale apparaît tardivement.

TELESUD s'inscrit dans le cadre de la politique de décentralisation définie par les pouvoirs publics. Son développement sera facilité par rapports étroits entretenus avec la D.R.T. de Bordeaux.

2 - Pour que la région conserve la maîtrise de son outil de développement

La télématique doit permettre de dynamiser l'économie régionale. L'outil du développement régional doit rester en région, et les serveurs régionaux devront abriter toutes les applications régionales.

Ils leur assureront une diffusion nationale ou internationale le cas.

3 - Pour assurer le développement d'une télématique adaptée aux besoins de la région

. une équipe régionale est mieux préparée que toute autre à assurer le développement de la télématique dans la région.

. le service doit être adapté aux besoins de la région, tant au plan économique (structure de coûts) qu'au plan des moyens humains et matériels

4 - Pour garantir la pérennité des services

Trois types de prestations peuvent être fournis par TELESUD :

- . gestion d'informations (analyse, mise en forme, saisie, mise à jour),
- . adaptation de logiciels,
- . exploitation.

L'ensemble de ces trois prestations est en parfaite adéquation avec le tissu régional professionnel (P.M.E. - P.M.I.) et constitue un atout pour la pérennité de ces services.

A QUOI SERT UN SERVEUR REGIONAL ?

Un centre-serveur, c'est un "standard informatique" qui met en contact deux "correspondants" :

- . à un bout, l'appelant : lecteur-spectateur, usager qui cherche une information ou un renseignement.
- . à l'autre bout, l'appelé : banque de données dans laquelle sont stockés informations ou services recherchés.
- . entre les deux, le "centre-serveur" offre, avec ses ordinateurs et ses logiciels spécialisés, tous les accès nécessaires entre l'appelant et l'appelé.

Les liaisons se font par mode téléphonique.

La rencontre des ordinateurs et du téléphone a accouché de la "Télématique" qui a donné naissance elle-même au "Vidéotex", support de communication interactif.

TELESUD, premier centre-serveur régional, permettra donc à toutes les forces économiques des régions concernées qui le souhaiteront d'expérimenter le "Vidéotex".

Par exemple :

- . une mairie pourra dialoguer avec ses administrés et améliorer la communication inter-services.
- . une Chambre de Commerce pourra mettre à la disposition des "décodeurs" ses fichiers économiques.
- . un organisme agricole pourra "irriguer" le monde rural d'informations sur les semences, les cultures, la météo, etc....

POURQUOI ATLANTEL ET G. CAM ONT - ILS CREE TELESUD ?

Les petits terminaux de télématique sont d'ores et déjà disponibles en Aquitaine et une centaine est déjà utilisée pour quelques applications en circuit professionnel.

En 1985, selon toute probabilité, l'annuaire électronique arrivera à 20 ou 30.000 foyers girondins, poussant un peu plus la porte du "Vidéotex" en le situant en milieu domestique ou public.

Face aux besoins d'informations et de services qui vont aller croissant, ATLANTEL et G.CAM ont pensé que l'alliance de leur deux "savoir-faire" spécifiques garantirait la garantie du meilleur service possible.

L'unité régionale du G. CAM a été la première société de services à s'intéresser au "Vidéotex". Elle a assuré le lancement du système "Vidéotex" à Grenoble et exploite, actuellement, le projet pilote national "Télémediathèque en Gironde". C'est une société informatique qui a pris très tôt le virage télématique et qui possède ainsi, déjà, une expérience en matière de logiciels spécialisés.

ATLANTEL, c'est la garantie de "Sud-Ouest" et des journaux associés de savoir-faire éditorial qu'il appartient aux journalistes de transférer de l'encre vers l'ordinateur.

Deux professions, l'informatique et le journalisme, relèvent ainsi le défi de la communication de l'An 2000.

FICHE TECHNIQUE DE TELESUD

1 - Equipement

- Mini 6 / 54 B CII Honeywell Bull

Mémoire de 768 K Octets

Unité de disque 2 x 67 millions d'octets

matériel autorisant 50 accès simultanés

par lignes réseau commuté ou lignes transpac

haute vitesse, lignes P.A.D., lignes spécialisées.

- Mini 6 / 43

Mémoire 768 K Octets

Unité de disque 2 x 67 millions d'octets

matériel autorisant 50 accès simultanés

par lignes réseau commuté ou lignes transpac

haute vitesse, lignes P.A.D., lignes spécialisées.

- Ouverture du serveur : 24 heures sur 24.

2 - Logiciels

- Arborescence

- Mots clés

- Multicritère

- Télémessagerie

- Journal

Ces logiciels peuvent supporter toute réalisation spécifique.

TELESUD - LISTE DES APPLICATIONS (Novembre 1982)

Ces programmes sont encore très largement expérimentaux.

0 - Fonctions techniques

- 1 Journal "Sud-Ouest"
- 2 Cathy : programme Foires (Conforexpo)
- 3 Télémédiathèque (C.R.D.P. Gironde)
- 4 Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale (maquette)
- 5 Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités locales
- 6 Agritec : (Chambres d'Agriculture)
- 7 Tourisme : Gers
- 8 Sefines (programme de diagnostics et calculs)
- 9 Recherche graphique dynamique
- 10 Télémessagerie test
- 11 Collectivités locales
- 12 Havas Promotion
- 13 Fédération Régionale des Coopérateurs d'Aquitaine
- 14 Pollutec

LE SYSTEME TELEMEDIATHEQUE (C.R.D.P. DE BORDEAUX)

Intervention de M. René LA BORDERIE, Directeur du Centre Régional de Documentation Pédagogique de Bordeaux. (1)

LA SITUATION DOCUMENTAIRE

L'utilisation de documents réputés non scolaires stricto sensu (c'est à dire autres que les manuels scolaires et les cours inscrits sur fiches, cartes, cahiers ou tableau) correspond à une orientation déjà ancienne de la pédagogie. On y voit divers avantages éducatifs.

D'abord, l'apprentissage de la recherche, de la consultation et de l'exploitation des textes qui constituent l'environnement culturel et social ; ensuite, la possibilité d'avoir accès à plusieurs sources, donc d'opérer des confrontations, de repérer des alternatives, de formuler des choix ; également l'occasion de s'informer selon plusieurs langages (verbal, iconique, verbo-iconique...), plusieurs supports ou terminaux (papier, écran, ruban magnétique) et plusieurs modes d'accès (visuel, auditif, audiovisuel...) ; enfin, l'opportunité d'amener les élèves à produire eux-mêmes les textes de synthèse, seuls ou en groupes et donc à utiliser en mode auteur les différents moyens d'expression.

L'utilisation de documents ne s'inscrit donc pas dans une pédagogie de substitution (un texte en remplaçant un autre), mais dans une pédagogie de formation et d'éducation autant que d'instruction.

(1) Ce texte reprend l'essentiel d'une communication effectuée aux IVe Journées Internationales DATE, 18-20 octobre 1982, Montpellier.

Encore faut-il qu'il existe des lieux de ressources et des moyens d'accès à ces lieux.

Un certain nombre d'établissements secondaires, collèges et lycées, disposent d'un Centre de Documentation et d'Information (C.D.I.). Le Ministre Fontanet avait promis d'équiper tous les collèges en cinq ans. Nous en sommes actuellement encore loin, aussi a-t-on dû récemment reprendre le propos, mais la perspective existe.

Pour les écoles élémentaires, il en va différemment. Rares sont celles qui disposent d'un fonds documentaire propre. Le coût lié à la constitution, au renouvellement et à la gestion du fonds serait très important. En effet, il existe dans le département de la Gironde par exemple, environ dix fois plus d'écoles que de collèges (90 collèges pour l'enseignement public contre 1.029 écoles). D'autre part, on a tendance à penser que l'éducation se réduit à la relation maître/élèves ; que c'est là l'essentiel des coûts à supporter ; enfin, que ces coûts doivent être supportés par l'Etat.

Actuellement, les communautés et groupes sociaux sont peu enclins à considérer que l'éducation correspond à un coût social, et que ce coût devrait être réparti.

Dans l'état actuel, une bonne solution consiste donc, pour les écoles à utiliser un centre de ressources commun. Ce centre existe et c'est le Centre Départemental de Documentation Pédagogique (C.D.D.P.).

Mais, entre le fournisseur de ressources et l'utilisateur potentiel, un lien n'existe pas toujours, pas plus d'ailleurs qu'entre les différents utilisateurs. Les écoles élémentaires sont dispersées sur le territoire. Pour consulter un document sur place, les instituteurs doivent se déplacer et parcourir des distances parfois importantes, ce qui ajoute à la difficulté inhérente au changement de comportement pédagogique et constitue par conséquent une raison d'inhibition supplémentaire, même si c'est un alibi.

L'édition de catalogue papier est onéreuse. Le catalogue lui-même est mal aisé à consulter.

Ces raisons extérieures viennent s'ajouter à celles qui sont liées à l'absence d'un véritable projet pédagogique et à la nostalgie du bon vieux système où l'on apprenait les départements par coeur et où les tables de multiplication étaient inscrites sur la quatrième page de couverture des cahiers d'écoliers.

De fait, les résultats sont très décevants. En Gironde, sur 5.303 instituteurs (enseignement public) 369 seulement consultent le fonds documentaire du C.D.D.P. et empruntent en une année environ 4.700 documents (statistiques 1981).

Travailler de la sorte pour moins de 10% des enseignants (donc pour moins de 10% des élèves probablement) constitue un luxe qui ne saurait en aucun cas s'inscrire de façon instrumentale dans une perspective de développement de l'éducation. C'est donc là le besoin premier que nous avons analysé, du point de vue d'un C.D.D.P.. Mais ce besoin est apparu très vite comme révélateur d'autres besoins. La difficulté de liaison se manifeste aussi ailleurs, tout aussi grave, qu'il s'agisse d'informations administratives, culturelles, pédagogiques ... Cette carence qui rend vaine toute volonté de pédagogie du document affecte de la même façon la mise à jour des connaissances professionnelles des enseignants et, par conséquent, leur formation continue en exercice.

L' OCCASION

L'occasion a été le développement du nouvel outil télématique. Nous avons songé déjà à une informatisation de la documentation, et les documentalistes du C.R.D.P. de Bordeaux s'y préparaient. Dans cette perspective, tout en continuant à travailler selon des systèmes traditionnels (fichiers papier), on préparait déjà le repérage des documents primaires à partir de mots clés et non d'un plan de classement et ces différents mots clés

étaient progressivement organisés selon un thésaurus (termes spécifiques, termes génériques, termes associés). En outre, on était à la recherche d'un langage qui soit utilisable, non seulement par les documentalistes, mais surtout par les utilisateurs, que ce soient des élèves ou des professeurs. Pour cela, il fallait utiliser des mots faisant partie du langage naturel et non des mots spécialisés qui auraient laissé supposer que la personne qui demande un document connaît déjà ce document.

La perspective dans laquelle nous voulions nous placer, c'était de pouvoir répondre par un document ou plusieurs documents, à une personne qui savait exprimer un besoin, indépendamment de la connaissance de la réponse correspondant à ce besoin.

En outre, les services de Recherche du C.R.D.P., spécialisés en matière de communication éducative, apportaient des indications précieuses en matière de réseau, de langage, et de processus de signification.

A partir de cela, le déroulement a été très classique :

- . Contacts et séminaires entre la Direction régionale des Télécommunications et le C.R.D.P. ;
- . Elaboration d'un premier projet ;
- . Contacts avec une société de service et élaboration d'un premier devis ;
- . Soumission aux autorités des deux Ministères (D.G.T./MITIF) ;
- . Recherche de financement ;
- . Elaboration d'un projet plus affiné en liaison avec les différents partenaires de terrain et la hiérarchie de l'Education Nationale (Inspecteur d'Académie, Inspecteurs départementaux de l'Education Nationale, Directeurs d'écoles...) ;
- . Définition d'un cahier des charges précis et élaboration d'un logiciel spécifique ;
- . Travail de préparation documentaire et saisie ;

. Enfin, établissement d'un plan de développement ; demande (et obtention) de l'accord des autorités de tutelle.

Quelques points clés :

- Le système est multi-fonction, à côté de la fonction documentaire il apporte la possibilité de consulter un journal, d'obtenir des renseignements administratifs propres à l'école, d'accéder à des jeux éducatifs, de travailler sur des révisions programmées (type : enseignement assisté par ordinateur).

Chaque rubrique est elle-même subdivisée en un sous menu, par exemple : le journal du C.R.D.P. comprend :

- la chronique du C.R.D.P. et du C.D.D.P. de la Gironde ;
- la vie culturelle en Gironde ;
- l'écho des écoles (sorte de journal inter-scolaire) ;
- des informations en provenance de l'O.N.I.S.E.P. et concernant l'orientation scolaire ;
- des informations santé.

Chacune de ces rubriques est elle-même subdivisée en sous-rubriques.

En ce qui concerne l'accès au fonds documentaire, il comprend lui-même plusieurs possibilités :

- l'accès au fonds documentaire par mots clés ;
- l'accès par auteur ;
- la réservation.

L'accès par mots clés peut être spontané, c'est à dire que l'utilisateur inscrit le mot correspondant à sa demande. Il peut ainsi utiliser trois mots clés qui sont reliés par la fonction et. L'utilisation de trois mots clés (ou de deux) permet donc d'affiner la demande.

La recherche peut également être guidée, c'est à dire que l'utilisateur peut d'abord avoir accès à la liste des mots clés connus par le système ou bien encore, il peut, à partir d'un mot clé sur lequel il travaille, avoir l'environnement sémantique de ce dernier (termes génériques, termes spécifiques et termes associés, tels qu'ils figurent dans le thésaurus).

Le système permet également la réservation du document, c'est à dire qu'une fois le choix opéré on peut demander au Centre départemental de Documentation Pédagogique d'expédier le document. Pour cela, il est prévu que le serveur soit informé de la disponibilité ou non du document qu'il l'indique à l'utilisateur et que la réservation faite par l'utilisateur soit immédiatement enregistrée de façon à ce que la commande puisse être servie.

Le système comprend également un service de Télémessageries qui permet de communiquer un message à quelque élément que ce soit du réseau. Lorsqu'un message est inscrit pour un destinataire, la mention "attente message" apparaît dès qu'il se connecte. Il peut alors consulter le message et répondre.

Autre point clé du dispositif envisagé, l'utilisation du système Fibre optiques dans la zone de Biarritz. Parallèlement au développement de l'opération Télémédiathèque en Gironde, on prépare une mise en place expérimentale d'un système (dit système "plus") à Biarritz, à partir de septembre 1983. Il s'agit d'utiliser la potentialité des Fibres optiques et de remplacer, dans un certain nombre de cas, la transmission traditionnelle du document (par voie postale ou par voiture), par une transmission par câble. Cela suppose l'utilisation de batteries de vidéo-disques programmables et offre, sans nul doute, un certain nombre de potentialités nouvelles.

En outre, le système qui sera mis en place dans la zone Fibres optiques de Biarritz associera des établissements scolaires de tous niveaux (écoles élémentaires, collèges, L.E.P., lycées) ainsi que des utilisateurs sociaux divers (familles, associations....).

Si on compare l'analyse première des besoins et le projet tel qu'il se présente aujourd'hui, on constate un fort élargissement dans lequel la fonction documentaire garde certes une place importante mais au milieu d'une fonction de communication sociale et culturelle qui devient prédominante.

DESCRIPTION DU SYSTEME

MOYENS

Chaque école dispose d'un terminal "Vidéotex" (type annuaire électronique) qui est relié par la ligne téléphonique et le réseau Transpac à un serveur qui abrite l'ensemble du système.

CONTENU

Le système offre les services suivants :

Un journal d'informations, bulletin de liaison et d'information, entre les écoles, les C.R.D.P. - C.D.D.P. et les différents organismes régionaux et locaux. Il suit l'actualité pédagogique et culturelle, il est mis à jour périodiquement.

Des renseignements administratifs d'ordre national (extraits du B.O.) et d'ordre départemental (transmis par l'Inspection Académique et les I.D.E.N.).

Des jeux éducatifs sélectionnés pour leur qualité pédagogique.

Des cours ou révisions programmés élaborés dans l'esprit d'une pédagogie de soutien.

Un service de "Télémessagerie" permettant aux écoles de communiquer entre elles.

Une base de données bibliographiques organisée à partir des fonds documentaires du C.R.D.P. de Bordeaux et du C.D.D.P. de la Gironde.

Dans un premier temps, la base sera constituée d'une sélection de 3.000 documents (livres, diapositives, disques, etc...).

Elle sera interrogeable à partir des noms d'auteurs et des mots clés. L'utilisateur sera renseigné sur la disponibilité ou la non-disponibilité du document choisi.

Il pourra le réserver par voie télématique et en demander le prêt ; l'expédition des documents se fera par voie traditionnelle. Le système assurera la gestion des prêts et l'établissement de statistiques nécessaires à l'évaluation de l'opération.

DEVELOPPEMENT DE L'EXPERIENCE

Phase expérimentale (Septembre 1982/Juin 1983). Dix écoles élémentaires de la Gironde ont été retenues et entrent dans le système en Septembre 1982. Un pré-test a été effectué en Juin 1982 avec deux écoles (fonctionnement technique).

Première phase de développement : en Septembre 1983, 200 écoles seront équipées.

Deuxième phase de développement : en Septembre 1985, l'ensemble des écoles élémentaires de la Gironde sera concernée par l'opération (1.029 écoles).

Opérations d'évaluation : elles sont prévues en Janvier 1983, Juin 1983 et Avril 1984. Elles se fondent sur les données statistiques fournies par le serveur et sur une appréciation qualitative des résultats de terrain.

Décisions prises : le 30 Avril 1982 (décision 1 pour le démarrage de

l'opération) ; en Janvier 1983 (décision 2 : arrêt de l'opération ou révision du système ou extension de l'expérience à 200 écoles) ; en Septembre 1983 pour l'extension à 1.029.

Des moments de blocage sont prévus, en fonction des données de l'évaluation en Juin 1983, Septembre 1983 et Juin 1984.

EXTENSIONS

Extension à d'autres départements. L'expérience Gironde doit pouvoir être étendue facilement à d'autres départements, avec des coûts inférieurs, dans la mesure où les fonds documentaires départementaux sont identiques à 80% au moins.

Extension à d'autres niveaux. L'extension dans les Collèges, Lycées et L.E.P. peut être envisagée de la même façon avec un couplage de micro-ordinateurs. Les collèges et lycées disposant d'un fonds documentaire propre (à la différence des écoles) le système doit permettre d'abord la gestion et la consultation de ce fonds. La consultation d'un fonds départemental n'intervient qu'en deuxième moment. C'est pourquoi la solution micro-ordinateur relié au système départemental paraît préférable.

Liaison avec la banque nationale de données de Toulouse (C.R.D.P.). L'extension dans les autres départements n'exclut pas la liaison avec la banque nationale de données prévue au C.R.D.P. de Toulouse ; celle-ci permet de mettre en place un système de saisie partagé, de constituer un lieu de référence et de ressource pour les Télémédiathèques départementales et de fournir des services au plan National et International.

Extension qualitative. L'extension qualitative est prévue par adjonction de services, mais aussi par augmentation de la performance. En attendant le développement du réseau de fibres optiques, on pourra obtenir le service direct du document en utilisant le satellite Télécom.I, dès 1983 .

TELEMEDIATHEQUE BIARRITZ

LE RESEAU FIBRES OPTIQUES

La fibre optique permet l'acheminement de l'ensemble image/son ; le document audio-visuel étant directement accessible s'il est inscrit sur vidéodisques (on postule le développement prévisible des vidéothèques

Dès Mars 1983, 1.500 abonnés pourront bénéficier des services offerts par un réseau intégré multiservices à large bande. Ils pourront bénéficier :

- . d'un service commuté permettant la liaison entre deux abonnés par le son et l'image. Chaque abonné recevra un visiophone ;
- . des services distribués qui donneront accès à tout abonné à un ou deux canaux de télévision au choix parmi quinze possibles.

A ces deux services s'ajoutent l'ensemble des services testés en France vidéotex de Vélizy, annuaire électronique. Mais à côté de ces services peuvent trouver place des services dus à l'initiative publique ou privée.

Les Télécommunications ont prévu d'équiper tous les établissements scolaires de la ville de Biarritz, même ceux hors de la zone d'expérimentation.

- 4.631 élèves sont concernés ;
- 10 écoles primaires publiques ;
- 7 écoles maternelles publiques ;
- 2 écoles primaires privées ;
- 2 collèges publics ;
- 1 collège privé ;
- 1 L.E.P. ;
- 1 lycée.

PROJET FIBRES OPTIQUES N° 1

Créer un réseau inter-actif entre les établissements scolaires mais aussi avec l'ensemble des institutions représentant la vie locale et culturelle de la cité.

PROJET FIBRES OPTIQUES N° 2

Procéder à une étude des représentations des élèves, des parents et des enseignants vis-à-vis des media qui seront installés à partir de 1983.

Cette étude présentera l'intérêt de mieux appréhender les réactions des usagers et de définir de façon plus sûre les modalités de formation ou d'information à mettre en place lors de l'utilisation du réseau.

Ce souci a été ressenti par les services commerciaux des Télécommunications. Une enquête IFOP est actuellement en cours. Elle pourrait être utilisée et complétée en fonction du public scolaire.

PROJET FIBRES OPTIQUES N° 3

Augmenter les performances du projet Télémédiathèque Gironde par l'utilisation du serveur qui sera installé par les Télécommunications, et de vidéodisques programmables.

Dès la rentrée 1983-84, les établissements scolaires de la ville de Biarritz pourront profiter d'un centre de documentation commun. Grâce au réseau fibres optiques, les visio phones faisant usage de terminaux seront reliés à un serveur et permettront à l'utilisateur de rechercher la référence du document désiré et de le réserver.

Le réseau large bande Biarritz permet d'enrichir les pages vidéotex par l'image. L'utilisation du vidéodisque programmable permettra de distribuer immédiatement les documents pédagogiques, éducatifs et culturels

sur toute la zone.

Le projet implique le développement et l'adaptation du C.D.I. de la cité scolaire.

PROJET FIBRES OPTIQUES N° 4

Expérimentations spécifiques relatives à l'utilisation du visiophone et notamment le projet "assistance scolaire".

Création d'aides individuelles aux élèves, aux parents : S.O.S. physique, mathématiques, orthographe, etc... informations administratives ...

Informations sur l'orientation en collaboration avec le C.I.O., informations entre parents d'élèves et associations.

Objectifs :

- améliorer la qualité des relations entre les partenaires de l'éducation ;
- apporter une assistance aux élèves en difficulté ;
- développer la prise en charge par l'élève de sa propre formation : appeler S.O.S. matières est un acte volontariste.

LES RESEAUX

Pour réaliser cette opération, nous avons été amenés à créer des réseaux et à connecter des réseaux entre eux.

Le premier en date est le réseau fonctionnel, constitué à partir de la relation C.R.D.P./D.R.T., avec la société de service retenue : le G.CAM et les institutions de références des utilisateurs : Directeurs d'écoles, Municipalités, Conseil Général du département. C'est un réseau de relations conventionnelles et financières : une convention lie le C.R.D.P. et

la D.R.T. aux termes de laquelle l'Etat, représenté par ces deux organismes, et propriétaire du système, répartit les charges et responsabilités. Les Municipalités ont à leur charge les frais de connection (établissement des communications avec le réseau Transpac) tandis que le demandé (ici l'ensemble C.R.D.P/ D.R.T) assume les frais qui lui sont imputables en fonction de la durée et de la quantité d'informations échangées. Ces frais sont inscrits dans un budget prévisionnel relevant de la Direction Régionale des Télécommunications et de la Mission des Techniques Nouvelles, de l'Innovation Pédagogique et de la Formation (MITIF).

Ensuite s'est constitué un réseau de pilotage de l'opération : C.R.D.P/ I.D.E.N/D.R.T/Rectorat/MITIF.

Enfin, un réseau de collecte de l'information. Ce dernier est en réalité constitué par une inter-connection de réseaux déjà existants ; chacune des sources d'informations est elle-même constituée par une plate-forme ou une sorte de carrefour à partir desquels sont déjà réparties des informations. C'est le cas par exemple de l'ONISEP pour l'orientation scolaire, des I.D.E.N. pour l'information documentaire et pédagogique, du C.R.A.E.S. (Comité Régional d'Education pour la Santé) pour les informations santé.

Au bout du compte, deux réseaux nouvellement activés doivent résulter de l'opération :

- un réseau de relations éducatives reliant les écoles entre elles : c'est essentiellement la télémessagerie et la part du journal intitulée "l'écho des écoles" ;

- un réseau reliant les écoles à l'environnement social et culturel, par la documentation et par le renseignement.

Le fait essentiel, s'agissant de ces deux réseaux, est que l'outil télématique met l'instrument à disposition de l'utilisateur réel qu'est l'élève sans passer par l'intermédiaire du professeur.

Ce nouveau système permet de relativiser le réseau prépondérant maître/élève, réseau hiérarchisé et unidirectionnel dont l'orientation éducative n'est pas nécessairement progressiste.

Ce pourrait bien être là l'innovation réelle de l'opération, porteuse elle-même d'autres mutations.

Le C.R.D.P. a été constitué en vertu de l'opération de planification régionale, dans le cadre de la décentralisation administrative, pour la mise en œuvre de la politique éducative nationale. Son rôle est de servir de lien entre le Centre National de la Recherche Pédagogique et les Instituts Nationaux de Recherche Pédagogique, de promouvoir la recherche et l'innovation pédagogique et de contribuer à la formation des cadres de l'enseignement primaire et secondaire.

Le réseau de relations éducatives reliant les écoles entre elles : c'est essentiellement la décentralisation et la part du journalet-école. "L'école des écoles" est une notion qui désigne les liens entre les écoles. Un réseau reliant les écoles à l'environnement social et culturel par la documentation et par la recherche. Le premier aspect de ce réseau est la relation avec les services de l'Etat, le C.R.D.P. et les Instituts Nationaux de Recherche Pédagogique. Le rôle essentiel de ce réseau est de servir de lien entre le Centre National de la Recherche Pédagogique et les Instituts Nationaux de Recherche Pédagogique, de promouvoir la recherche et l'innovation pédagogique et de contribuer à la formation des cadres de l'enseignement primaire et secondaire.

DYSFONCTIONNEMENT URBAIN ET PROBLEMATIQUE DU VIDEOTEX

Compte-rendu de l'intervention de M. Jean DE LEGGE, Directeur de T.M.O. Ouest.

M. DE LEGGE rend compte d'une étude effectuée - pour le compte de la Société d'Economie mixte pour l'Aménagement et l'Equipement de la Bretagne * - sur la perception des effets sociaux du Vidéotex (dans le cadre de l'expérience de l'annuaire électronique d'Ille-et-Vilaine) par la population d'un nouveau quartier périphérique de Rennes (ZUP Sud et Colombier). Le travail effectué, sur une approche de type psychologique (et non d'analyse de besoins), auprès de groupes d'habitants et d'animateurs, a permis de révéler des thèmes et perceptions récurrents et une assez nette division en deux groupes comportementaux.

1) "LA VILLE PARLEE"

A) La ville spatiale

Les différences apparaissent déjà dans la perception spatiale de la ville, réelle seulement chez les adolescents et les adultes mal intégrés (personnes seules...). Pour la plupart des autres, hors de l'espace clos sécurisant du foyer, la ville ne se structure qu'en fonction d'un nombre réduit de trajets (travail, sortie...).

(*) Les citations qui suivront seront toutes extraites de l'étude Le Vidéotex dans la ville réalisée par M. Jean DE LEGGE / T.M.O. Ouest, pour le compte de la S.E.M.E.A.B. - Juin 1982, 152 p. dactylographiées.

Un consensus existe sur le rapport espace urbain/solitude, et sur la référence au quartier (discours nostalgique des habitants, volontaire - en termes d'utopie sociale - chez les animateurs).

"La ville est structurée à partir du foyer en trajets" (foyer → travail, loisirs, centre commercial, école, week-end, vacances).

"L'espace convivial, pour autant que cela ait existé, fait place à la notion de réseaux, lesquels se constituent sur des critères sociaux qui dépassent la notion de proximité (...). Sur le plan spatial la ville, à la limite, n'existe pas. Il y a des lieux fonctionnels (pour le travail, les loisirs, l'école, le commerce) qui nécessitent du foyer des trajets apparemment assez ritualisés".

Au contraire, "pour les adolescents, la ville c'est l'au dehors de l'école. La ville c'est sortir de chez les parents, c'est l'espace de la liberté du devenir", avec cependant plusieurs limites (les autorisations parentales, l'argent surtout, les moyens de locomotion). La ville est alors centrée sur la place (agora) comme lieu de rencontre.

Alors que chez les adultes "la loi est vécue comme nécessaire", le lieu commercial étant synonyme de cauchemar, "pour les adolescents, le cauchemar c'est l'hypertrophie de la loi qui devient menaçante et donne à leur description une dimension politique" (cauchemar, répression politique et idéologique).

Ainsi "le discours sur l'espace met en valeur deux dynamiques contradictoires, l'une centripète qui exprime la crainte d'une destruction et l'autre mouvement "pour conserver", l'autre centrifuge qui exprime un désir d'extension, d'ouverture.

Le Vidéotex va fonctionner comme un analyseur de ces deux espaces contradictoires. En effet, toute introduction perçue comme menaçant l'espace privé va susciter angoisse et refus alors que les projets heureux d'utilisation renverront au mouvement centrifuge".

B) La ville archaïque

Ces clivages se retrouvent dans les caractéristiques perçues ou souhaitées de la "ville cauchemar" (ou "ville schizo") et de la "ville idéale" (ouverte, dynamique), qui s'ordonnent autour de cinq grandes thématiques opposées pôle à pôle :

- l'espace
- le temps
- le corps
- l'oralité
- l'analité

la ville cauchemar amenant la psychose et la mort, la ville idéale la vitalisation et la réintroduction du ludique.

Les adolescents là encore rejettent loi et famille, et leur perception est fort différente de celle des "intégrés".

"L'introduction du Vidéotex passera nécessairement par la positivation des lieux structurants : espace individuel et familial, les trajets entre les lieux ainsi que la dialectique intérieur de la ville, extérieur.

Enfin, c'est de l'expulsion de la ville psychose, de la ville uniforme, de la ville obscure dont il s'agira au profit de l'ouverture vers une ville kinesthésique permettant l'affirmation d'un corps, d'un temps chronologique et d'une oralité positive".

2) LE VIDEOTEX DANS LA VILLE

A) Vidéotex et histoire

Le groupe des adultes a peur de l'informatique : angoisse de commander soi-même à la machine, "d'être dessaisi de soi par un langage imposé par la machine, c'est à dire un langage dépersonnalisé, "d'être" incapable de coder son désir correctement", le langage étant vécu comme constitutif de l'identité.

L'écriture, aussi, est perçue comme histoire ; elle permet d'analyser la synchronie et la diachronie. Le Vidéotex fonctionnerait, lui, un peu comme une "ardoise magique", sa mise en mémoire perpétuellement tenue à jour débouchant sur une perte de mémoire, ne pouvant être consultée que dans la synchronie (c'est à dire dans l'actualité).

"Il est remarquable que la crainte du Vidéotex dans la ville porte précisément sur une temporalité elle-même éclatée, c'est à dire des petits bouts d'actualité sans chronologie".

Toutes ces craintes adultes ne se retrouvent pas chez les adolescents et se situent hors de la nostalgie, par rapport au temps de l'avenir. "Le Vidéotex est parlé comme intelligent, organisateur de nouveaux espaces techniques permettant le passage vers "l'autre monde", vers une "nouvelle école" ; prestigieux, il est facilement intégré dans le moi pour son intelligence, son savoir.

"Les adolescents cherchent (...) l'ouverture de la closure familiale, Vidéotex devient un support technique pour tirer le monde vers l'avant dans une joyeuse atmosphère de fête et de jeu".

Par opposition, "le temps présent de l'adulte est un temps fragile borné par une mémoire du passé englouti et un avenir dont la prospective est sa propre destruction.

Le croisement de cet avenir de perte partielle (les enfants qui s'en vont) ou de perte totale (la mort) avec le passé (référence généalogique, à base de parents, grands parents et village galette saucisses), donne un présent conservateur dans une cellule familiale dont l'espace clos est au centre de la ville".

B) Vidéotex et rôles parentaux.

Les parents redoutent fortement une perte de leurs rôles parentaux. Ils ne seront plus source privilégiée de savoirs et d'informations à l'intérieur de la famille (les enseignants partagent également cette crainte). La fréquentation de la machine est aussi envisagée comme narcissique (jouissance du manipulateur liée à la maîtrise acquise du système) et "masturbatoire" (le Vidéotex est un outil solitaire, étranger à l'actualité socialisée).

La machine ouverte, mal identifiée dans ses fonctions, est perçue comme une menace pour l'équilibre de la structure familiale (cf. les craintes quant à sa fonction de messagerie, dont beaucoup redoutent des utilisations "perverses"), et son expulsion est demandée vers les lieux publics, (une condamnation sans appel serait jugée rétrograde) ou vers les associations, où un contrôle pourrait être opéré.

Les adolescents, eux, sont moins attachés à une structure familiale qu'ils quitteront, et ils acceptent la machine "dans leur chambre, dans l'appartement familial et dans tout autre endroit permettant "une appropriation instrumentale".

C) La positivation des produits

14 principes d'analyse des produits

"Cette approche psychologique permet la mise en perspective des produits imaginés à travers le vidéotex et donne un filtre pour proposer les produits réels à expérimenter :

- 1) Refus de tout produit menaçant "le home" et positivation des informations pour le foyer, c'est à dire concrètement toutes fiches pratiques pour la maison.
- 2) Positivation des produits "trajets" (car, SNCF, etc...) facilitant le fonctionnement de la ville décor.
- 3) Positivation des produits d'ouverture hors de la ville (tourisme, week-end, vacances).
- 4) Peur du gris et de l'indifférenciation (ville schizo), peur de tous produits monopolistiques et bureaucratiques :
Positivation des produits liés à de la couleur et du mouvement (annonce des fêtes, importance de la publicité).
- 5) Positivation des produits relationnels à base d'oralité positive (Produit restaurants, heures d'ouverture des commerces d'alimentation).
- 6) Positivation des produits remplaçant le corps dans la ville (sports).
- 7) Positivation d'un ancrage spatial (quartier, ville).
- 8) Positivation des produits liés à la santé (évacuation de la mort de la ville).
- 9) Peur de tout ce qui renforce l'éphémère
Positivation de tous produits historiques (historique de quartier, produits généalogiques).
- 10) Peur de l'exclusion et positivation des produits d'aide
- 11) Peur de l'utilisation masturbatoire, positivation des produits d'aides pédagogiques restituant les rôles parentaux et scolaires. La pédagogie est ce qui peut autoriser l'utilisation solitaire de la machine sous le contrôle du rôle des adultes.

- 12) Crainte du message libre, de l'appel sexuel déstructurant d'où positivisation de la messagerie neutre (familiale, partenaires pour jeux de société).
- 13) Positivisation pour les mêmes raisons des transgressions autorisées (les bonnes affaires, défense du consommateur, détournements de réglementation, etc...).
- 14) La crainte de messages anonymes, la menace sur l'identité positive les messages nécessairement identifiés et personnalisés (signés).

3) VIDEOTEX ET VIE ASSOCIATIVE

"L'expression dominante des animateurs est négative. La vie associative est parlée sans doute positivement dans ses objectifs mais négativement dans son fonctionnement". La ville est perçue alors comme une succession de lieux clos (c'est aussi le cas des associations qui rassemblent des gens sans que ceux-ci s'y investissent véritablement). "La vie associative est symbolisée (dans la perception de la ville cauchemar) par une association d'auto-défense, dont le but est de combattre et de repousser les autres". Alors que "la ville idéale est un village structuré autour d'un centre qui est l'association. Tout le monde le fréquente car "on y va en fonction du plaisir et non du devoir". C'est l'organisation harmonieuse du collectif permettant de faire parler tout le monde, de faire participer tout le monde, "l'élus devenant attentif".

"La ville idéale apparaît curieusement comme un village suffisamment petit pour assurer un contrôle social maximum dans lequel est préservé un exutoire sous forme de sortie spatiale".

Vidéotex et contrôle social.

Une logique de fonctionnement institutionnel "propose une utilisation quasiment policière d'une technique nouvelle (situation sociale et économique des parents, insertion dans la société)".

"Vidéotex est positionné (par les animateurs) à la fois comme un gadget que les riches pourront se permettre et un outil d'information aggravant les différences sociales, renforçant les exclusions.

Pour éviter cela, seuls des produits très administratifs, très contrôlés ou des produits d'aide sociale seront acceptables sur le système".

La nature des réponses fournies par la machine, qui n'implique pas une conscientisation, est aussi vivement critiquée, "la télématique grand public (mettant) en péril une conception pédagogique de l'information et de l'animation".

"L'analyse faite de l'introduction du Vidéotex renvoie à une analyse de la société capitaliste divisée en secteur privé de l'ordre de la marchandise et en secteur public de l'ordre de la citoyenneté", le premier secteur étant plutôt refusé par les animateurs. "Le commerce va être banni de l'espace noble de la communication, opposé à l'information associative dont le but est "d'aider" le consommateur".

"Les craintes des animateurs en tant qu'individus s'enracinent dans les mêmes structures psychologiques et culturelles que (celles des) habitants (...). Ces craintes sont cependant parlées en termes politiques, ce qui leur donne un impact politique.

Un consensus risque de se dégager pour limiter le développement de la télématique à des utilisations collectives et professionnelles (...).

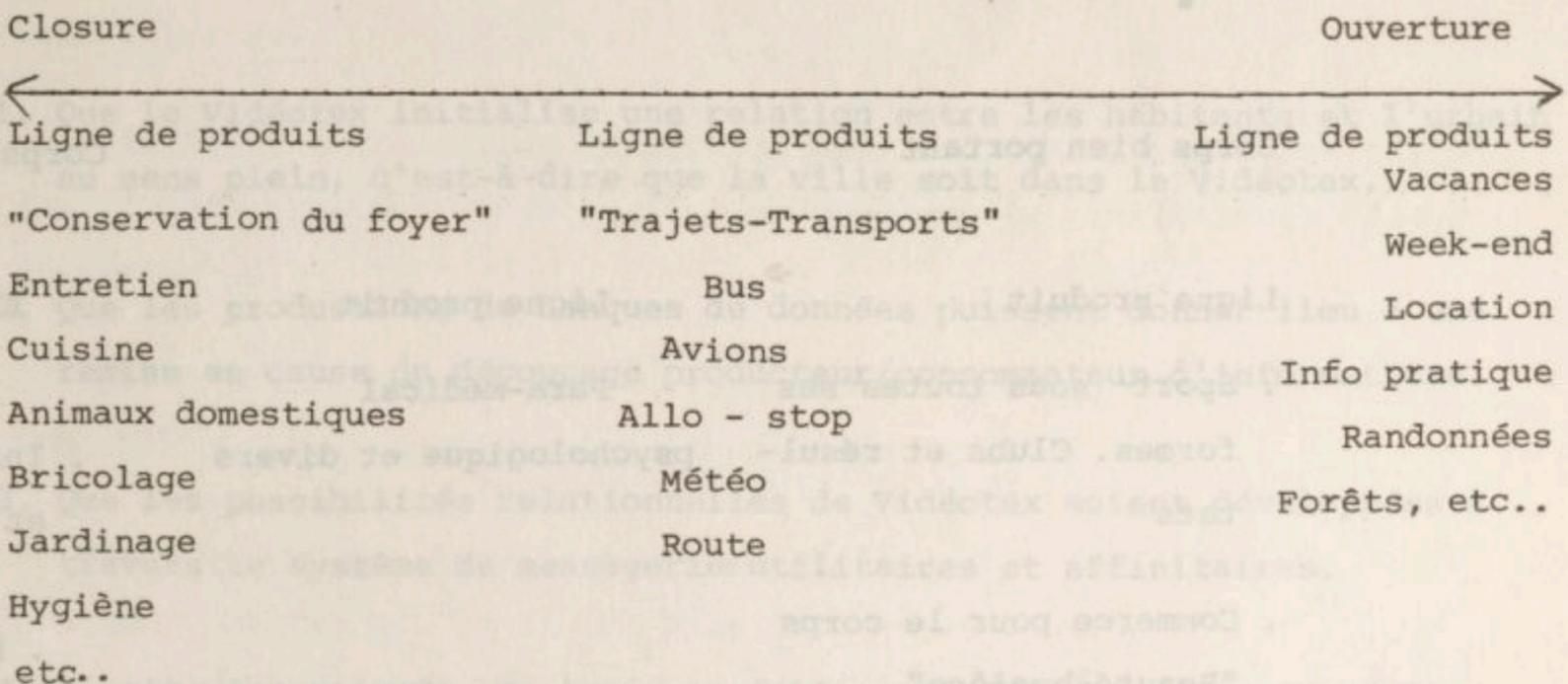
L'information administrative sous toutes ses formes risque d'être privilégiée par les animateurs en cela relayés par la classe politique (...).

Il apparaît donc que le principe d'économie maximum des conflits serait de développer au plan local un discours politique sur les utilisations collectives de la télématique permettant d'intégrer le citoyen au champ du civique avec l'aide pédagogique des associations de quartier".

4) DES PRODUITS POUR DE NOUVEAUX FLUX D'INFORMATION

La liste des produits "facilitateurs du fonctionnement urbain souligne la combinaison nécessaire de quatre thématiques fondatrices d'une expérience de télématique grand public.

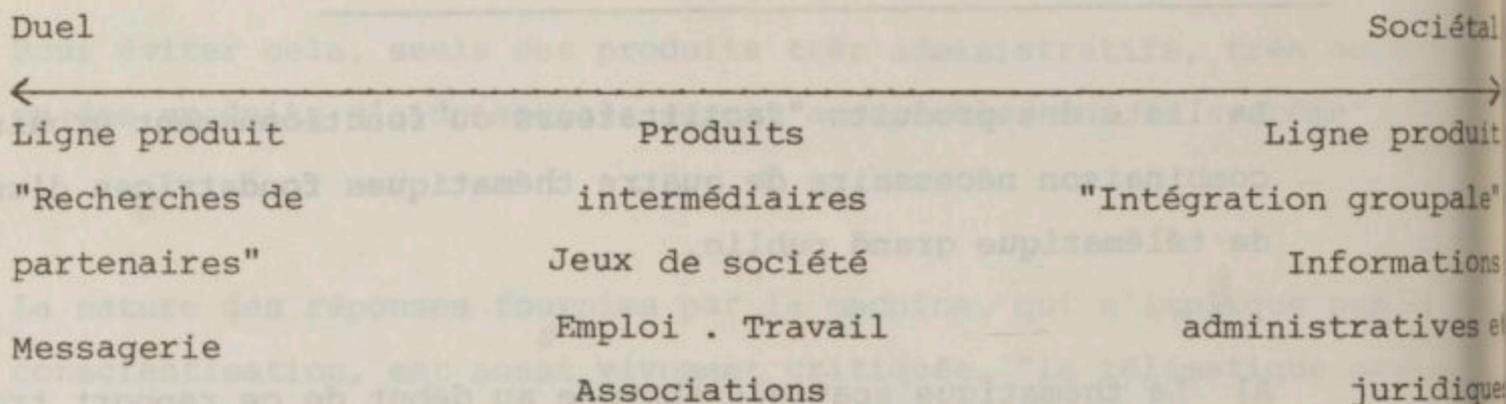
A) La thématique spatiale abordée au début de ce rapport traduit la dialectique closure/ouverture constitutive du vécu de la ville. Elle peut se représenter par un axe le long duquel des produits viennent s'articuler.



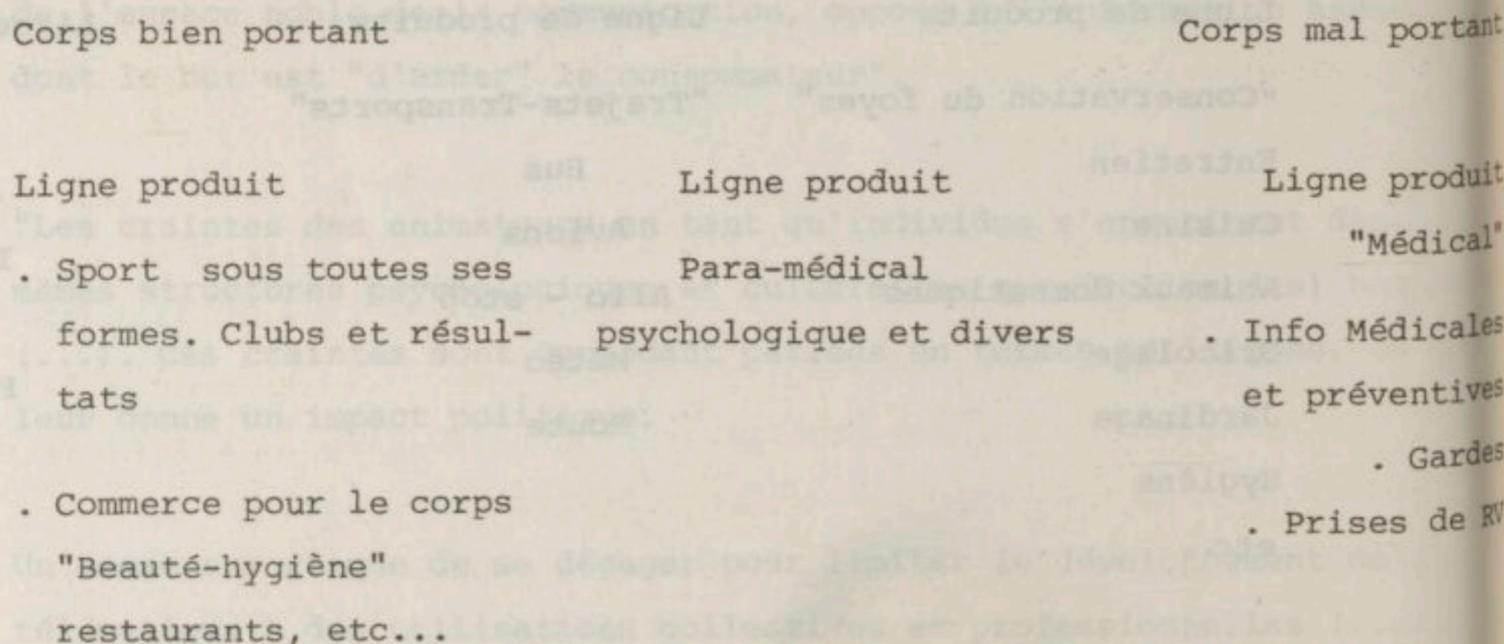
B) La thématique relationnelle qui a deux pôles, un pôle duel et un pôle sociétal.

Le pôle duel traduit la demande maximale de rencontres personnalisées et le pôle sociétal la demande maximale d'intégration.

L'administratif est vécu symboliquement, comme le point de rencontre de l'individu au groupe.



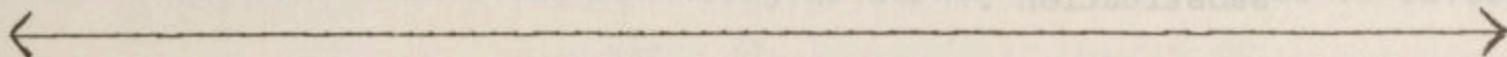
C) La thématique corporelle c'est la restitution positivée du corps dans la ville qui peut se représenter aussi sur un axe dont un pôle est celui du corps actif et de la santé et l'autre du corps malade.



D) La thématique temporelle traverse tous les autres axes. Elle vise à restituer de la chronologie dans la ville éclatée.

Passé

Avenir



Ligne produits

Ligne d'actualité

Ligne produits

"Histoire et généalogie"

Horaires et

"Développement"

"Histoire des lieux

programmes

Plan d'urbanisme

des habitants

Prospectives diverses

des familles

Horoscopes

des sports

etc..."

EN CONCLUSION :

"Trois conditions sont nécessaires pour explorer les possibilités du Vidéotex :

1. Que le Vidéotex initialise une relation entre les habitants et l'urbain au sens plein, c'est-à-dire que la ville soit dans le Vidéotex.
2. Que les productions de banques de données puissent donner lieu à une remise en cause du découpage producteur/consommateur d'informations.
3. Que les possibilités relationnelles de Vidéotex soient développées à travers le système de messageries utilitaires et affinitaires.

Il s'agit, à partir de ces trois conditions, de déterminer des produits interférant sur les quatre axes thématiques et permettant un minimum de ludique.

La traduction de ces recommandations en produits faisables passe par la définition des règles du jeu d'une expérimentation sociale locale visant à tester les capacités du Vidéotex à créer de nouveaux flux et de nouveaux champs d'information dans la ville et non pas ses capacités de substitution".

DISCUSSION :

Le débat permet de s'interroger, de manière très critique, mais sans apporter de réponses claires, sur la pertinence du choix institutionnel suggéré qui privilégie le rejet parental du Vidéotex vers les lieux publics. Les choix du groupe adolescent ne sont pas pris en compte (parce qu'il est temporairement moins solvable ?). La pratique du système, l'intervention de partenaires institutionnels, associatifs, ne feraient-elles pas évoluer les mentalités ? Convient-il, en conséquence, de privilégier les désirs exprimés par les gens interrogés, ou un projet politique différent ? Sur les évolutions à venir l'on ne peut guère établir actuellement que des scénarios a priori.

CULTURE ET NOUVELLES TECHNOLOGIES

Compte-rendu de l'intervention de M. Daniel POPULUS, chargé de mission Culture et nouvelles technologies auprès du Ministre de la Culture.

De nouveaux paysages technologiques se mettent actuellement en place et il n'est pas toujours facile d'avoir une vision claire des enjeux et évolutions à venir.

La nouvelle loi sur l'audiovisuel offre des innovations importantes :

- passage d'un droit négatif à un droit positif,
- création de la Haute Autorité qui s'interposera entre les médias, le pouvoir politique et les usagers ;
- affirmation et consolidation du secteur public au travers de la régionalisation qui garantit une autonomie totale aux sociétés régionales de radio-télévision (ce qui provoque pressions politiques ou résistances corporatistes).
- élargissement de la notion de service public à d'autres notions telles que la communication sociale (il faut dépasser le traditionnel "éduquer-distraire").
- volonté d'accéder au maximum de supports et réseaux, ce qui complique singulièrement le système d'application de la loi ;
- volonté de voir des acteurs nouveaux participer à la définition d'une politique et aux prises de décision (organismes, associations et toutes autres forces exclues auparavant), à condition que ces acteurs soient porteurs de projets dynamiques.

Deux enjeux fondamentaux apparaissent :

- un enjeu culturel : les réseaux bouleversent les modèles culturels en termes de relations aux savoirs, aux loisirs, etc... en termes de consommation d'images, de textes...
- un enjeu économique : cet enjeu peut être identifié au niveau des contenus plus qu'à celui de la technologie. Le câble, par exemple, ne sera vendu que s'il propose des contenus : aussi doit-on démarrer le plus vite possible une industrie des produits par la formulation et l'usage de contenus nouveaux et des montages associant des acteurs nouveaux. Les investissements seront, en ordre de grandeur, d'environ 1/3 pour les technologies, environ 2/3 pour les contenus et leur traitement.

En termes qualitatifs, le principal écueil reste la banalisation, la standardisation des produits sur les modèles dominants (Europe de l'Ouest et surtout Etats-Unis).

La rétroaction des usagers et des contenus nouveaux vers les filières industrielles est donc un élément essentiel de la définition d'une nouvelle politique audiovisuelle.

Cinq grands axes d'orientation politique en découlent :

- une aide à la création culturelle et artistique ;
- le développement de la créativité (initiation à ...) ;
- l'assistance à des métiers culturels ;
- l'édition et la diffusion des produits (en inventant des mécanismes accroitre leur rentabilité) ;
- l'articulation des nouveaux produits et des nouveaux usages sur la communication sociale qui doit être chère (refus du misérabilisme), belle et attractive...

Pour concrétiser ces orientations, les moyens des associations sont de

trois ordres :

- la génération d'un réseau d'entreprises de communication avec des partenaires des secteurs public (sociétés régionales de radio-télévision), para-public ou privé.

La culture doit participer à la dynamique économique.

- la constitution pratique d'échanges de ressources, d'experts, entre réseaux, entreprises...
- le développement de la formation (y compris au traitement économique).

Le terrain associatif va subir des mutations importantes culturelles et économiques. Il doit se sentir interpellé et ne plus penser en termes d'assistanat, mais s'insérer dans une dynamique économique (formes nouvelles, entreprises d'économie sociale...).

Pour concrétiser ces orientations, les moyens des associations sont de

trois ordres :

- la constitution d'un réseau d'associations de communication avec des par-
- tenaires des secteurs public (sociétés régionales de radio-télévision),
- para-public ou privé,
- la constitution gratuite d'échanges de ressources, d'experts, entre
- réseaux, entreprises...
- le développement de la formation (y compris au travers économique),
- la création associatif et aux mutations importantes culturelles et
- économiques. Il doit se sentir interpellé et ne plus penser en termes
- d'assistance, mais s'insérer dans une dynamique économique (formes non-
- veilles, entreprises d'économie sociale...)
- l'assistance à des métiers culturels
- l'édition et la diffusion des produits et notamment à la culture
- l'articulation des réseaux associatifs culturels

DE NOUVELLES PERSPECTIVES, DE NOUVELLES STRATEGIES

Intervention de M. Jean-Louis MILLET, Secrétaire général adjoint de la Ligue Française de l'Enseignement et de l'Éducation Permanente.

VÈME PARTIE

L'appareil de communication interviens avec l'ensemble des politiques éducatives et culturelles ; on peut ajouter que, pour une part, il participe des stratégies éducatives à travers sa propre réalité et l'induction de son message éducatif.

LES STRATEGIES DES PARTENAIRES LOCAUX ET DES POUVOIRS PUBLICS

D'hommes libres et responsables ne peut faire l'impasse d'une analyse de l'évolution du système de communication, ni de son implication.

- 0 -

Le développement de l'appareil de communication est amorcé, et, simultanément, un processus de décentralisation se met en place. Les hypothèses sont multiples, les enjeux aussi. Aujourd'hui, nous sommes dans une situation à un formidable enjeu, car nous nous dirigeons vers une société plus libre, plus conviviale, soit vers une pauvreté culturelle uniformisante, vers la conformation des esprits.

Tous les acteurs seront responsables des évolutions à venir, les pouvoirs publics, certes, mais les professionnels et, nous l'espérons, les usagers aussi.

VÈME PARTIE

LES STRATEGIES DES PARTENAIRES LOCAUX ET DES POUVOIRS PUBLICS

DE NOUVELLES PERSPECTIVES, DE NOUVELLES STRATEGIES

Intervention de M. Jean-Louis ROLLOT, Secrétaire général adjoint de la Ligue Française de l'Enseignement et de l'Education Permanente.

L'appareil de communication interfère avec l'ensemble des politiques éducatives et culturelles ; on peut ajouter que, pour une part, il participe des stratégies économiques à travers sa propre réalité et l'induction de son message dominant.

La *Ligue Française de l'Enseignement et de l'Education Permanente*, institution éducative et culturelle, mouvement laïque militant pour une société d'hommes libres et responsables ne peut faire l'impasse d'une analyse de l'évolution du système de communication, ni de son implication.

Le développement de l'appareil de communication est amorcé, et, simultanément, un processus de décentralisation se met en place. Les hypothèses sont multiples, les issues aussi. Aujourd'hui, nous sommes donc confrontés à un formidable enjeu, car nous irons soit vers une société plus libre, plus conviviale, soit vers une pauvreté culturelle uniformisante, vers la conformation des esprits.

Tous les acteurs seront responsables des évolutions à venir, les pouvoirs publics, certes, mais les professionnels et, nous l'espérons, les usagers aussi.

DE NOUVELLES PERSPECTIVES, DE NOUVELLES STRATEGIES

QUELS SONT LES OBJECTIFS POURSUIVIS PAR LA LIGUE FRANCAISE DE L'ENSEIGNEMENT
ET DE L'EDUCATION PERMANENTE DANS LE CADRE DE LA DECENTRALISATION ?

1. Favoriser la maîtrise par les usagers des réseaux de communication à travers une réelle démocratisation du service public et la participation des associations.
2. Participer au développement des pratiques démocratiques et intervenir en régulateurs des pouvoirs locaux.
3. Engager une nouvelle stratégie de développement en prenant appui sur les réalisations locales, les nouvelles technologies et une diffusion des connaissances scientifiques.

AVEC QUELS MOYENS ?

1. Participer à des programmes de formation tant des usagers, que des acteurs de la communication.
2. Développer des outils susceptibles d'être présents au niveau de la production des programmes.

SEULS OU AVEC D'AUTRES ?

1. Ne tombons pas dans le piège stérile d'une opposition - à priori - Service public et des associations ; ces dernières ne possèdent pas obligatoirement toutes les vertus, toutes les possibilités d'innovation - mais le Service public non plus, et c'est une nouvelle articulation qu'il faut construire :
 - Les usagers, à travers le secteur associatif, doivent être représentés dans les lieux de décisions concernant l'élaboration des politiques

ques du Service public (Comités régionaux, Sociétés de Gestion des programmes....).

- Le Service public peut déléguer par contrat certaines réalisations à des partenaires associatifs
ex. : création de studios écoles.....
- Les pratiques associatives sont aussi à développer de façon autonome en reconnaissant les possibilités d'innovation, mais aussi la limite des moyens et la nécessité de ne pas balayer trop rapidement les compétences professionnelles.
- Il faut également préparer l'installation (prévue dans le cadre de la loi pour 1984) de nouvelles entreprises de communication. Le cadre de l'économie sociale devrait permettre d'échapper au danger d'entreprises de nature strictement commerciale.

EN CONCLUSION + tous les partenaires se trouvent aujourd'hui face à la nécessité de promouvoir des opérations concertées. L'isolationnisme pour les institutions, le corporatisme pour les professionnels, sont les deux dangers réels à éviter.

COMMENT LA LIGUE SE SITUE-T-ELLE DANS CETTE ANALYSE ?

1. - Des acquis existent dans divers domaines :

- Une base institutionnelle : 47.000 associations locales, des relations avec des collectivités locales, des services publics, des outils (OROLEIS)...
- Une pratique culturelle diversifiée qui a intégré des études et des recherches dans le domaine de la communication, des stages de formation, des documentations...

2. - Mais, des ouvertures sont nécessaires.

- des associations constituées volontairement pour répondre à un besoin culturel particulier ne se transformeront pas, par simple volontarisme d'un appareil, en vecteurs de la communication local donc il faut :

- . créer des structures nouvelles,
- . savoir accueillir les groupements se développant aujourd'hui hors de l'institution.

- Au-delà des associations, il convient de se préparer à la création "d'entreprises alternatives" car, sinon, les initiatives généreuses seront sans lendemain. Dans ce cas, il faut savoir que tous les mouvements manqueront de moyens financiers nécessaires s'ils ne savent pas coopérer avec des partenaires bancaires ou autres.

Il faut rejeter le faux débat qui immobilise en opposant développement culturel et développement économique. C'est là aussi, par une nouvelle attitude face aux réalités économiques que nous trouverons collectivement les solutions aux problèmes posés, tant à la décentralisation de la communication qu'à l'ensemble des phénomènes liés à la mutation de notre société et à son développement.

CONTRIBUTIONS AU DEBAT

Les représentants des Ministères et des organismes publics présents apportent une contribution au débat avant discussion générale.

1 - M. Daniel POPULUS (Ministère de la Culture) souligne la nouveauté du terrain envisagé, la dispersion et la fragilité du nombre des partenaires. La structuration du secteur de la communication sociale locale nécessite donc à la fois prudence et audace, pragmatisme dans les approches (régionales, selon des modèles divers), prise en compte des partenaires en place. Il faut inaugurer un savoir-faire, sans attendre sa consécration institutionnelle.

2 - M. Claude LAKS (Ministère du Temps Libre) rappelle l'évolution de la situation et des esprits depuis 1981 où le secteur socio-culturel frappait à la porte des grands médias. En 1982, les grands médias sont présents mais le secteur éducatif et culturel peut aussi envisager de faire cavalier seul.

L'enjeu essentiel (fondement de l'éducation populaire et permanente) est la formation du citoyen qui apprendra à maîtriser le langage de son temps grâce au rôle éducatif des entreprises de communication.

3 - M. Michel EIMER (INA, DATAR) réaffirme la base économique des stratégies de communication, ce qui implique des montages économiques pertinents. Quant à la valeur des programmes des nouveaux réseaux, elle sera d'autant plus grande qu'ils seront mieux implantés sur des processus sociaux.

L'INA, lieu interface entre la société actuelle et celle en devenir, entre le monde associatif organisé et celui des pouvoirs institution-

nels, peut jouer un important rôle en particulier de conseil.

Enfin, la montée en compétence de l'univers associatif dans les domaines de l'économie et de la communication devrait permettre d'envisager une nouvelle répartition des crédits publics plus favorable à ces nouveaux partenaires du développement (Cf. l'action de la DATAR).

COMPTE - RENDU DU DEBAT GENERAL

Le débat se structure autour de trois grands axes :

1 - Rentabilité (et crédibilité) économique du secteur de l'économie sociale.

Ce nouveau secteur économique sera sans doute rentable et solvable, s'il se donne les outils professionnels de ses activités.

La rentabilité marchande n'est pas toujours immédiate, mais les grandes fédérations d'associations sont loin de l'image complaisamment véhiculée d'une "culture de salariés et de subventionnés".

La Ligue de l'Enseignement, par exemple, tire 80% de ses ressources, au plan national, du produit de ses activités, et se situe par conséquent dans le cadre d'une économie marchande, mais non capitaliste.

Le secteur de la communication sociale apparaît cependant moins immédiatement rentable que d'autres (édition, cinéma, tourisme social...). Il faut toutefois prendre aussi l'habitude de considérer des actions telles que la formation comme productives en elles-mêmes.

2 - Action et cohérence politique.

Une politique volontariste d'intervention dans le secteur économique ne doit pas faire perdre de vue les fondements politiques de l'action volontaire et une perception plus globale de la réalité. Par rapport à une situation de crise économique, la légitimité des actions du secteur associatif ne réside pas forcément, par exemple, dans des tentatives de trouver des solutions économiques à cette crise. A cet égard, la formation des citoyens et des nouveaux médiateurs ou néo-professionnels,

est un enjeu spécifique essentiel.

La globalité des choix politiques doit se retrouver dans la polyvalence des actions conduites (il n'existe pas de champ bien défini à l'éducation populaire).

Le volontarisme provoque l'évolution, au travers d'une dialectique permanente entre positions théoriques et actions en évolution.

3 - Formes d'intervention des collectivités locales dans le champ de l'économie et de la consommation sociales.

Les formes possibles sont nombreuses : mobilisation sur des objectifs communs de collectivités territoriales et de l'Etat (contrats de plan) concessions de service public, formes diverses de régie (le câble peut être exploité comme l'eau, par exemple).

Si le service public est en effet le plus souvent défini à l'échelle nationale, la loi l'envisage aussi à d'autres niveaux. Et si le secteur économique nationalisé est immédiatement repérable, il existe aussi un secteur départementalisé qui recouvre un volume d'activités très importantes.

Toute forme de collaboration (ou presque...) est donc possible entre une collectivité territoriale, l'Etat, et le secteur associatif... Un seul principe restant intangible : l'inaliénabilité du domaine public.

DECENTRALISATION ET COMMUNICATION SOCIALE LOCALE

Allocution finale de M. Pierre DELFAUD, Président de la Ligue Française de l'Enseignement et de l'Education Permanente.

Je ne me hasarderai pas à tenter de tirer des conclusions de ces trois journées de réflexion...

D'abord parce que, comme vous le savez, mes obligations universitaires ne m'ont pas permis d'être présent ici, à Pau, depuis le début.

Ensuite parce qu'il s'agit bien d'un "Colloque" et non d'un "Congrès" dont il faudrait in fine produire une motion de synthèse...

Je me bornerai donc à présenter quelques réflexions terminales en tant que Président national de la Ligue Française de l'Enseignement et de l'Education Permanente, organisatrice de ces quatrièmes rencontres.

Oui, quatrièmes rencontres, déjà ! Et chacune d'elles a marqué une étape significative dans notre réflexion. Permettez-moi d'y revenir un instant.

. 1979, "Education permanente et radio-télévision", c'était pour nous, Ligue, le colloque de l'exorcisme. Il fallait se persuader que radio et télévision appartenaient bien, à part entière, à la culture de notre temps, et devaient donc trouver place dans notre action globale en direction de l'éducation permanente. Dans le milieu de l'école comme dans celui des associations d'éducation populaire, ce n'était pas encore a priori, pour tous, évident !

. 1980, "Paroles collectives et radio-télévision", c'est le colloque de la revendication. Non à la confiscation des médias par le pouvoir ; comment organiser la riposte ?

- . 1981, "Le socio-culturel partenaire des médias", c'est le colloque du changement. L'ouverture apparaît désormais possible et les partenaires du service public et du monde associatif peuvent se retrouver pour échafauder des propositions.
- . 1982, voici le premier colloque du passage aux actes. Il faut concrétiser d'abord au niveau local. Tel est le thème d'aujourd'hui...

Concrétiser, mais comment ?

- D'abord en prenant conscience que c'est possible ! Les nouvelles technologies, contrairement à certaines opinions par trop déterministes et volontairement pessimistes (R. ARON, J. ELLUL, etc...) prouvent que le progrès technique n'est pas nécessairement centralisateur. Certes, le satellite amènera bientôt une mondialisation des images, comme l'ont déjà provoquée dans le passé les agences internationales de presse. Mais dans le même temps, sont déjà apparues les radios locales. Demain, à leur tour, les télévisions par câble vont permettre une réappropriation des réseaux sur la ville, le quartier ou le "pays"... Technologiquement, la décentralisation des médias est donc possible. Mais pourra-t-elle être réalisée pour autant ?

- Voici posée la seconde question. Si les infrastructures techniques ne sont pas nécessairement centralisatrices, la logique du capitalisme (concentration du capital), comme celle du pouvoir politique (délégation de décisions), qui le mettent en oeuvre, paraissent aller à l'encontre de la décentralisation des médias et s'opposer à une réappropriation de la communication sociale à l'échelon local.

- C'est ici que peut et doit intervenir le tiers-secteur pour peser de tout son poids et de ses initiatives. Ce tiers-secteur - ni "capitalisme" ni "étatiste" - mu par des initiatives nécessairement décentralisées, par sa structure même. Oui, le tiers-secteur, champ d'intervention plus large que celui du seul domaine associatif, et dont se réclame un mouvement tel que la Ligue, juridiquement certes confédération d'associations

type loi 1901, mais déjà fonctionnellement groupement d'entreprises de l'économie sociale.

- Intervenir, par quelles procédures ? Trois directions sont concevables, déjà mises en expérimentation aujourd'hui.

- . Celle de la prise en charge directe et autonome, par telle ou telle composante du tiers-secteur d'une partie de la communication sociale au niveau local. L'exemple des radios-libres est là... mais il montre aussi les limites de ce premier cas de figure.
- . Celle de l'association contractuelle du tiers-secteur et des entreprises du secteur commercial à la recherche de nouveaux réseaux de diffusion. Les fédérations d'associations peuvent ainsi peser sur le choix de productions qu'elles proposent de diffuser, même si elles n'ont pas les moyens techniques et financiers de les réaliser. L'exemple ici est celui de nos médiathèques et du cinéma... qu'il ne faut pas trop vite enterrer !
- . Celle d'une action en prolongement du service public que le tiers-secteur peut seul rendre véritablement "décentralisée" et pas seulement déconcentrée . La Ligue a toujours donné une préférence à cette troisième voie. Dans le système éducatif son expérience en la matière est ancienne : ne citons qu'un exemple, celui de l'éducation sportive à l'école au travers de l'USEP... Nous parlons alors de péri et post-scolaire pour désigner l'ensemble des actions complémentaires du service public d'éducation. Sur ce modèle, à nous d'inventer désormais la "péri-communication", prolongement du service public de la radio-télévision, et ce à tous les échelons : national, régional, départemental ou municipal. L'heure est aux contrats, plus particulièrement aux "contrats de plan"... le tiers-secteur doit pouvoir être associé, ainsi, à la mise en oeuvre d'une politique publique de la communication sociale locale, politique publique, notion plus large que celle du (ou des) services administratifs qui en sont les supports.

L'action menée en Aquitaine, et dont vous avez entendu abondamment la relation pendant ces journées, me paraît sur cette voie très significative. Si ce colloque se tient à PAU, donc dans cette région, ce n'est pas un hasard, bien qu'il s'agisse pour la Ligue d'un colloque "national"... Nous nous retrouverons encore en Aquitaine l'année prochaine pour les "cinquièmes rencontres" dont vous attendez, j'en suis sûr, comme moi-même, avec curiosité et impatience, de connaître le thème !

40 DECENTRALISATION ET COMMUNICA-
C34 TION SOCIALE / COLLOQUE ORGANISÉ
DCC AVEC LES MINISTRES DE LA CULTURE -
TEMPS LIBRE - COMMUNICATION AU-
DIOVISUELLE ET AVEC L'AIDE DE
LA MAIRIE DE PAU. 17-18-19 NOV.
1982. - MARIY LE ROI, INEP, 1982. -
216 p.; 30 cm.
(DOCUMENTS INEP XLI)

11

